



## **Quartier de l'Ecole polytechnique**

# **BILAN DE LA CONCERTATION**

**préalable à la modification du dossier de création**

## **Préambule**

La concertation sur le projet d'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique a été organisée du 5 octobre 2012 au 22 mars 2013, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, à l'initiative de l'aménageur de la zone d'aménagement concerté, l'Etablissement public Paris-Saclay.

Le présent bilan présente de manière synthétique le contexte de la concertation, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés lors des échanges avec le public et la prise en compte des remarques formulées dans la suite du projet. Il est complété par :

- Les documents présentés au public et le compte-rendu de la réunion publique du 21 novembre 2012
- La liste des observations reçues par l'aménageur et les réponses qui y ont été apportées.

## **1 / Contexte de la concertation**

Le projet de quartier de l'Ecole polytechnique avait déjà donné lieu à une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté au cours de l'année 2011. Créée en avril 2012, cette ZAC prévoyait un programme mixte d'environ 700 000 m<sup>2</sup>.

Deux évolutions ont poussé l'Etablissement public à modifier le projet. D'une part, l'annonce officielle par la Société du Grand Paris d'une desserte du sud du plateau de Saclay par trois gares du Grand Paris Express – au lieu d'une unique gare au Moulon - dont l'une dans le quartier de l'Ecole polytechnique. Cette nouvelle gare, et le passage en aérien du métro dans le quartier, entraînait des modifications significatives dans le projet.

D'autre part, l'avancée des réflexions urbanistiques avec les communes concernées a conduit à une augmentation de la densité résidentielle, pour permettre une intégration harmonieuse au tissu urbain existant, notamment en lien avec le quartier Camille Claudel en cours de construction.

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public Paris-Saclay a donc délibéré le 5 octobre 2012 pour initier la concertation autour de la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique.

Les objectifs du projet sont restés inchangés : créer un quartier intégré dans la ville-campus du sud du plateau de Saclay, composante du projet Paris-Saclay pour permettre l'accueil d'activités de hautes technologies ainsi que d'équipements de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur, en lien avec les thématiques scientifiques développées au sein du cluster.

L'animation du quartier et la qualité du cadre de vie pour tous les usagers restent au cœur de la démarche d'aménagement, ainsi que le souci d'ouverture du quartier sur son environnement urbain et paysager. La création d'une gare du Grand Paris Express vient renforcer la desserte du quartier par des transports en commun efficaces.

Les principales évolutions du projet consistent en une programmation comprise entre 800 000 et 900 000 m<sup>2</sup>, pour permettre 2500 logements familiaux et 2600 logements étudiants, ainsi que la définition d'une zone en cœur de quartier, à proximité de la gare du Grand Paris Express, qui doit combiner mixité et relative densité des implantations pour favoriser l'animation et le caractère urbain du quartier. Les entrées du site ont également fait l'objet de réflexion en vue de marquer l'entrée du quartier au nord et de créer une continuité avec le quartier Camille Claudel de Palaiseau.

La commune de Palaiseau a initié la mise en révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme sur le périmètre de la zone d'aménagement, afin de permettre la mise en œuvre du projet. Cette révision simplifiée donne lieu à une concertation au cours du premier trimestre 2013, afin que le PLU révisé acquière un caractère exécutoire à la mi-2013.

## **2 / Modalités retenues pour la concertation**

Après avis favorable des conseils municipaux des communes concernées (Saclay par délibération du 3 juillet 2012, Palaiseau par délibération du 5 juillet 2012), le Conseil d'administration de l'Etablissement public Paris-Saclay a, par délibération du 5 octobre 2012, adopté les modalités de concertation suivantes :

- Annonce de la concertation par voie de presse et sur Internet
- Organisation de réunions publiques,
- Mise à disposition du public de registres d'expression,
- Organisation d'une exposition,
- Parutions d'articles.

## **3 / Mise en œuvre des modalités de la concertation**

L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié dans le Républicain Essonne et dans l'édition Essonne du Parisien du 11 octobre 2012. La parution d'articles annonçant la concertation a eu lieu dans les publications communales de Saclay (Saclay Infos de décembre 2012) et Palaiseau (Palaiseau Mag d'octobre 2012), ainsi que sur les sites internet de l'Etablissement public et de la commune de Palaiseau.

Une exposition publique présentant les grandes lignes du projet a eu lieu en mairie principale et en mairie annexe de Saclay, au service urbanisme de la mairie de Palaiseau et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay de décembre 2012 à mars 2013. Des registres ont été tenus à la disposition du public tout au long de la concertation. Aucun avis n'a été porté sur ces registres.

Le projet a fait l'objet d'une présentation en ligne sur le site internet de l'Etablissement public : une rubrique dédiée a été créée dans la section du site consacrée à la concertation ([www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)). Le public était invité à faire part de ces avis et remarques par le biais de formulaires en ligne et par courriel. Au total, environ 30 contributions ont été reçues, émanant d'associations, de particuliers, d'étudiants et de salariés.

Une réunion publique a été organisée le 21 novembre 2012 à l'Institut d'Optique Graduate School. Réunissant à la tribune Claire Robillard, Maire de Palaiseau et Pierre Veltz, Président-Directeur général de l'Etablissement public, ainsi que des représentants de l'Etablissement public et des équipes de maîtrise d'œuvre, elle a permis une présentation du projet et des échanges avec le public.

Lors de cette réunion, des bulletins ont été mis à disposition, pour permettre aux participants de faire part des questions et avis qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de formuler en réunion. Quatre bulletins ont été remis : les avis et questions exprimés ont été mis en ligne sur le site de l'Etablissement public Paris-Saclay avec les réponses qui y ont été apportées.

Des réunions ont également été organisées avec les entreprises présentes sur le site, pour présenter le projet aux usagers les plus directement concernés par les évolutions du quartier. Ces réunions ont eu lieu :

- dans les locaux de Thalès, le 11 septembre 2012,
- au centre de recherche Danone, le 6 novembre 2012
- au centre de recherche HORIBA Jobin Yvon, le 22 janvier 2013

Les équipes de la direction de l'Aménagement de l'Etablissement public Paris-Saclay ont reçu le 19 octobre 2012 les associations GRAAL, UASPS, VIVA, COLOS, VBG, ASEOR. Cette réunion de travail a permis une présentation du projet et des échanges plus approfondis.

Suite à une demande formulée en réunion publique, les équipes de la direction de l'Aménagement de l'Etablissement public Paris-Saclay ont rencontré le 12 février 2013 les représentants des étudiants de l'Ecole polytechnique et de l'ENSTA pour échanger sur le projet.

#### 4 / Remarques du public et prise en compte

Le dispositif mis en œuvre pour la concertation autour de la modification du dossier de création visait à présenter l'avancée des études depuis la précédente phase de concertation réglementaire en 2011 sous forme de schémas d'aménagements d'ensemble, ainsi que d'éléments techniques sur la gestion des eaux et le développement durable.

Comme lors de la précédente concertation, la desserte du site a représenté un sujet d'expression important. L'arrivée d'une gare du Grand Paris Express en cœur de quartier, évolution majeure du projet, a rencontré l'assentiment de nombreux acteurs, certains participants remettant toutefois en question l'opportunité d'une desserte en métro du plateau. Le tracé du métro et son implantation en aérien dans le quartier ont suscité des remarques et interrogations, notamment quant à l'impact sur les activités scientifiques menées dans le quartier. L'Etablissement public, en lien avec la Société du Grand Paris, l'association Polvi et les établissements concernés, a mené des études préliminaires vibratoires et sur l'électromagnétisme en vue de déterminer les conditions d'insertion du métro. Celles-ci seront développées par le maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris, dans le cadre du développement du projet : elles feront l'objet d'une étude d'impact spécifique.

Certains participants ont fait part de leurs interrogations sur le calendrier de déploiement du métro automatique, soulignant la nécessité d'une augmentation de l'offre de transport en commun au fur et à mesure de l'augmentation de la fréquentation du quartier, ainsi que d'une amélioration du RER B. Le collectif COLOS défend la création d'un tram-train pour accéder au plateau. L'Etablissement public considère que l'amélioration des lignes ferrées, l'augmentation de l'offre sur le site propre et la création de la ligne 18 du Grand Paris Express sont complémentaires, et constituent un gage de développement durable de la ville-campus.

Les mobilités routières – notamment la problématique du trafic de rabattement et les craintes d'engorgement du réseau local – ont également été évoquées. L'accessibilité du plateau depuis le réseau principal a été citée comme un point crucial pour le projet. L'Etablissement public poursuit en collaboration avec le Conseil Général, la CAPS et les services de l'Etat, dans le cadre de l'aménagement d'ensemble du sud du plateau, les réflexions sur l'amélioration des points de saturation du plateau (échangeur de Corbeville, Christ de Saclay, rond-point de Saint-Aubin).

La question du maillage piéton et vélo du quartier et celle de la continuité avec les voies existantes sur le plateau ont été également abordées. Les usagers actuels du site ont souligné la nécessité de cheminements piétons sécurisés, dans un contexte où domine encore largement l'automobile. La création de trottoirs et voies cyclables sécurisées fait partie intégrante du projet. Une plateforme d'essais de matériaux et prototypes de mobiliers urbains, permettant aux collectivités et à l'aménageur de tester la configuration des espaces publics à venir, va être créée en 2013.

L'ouverture du site de l'Ecole polytechnique a suscité des interrogations chez des étudiants et personnels, certains redoutant des impacts négatifs sur la sécurité des établissements. D'autres estiment que le développement d'un quartier mixte n'est pas compatible avec les objectifs poursuivis d'un cluster scientifique attractif, en entraînant notamment la réduction des surfaces de parkings ou de terrains de sport. Deux contributions ont soulevé la question de la compatibilité des installations à risques technologiques, ou plus largement des activités des entreprises dans le quartier, avec la construction de logements familiaux.

L'objectif d'un développement mixte du quartier est maintenu : la présence de logements familiaux est garante de l'animation des quartiers, et de la viabilité de commerces dont de nombreux acteurs souhaitent le développement. Elle va compléter une offre variée de logements temporaires pour étudiants et chercheurs. Cette mixité ne doit naturellement pas constituer un frein aux activités scientifiques et pédagogiques dans le quartier. L'Etablissement public mène en relation avec la Préfecture et les établissements concernés une étude de sûreté et de sécurité publique, qui va permettre d'identifier les modalités de sécurisation des bâtiments existants.

Par ailleurs, la concertation avec les parties prenantes sur le sujet du maintien d'activités existantes dans le quartier a amené l'Etablissement public à modifier son projet : les terrains de sport situés au nord du lac actuel devaient originellement accueillir des logements, mais seront conservés, l'Ecole polytechnique ayant souligné leur utilité.

Des questions ont été posées sur les coteaux boisés, ainsi que sur l'avancement du projet de zone de protection naturelle, agricole et forestière. La question de la hauteur des constructions et de l'impact visuel du projet a été évoquée à plusieurs reprises par des riverains, ainsi qu'avec les associations : un photomontage montrant l'impact des bâtiments du quartier à partir de divers points de vue du plateau et de la vallée a été réalisé et intégré aux compléments à l'étude d'impact. De nombreux acteurs – associatifs ou particuliers - estiment que les hauteurs envisagées (cinq émergences à 45 mètres en cœur de quartier) ne permettent pas une intégration satisfaisante dans le site, et risquent d'impacter visuellement le plateau ou les vallées avoisinantes.

Suite à la concertation, l'Etablissement public maintient le principe de bâtiments, ou parties de bâtiments, plus élevés en cœur de quartier et à proximité de la gare du métro. Ces élévations ponctuelles aux abords de la gare du Grand Paris Express permettront un développement compact du quartier. Pour garantir la bonne intégration de ses émergences, un cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales accompagnera la définition de parcelles cédées à des opérateurs ou institutions. De plus, chaque projet fait systématiquement l'objet de consultations architecturales associant l'Etablissement public et la commune de Palaiseau afin de pouvoir notamment apprécier leur insertion urbaine et paysagère.

La gestion des eaux, principalement le sujet du raccordement des rigoles du plateau dans le cadre de l'aménagement d'ensemble du plateau mis en avant lors de la première concertation, est restée présente, notamment lors des échanges avec les associations impliquées. Le travail partenarial entrepris par l'EPPS, notamment à l'occasion de l'Etude globale de gestion des eaux, sera poursuivi pour affiner la prise en compte des risques spécifiques liés à la situation du projet.

Des interrogations ont émergé sur la programmation du quartier et notamment sur le nombre de logements qui sera développé, et à quelle échelle. Les échanges ont permis de clarifier les objectifs en terme de création de logements à l'échelle des 49 communes du territoire de l'Etablissement public (décrits dans le Schéma de développement territorial approuvé en Janvier 2012), du Sud plateau et de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Plusieurs contributions ont estimé que les objectifs poursuivis en matière de création de logement étaient incompatibles avec l'attractivité du pôle de recherche et d'enseignement de Paris-Saclay : l'Etablissement public considère au contraire que l'attractivité de ce pôle repose entre autre sur la création de logements accessibles et bien desservis, réalisés pour partie dans les périmètres opérationnels dont il est aménageur. Ces logements rendront viable la création de commerces et de services dont l'absence est aujourd'hui regrettée par de nombreux usagers.

Les services et équipements au cœur de la vie de quartier ont en effet suscité l'intérêt des participants, notamment des usagers actuels du site, directement bénéficiaires du développement de l'urbanité du quartier. Les réunions d'échanges avec les salariés du quartier ont souligné l'intérêt des usagers du site pour les évolutions à venir.

Plusieurs remarques portent sur la concertation, certaines d'entre elles adressées également à la commune de Palaiseau au travers de l'Etablissement public. Des participants ont regretté que l'annonce de la fin de la concertation préalable soit effectuée avec une semaine d'avance, et qu'une nouvelle réunion publique ne soit pas organisée sur le projet. La date de fin de la concertation ayant été définie en fonction de celle de la mise à disposition de l'étude d'impact, il n'avait pas été prévu de réunion de clôture : l'Etablissement public veillera dorénavant à une meilleure lisibilité des processus.

Plusieurs observations expriment des inquiétudes sur le devenir des terrains au nord du lac de l'Ecole polytechnique : l'étude d'impact fait en effet figurer des logements sur ces terrains, abandonnés lors de l'avancée des études. Les schémas d'aménagement soumis à l'autorité environnementale en septembre portaient donc toujours mention de ces logements, et certains participants ont pu croire, malgré les mises en garde portées dans le document, que cette zone urbanisée avait été ajoutée au projet entre novembre et mars. L'Etablissement public, conscient des difficultés de compréhension que ces différences peuvent entraîner, s'efforce de proposer une vision à jour de ses projets : des différences restent toutefois possibles, la concertation portant sur un projet en cours de définition.

Deux propositions ont été faites (création d'un fournisseur d'accès internet par l'Université Paris-Saclay et amélioration de l'accessibilité dans le quartier en créant un guichet d'accueil) qui seront étudiées par l'EPPS.

## **5/ Mise à disposition de l'étude d'impact**

L'étude d'impact du projet et les compléments après avis de l'Autorité environnementale ont été mis à la disposition du public du 8 février au 8 mars 2013 en mairies de Saclay et au service urbanisme de la mairie de Palaiseau, ainsi qu'en format numérique sur le site de l'Etablissement public Paris-Saclay.

Des registres accompagnaient les dossiers, et le public a également été invité à formuler ses avis en ligne et par courriel.

Aucun avis n'a été porté dans les registres des mairies de Saclay : trois avis ont été portés dans le registre de Palaiseau. Ces avis émanaient de deux associations palaisiennes, le GRAAL (Groupe d'Action et d'Animation de Lozère) et VAVGP (Vivre au Bout Galeux et à Palaiseau), et d'une salariée de l'Institut d'Optique. Le GRAAL exprime des interrogations sur les impacts du projet, et sur le phasage envisagé.

VAVGP formule de nombreuses observations sur la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Palaiseau, et sur la compatibilité du projet de quartier avec le PADD actuel : elles ont été transmises à la commune. La contribution de l'association sur le complément à l'étude d'impact aborde de nombreux points, notamment ceux d'ores et déjà identifiés lors des échanges durant la concertation : phasage du projet, hauteurs, prise en compte des espaces boisés et patrimoniaux.

Le troisième avis souligne les possibles effets de l'implantation prévue pour la gare du métro sur les expérimentations de l'Institut d'Optique.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre ont fait part de leurs observations sur l'étude d'impact par courriel. Leur contribution est centrée sur l'impact du projet sur l'hydrologie de la Bièvre. L'association identifie des points positifs au projet (réutilisation de l'eau de pluie, mise en valeur du réseau de rigoles) : elle indique également des points à préciser dans la suite du projet (mise en place d'un opérateur unique pour la gestion des eaux du plateau, vitesse de vidange des bassins de rétention créés dans le quartier, infiltration des eaux). L'association exprime son opposition à la localisation d'une station d'épuration à la Minière.

Un avis lié à la mise à disposition de l'étude d'impact a été envoyé par internet à l'Etablissement public, émanant du Club Modélisme de Saclay et souhaitant des précisions sur les impacts sur l'activité du club. L'équipe en charge du projet à la direction de l'aménagement de l'Etablissement public Paris-Saclay a pris contact directement avec le club.



**Quartier de l'Ecole polytechnique**

**ANNEXES AU BILAN DE LA  
CONCERTATION**



## **Table des annexes**

A / Annonces de la concertation

B / Contributions reçues sur le site internet de la concertation et par courriel

C / Contributions reçues par bulletins d'expression et réponses apportées

D / Copie des registres d'expression mis à disposition du public en sous-préfecture de Palaiseau et en  
Mairie de Saclay

E / Panneaux de présentation du projet

F / Comptes-rendus et présentations des réunions publiques



## **A / ANNONCES DE LA CONCERTATION**

# Annonces Légales

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'EVRY

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement, en date du 27 septembre 2012, le Tribunal de Grande Instance d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire de :

### Association AGADA

33, rue Paul-Claudel  
91000 EVRY  
M<sup>me</sup> Marie-Laure BELAVAL, vice-président, en qualité de juge-commissaire.  
M<sup>me</sup> Alan-François SOUCHON, en qualité de liquidateur.  
Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

### Changements de Régime Matrimonial

83,6% de rendement.  
Actuellement, l'eau provient des usines de MORSANG-SUR-SEINE et de VRY-CHATILLON. Les candidats peuvent faire une offre alternative.

Renseignements et pièces justificatives à produire : Le candidat remet un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, et son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public. Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- **Pièce 1 :** Lettre de candidature présentant le candidat (imprimé DCI ou équivalent). En cas de groupement, cette lettre comprend sa composition et le nom du mandataire.
- **Pièce 2 :** Une description détaillée de ses moyens : moyens financiers, moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et indication du chiffre d'affaires des trois dernières années.
- **Pièce 3 :** Les références du candidat pour des prestations similaires.
- **Pièce 4 :** Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a soutenu les déclarations qui lui incombent en matière fiscale et sociale pour l'année 2011 et a effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles au 31 décembre 2011, (liquidités prévues par le décret n° 97-538 du 31 mai

L'enveloppe portera les mentions suivantes : "DSP eau potable - Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis". Le ramassage des plis par voie électronique, par mail ou par fax n'est pas autorisé.

Date limite de réception des candidatures : Le 15 novembre 2012 à 12 h.  
Renseignements complémentaires : [mairie@psoaubeuse.com](mailto:mairie@psoaubeuse.com)

Informations sur les procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Tribunal Administratif de VERSAILLES  
56, avenue de Saint-Cloud  
76011 VERSAILLES  
E-mail : [graffie-versailles@juradm.fr](mailto:graffie-versailles@juradm.fr)  
Tél. : 01.38.20.54.00  
Fax : 01.38.20.54.22  
Date d'envoi à la publication : 9 octobre 2012.

### MAIRIE DE JANVILLE-SUR-JUINE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité qui passe le marché :

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DU HUREPOIX

## APPEL D'OFFRES à procédure adaptée

### Mise en conformité de l'installation électrique de l'usine de production d'eau potable d'ITTEVILLE

Objet du marché :  
Le retrait du (D.C.E.) s'effectue au Syndicat, pendant les horaires d'ouverture à partir du 15 octobre 2012. Pour une version papier, le soumissionnaire doit provenir 2 h 00 avant le retrait du dossier.  
Le (D.C.E.) est disponible sous forme électronique, par simple demande à l'adresse suivante : [slm@orange.fr](mailto:slm@orange.fr)  
Renseignements complémentaires : SIERH  
6, route de Ballancourt  
91780 ITTEVILLE  
Tél. 01.64.93.72.00 - Fax 01.64.93.72.09  
Date limite de remise des offres : Lundi 5 novembre 2012 à 17 h.

### COMMUNE DE : LES MOLIERES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1<sup>er</sup> INSERTION  
Par arrêté n° 81/2012 du 6 septembre 2012, Monsieur le Maire de la commune des MOLIERES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).  
A cet effet, M. Charles PITTE, ingénieur mécanicien, demeurant 2, rue des Marais à VIROFLAY (78220), a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.  
L'enquête se déroulera à la mairie du samedi 27 octobre 2012 au samedi 6 décembre 2012 à 12 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie :  
- samedi 27 octobre 2012 de 9 h à 12 h  
- lundi 12 novembre 2012 de 14 h à 18 h  
- mercredi 28 novembre 2012 de 14 h à 17 h.  
- samedi 6 décembre 2012 de 9 h à 12 h.

### AVIS D'ENGAGEMENT

Concertation préalable sur la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique

### L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS-SACLAY (EPPS)

engage une concertation en vue de modifier le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique sur les communes de PALAISEAU et de SACLAY.  
Les modalités de cette concertation ont été adoptées par le conseil d'administration de l'EPPS du 5 octobre 2012 après avis des communes de PALAISEAU et de SACLAY :  
- Annonce de la concertation par voie de presse et sur Internet.  
- Organisation de réunions publiques.  
- Mise à disposition du public de registres d'expression.  
- Organisation d'une exposition.  
- Parturions d'articles.  
L'exposition et les registres seront mis à disposition en mairie de PALAISEAU et de SACLAY.

JEUDI 11 OCTOBRE 2012

# LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

« Le Parisien » est officiellement habilité pour l'année 2012 pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements 60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95, par arrêté de chaque préfet concerné.

### Constitution de société

Par acte SSP en date du 25/09/2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**ES BAT**  
**Forme :** SARL  
**Capital :** 2.000 Euros  
**Siège Social :** 14 Place des Terrasses, 91000 Evry  
**Durée :** 99 ans  
**Objet social :** Maçonnerie générale, gros œuvre, seconde œuvre, rénovation intérieur, peintures, carrelage, électricité, l'achat, vente, l'import-export, des meubles de salon, l'Accessoires de cuisines, d'articles de décoration de la maison.  
**Gérant :** M. AKSU Zafar demeurant au 24 rue de la Libération 91070 Bordouille  
Immatriculation au RCS d'EVRY

Par acte SSP en date du 28/09/2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**BMV CONSULTING**  
**Forme :** EURL  
**Capital :** 500 euros  
**Capital maximum :** 200.000 euros  
**Siège Social :** 33 rue Montessuy, 91260 Juvisy-Sur-Orge  
**Durée :** 99 ans  
**Objet social :** Conseil en systèmes et logiciels informatiques  
**Gérant :** M. Mourad BACHIFI, 33 rue Montessuy, 91260 Juvisy-sur-Orge  
Immatriculation au RCS d'EVRY.

Par acte SSP en date du 05/10/2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**AUX MILLE SERVICES**  
**Forme :** SARL  
**Capital :** 7500 euros  
**Durée :** 99 ans

Avis est donné à la constitution de la société suivante :

**Dénomination sociale :**  
**SCI DE SAINT-FRUSQUIN**  
**Forme :** SCI  
**Capital :** 1 000 euros  
**Siège social :** 3, allée de Londres, 91140 VILLEJUST.  
**Objet :** Acquisition, vente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.  
**Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant**  
**Gérant :** DELSOUSE FRANCK, 79, impasse des rochers, 30650 ROCHEFORT DU GARD.  
**Durée :** 99 ans.  
Immatriculation au RCS d'Evry.

Par acte SSP en date du 4 Octobre 2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**AG POLE TRANSACTIONS**  
**Forme :** SARL  
**Capital :** 7800 euros  
**Siège Social :** 50 route de guissey, 91650 BREUILLET  
**Durée :** 99 ans  
**Objet social :** marchand de biens et plus généralement toutes opérations immobilières, commerciales, industrielles, financières, civiles se rattachant à objet précité.  
**Gérant :** M. GONCALVES Gil demeurant 98 rue du docteur BAUER 93400 SAINT OJEN.  
Immatriculation au RCS de EVRY

Par acte SSP en date du 25 septembre 2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**EDME-IMMOPLUS**  
**Siège :** EDIMMO  
**Forme :** EURL  
**Capital :** 2000 euros  
**Siège Social :** 1 bd de l'Emancipation, 91600 SAVIGNY SUR ORGE  
**Durée :** 99 ans

Par acte SSP du 26 septembre 2012, il a été constituée une SARL dénommée :

**C BATECH**  
**Objet social :** Réalisation d'audits, d'études techniques et financières, de missions de conseil, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre, de missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le domaine de l'immobilier au sens large, principalement dans le domaine du génie climatique et énergétique.  
**Siège social :** 80 avenue du Général de Gaulle 91170 VRY CHATILLON  
**Capital :** 10.000 euros  
**Gérance :** Mr. Cyril BLANCHARD demeurant 5 allée Auguste Renoir 91210 DRAVEL  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EVRY.

**SARL SMS HABITAT**  
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros  
RCS Chartres 523 959 325

D'une décision de l'assemblée générale en date du 7 août 2012, le siège social de la société a été transféré du 11 rue Noël Baily, 28600 Fontenay sur Eure au 79 avenue de la Cour de France, 91260 Juvisy sur Orge.  
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'Evry.

### Divers société

### ENTREPRISE GENERALE MACONNERIE

SARL au capital de 4000 Euros  
**Siège social :** 68 rue de Paris 94190 VILLENEUVE ST GEORGES  
RCS N° : 75044764 de CRETEIL  
L'AGE du 01 septembre 2012 a décidé de transférer le siège social au 12 rue Victor, 91350 GRIGNY à compter du 01 septembre 2012.  
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de EVRY.

### 91 AUTO LEASE

SARL au capital de 7.500 Euros  
**Siège social :** 10, rue Gustave Madiot 21 Les Bordes  
**91070 BONDROULE**  
RCS EVRY 623 203 628  
Aux termes du procès verbal du AGE du 31 juillet 2012, Mlle Cécile NIDAU ayant donné sa démission de la gérance, M. Arnaud JOHAN associé, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.  
Mention sera faite au RCS d'EVRY.

### VDV FORMATION

SARL au capital de 1000 euros  
**Siège social :** 21 bis rue charles ferdinand dreyfus  
91640 fontenay les bris  
RCS N° : 524065793 d'EVRY  
L'AGE du 15 septembre 2012 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2012, a été nommé liquidateur M. Michael VANDEVOORDE, demeurant au 21 bis rue charles ferdinand dreyfus 91640 fontenay les bris.  
Le siège de liquidation a été fixé au 21 bis rue charles ferdinand dreyfus 91640 fontenay les bris  
Mention sera faite au RCS d'EVRY.

### ENACHE

SARL au capital de 1 000 euros  
**Siège social :** 25 rue Ronsard 91400 SACLAY  
RCS N° : 524060587 d'EVRY  
L'AGE du 09.10.2012 a décidé de nommer gérant Monsieur ENACHE Livu 9 rue Levant 91270 VIGNEUX SUR SEINE à compter du 09.10.2012, en remplacement de Monsieur ENACHE Mihai Jean démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS d'EVRY.

### TRAVAUX AGRICOLES

### GRUPE TROIS-V

SARL au capital de 8.000 euros  
**Siège social :**  
**Centre Commercial "Ekon"**  
24, Avenue Paul Maitenand  
91100 CORBEIL ESSONNES  
527 802 677 RCS EVRY  
Le 19 septembre 2012 l'AGM a nommé Copérente à compter du 1er octobre 2012 Melle Xin ZHANG demeurant 31, rue Federico Garcia Lorca 94400 VITRY SUR SEINE.  
Mention sera faite au RCS d'EVRY.

### Avis divers

**Avis d'engagement**  
Concertation préalable sur la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique.

### L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS-SACLAY (EPPS)

engage une concertation en vue de modifier le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique, sur les communes de PALAISEAU et de SACLAY.  
Les modalités de cette concertation ont été adoptées par le conseil d'administration de l'EPPS du 5 octobre 2012 après avis des communes de Palaiseau et de SACLAY :  
- Annonce de la concertation par voie de presse et sur Internet.  
- Organisation de réunions publiques.  
- Mise à disposition du public de registres d'expression.  
- Organisation d'une exposition.  
- Parturions d'articles.  
L'exposition et les registres seront mis à disposition en mairie de Palaiseau et de SACLAY.

### AVIS DE CONCOURS

Le CIG de la grande couronne, le CIG de Saint-Martin et

### Sainte-Genevieve-des-Bois, 8/10 Rue de la Fosse aux Leux, ZAC de la Croix Blanche, relevant de la rubrique suivante de la nomenclature sur les installations classées pour la protection de l'environnement :

n° 1510-2 (E) : Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 l dans des entonnoirs couverts à l'exclusion des déchets utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remisage et des établissements recevant du public.  
**Volume de l'entrepôt :** 81 657 m3  
**Quantité maximale susceptible d'être stockée de matières combustibles :** 1 480 tonnes  
Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté à la mairie de Sainte-Genevieve-Bois et à la Préfecture de l'Essonne, bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles.

### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA VILLEMOISSON-SUR-ORGE

Par délibération n°2012/513 en date du 27 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme.  
Cette délibération est affichée à compter du 9 octobre 2012 à la mairie, pour une durée d'un mois à moins à compter de la date de publication du présent avis.  
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture de l'Essonne aux jours et heures d'ouverture





## Rubrique concertation sur le site de l'EPPS

# PARIS-SACLAY



LE MÉDIA | PARIS-SACLAY | **CONCERTATIONS & DÉBATS**

Rechercher



**CONCERTATIONS & DÉBATS** | QEP 2012 | ZPNAF | LE QUARTIER DU MOULON | QOX+X

Accueil > Le quartier de l'Ecole polytechnique

**CONCERTATION** le 19 nov 2012 par Paris-Saclay

## Le quartier de l'Ecole polytechnique



J'aime 0 | 0 | Envoyer par mail | Imprimer

Depuis la fin de la concertation en 2012 et la création de la zone d'aménagement concerté, le projet de quartier de l'Ecole polytechnique a évolué. Une nouvelle concertation a été engagée par l'Etablissement public, afin de permettre la révision du dossier de création en vue de créer un quartier mixte, mieux intégré à Palaiseau et qui conjugue emploi, science et habitat.

Mots clés :

0 0 J'aime

**PARIS-SACLAY** Par Paris-Saclay

### À VOIR AUSSI

Le projet pour le quartier de l'Ecole Polytechnique

Premiers travaux dans le quartier de l'école Polytechnique à Palaiseau

La concertation préalable, c'est quoi ?

Un nouveau quartier de Palaiseau

### DOSSIERS



L'ECP, un modèle pédagogique pour le XXI<sup>e</sup> siècle

Un écosystème pour l'entrepreneuriat



A la découverte des Labex

[TOUS LES DOSSIERS](#)

### DANS LA MÊME RUBRIQUE

D'Agadir au Plateau de Saclay, Rencontre avec Dominique Vernay (1)

Cette semaine à Paris-Saclay | 11 février 2013

PEEPS : meilleure région entrepreneuriale de France

L'étude d'impact du projet de quartier de l'Ecole Polytechnique

Paris-Saclay participera au MIPIM

Une carte collaborative

### INSCRIPTION NEWSLETTER

Votre email

OK

### PARIS-SACLAY



Présentation



Nos actions



Le projet



Les acteurs

### ACTEURS

**Campus Paris Saclay**

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

[VOIR LE SITE](#)

### AGENDA

12 FÉV

Les Mardis du Quai Voltaire // Paris

13 FÉV

Conférence d'Alain Aspect et Etienne Klein // Gif-sur-Yvette

14 FÉV

Techinnov // Orly

15 FÉV

Journée de la Fédération de Chimie Physique // Orsay

[TOUS LES ÉVÉNEMENTS](#)

### MÉDIA

## Page sur le site web de la mairie de Palaiseau

Palaiseau de vie locale âge solidarités économie sport, loisirs projets

Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Révision simplifiée du PLU

Accès rapides

- Numéros d'urgence
- Votre mairie
- Nous contacter
- Plan interactif
- Esp@ce Famille
- Billetterie culturelle
- Médiathèques
- CinéPal'
- Pal'Réseau

### Révision simplifiée du PLU

Urbanisme, Plateau

Suite à l'accord signé entre la Caps et l'Établissement public Paris-Saclay pour le copilotage de l'aménagement du plateau Saclay, le plan local d'urbanisme est révisé pour permettre le développement du quartier de l'École Polytechnique. Objectif : créer un quartier mixte lié à la ville.

Le conseil municipal, réuni le 5 juillet 2012, a décidé de procéder à une révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) et de l'accompagner d'une concertation durant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision. Lire la délibération.



**Concertation**

Les habitants peuvent donc s'informer des modifications qui seront portées au PLU auprès du service du développement urbain (2 rue Louis-Blanc). Des panneaux explicatifs permettent de comprendre les enjeux de cette révision. Les consulter en PDF.

Un registre est tenu à disposition pour recueillir les observations de toute personne intéressée par le projet.

A la fin du premier trimestre 2013, une enquête publique sera organisée.

### L'évolution du quartier Ecole Polytechnique



La commune de Palaiseau est au cœur du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, qui fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National. Le secteur autour de l'École polytechnique est aujourd'hui déjà identifié dans le PLU comme un secteur de développement scientifique pour la commune.

Toutefois, de nouveaux facteurs sont aujourd'hui à prendre en compte :

- De manière générale, l'accélération du développement du Sud du plateau de Saclay, avec le Plan Campus, l'intégration dans le Grand Paris grâce au métro automatique et le projet d'aménagement porté par les acteurs du territoire.
- Plus spécifiquement sur Palaiseau, la transformation du site fermé de l'École polytechnique en véritable quartier, vivant et ouvert à tous et relié à la ville.

### Le nouveau projet de Zac prévoit la création d'un quartier :

- ouvert à tous, mêlant les activités, les types de logements et les équipements publics ;
- relié aux autres bassins de vie par des voies routières et des circulations douces ;
- compact pour limiter l'étalement urbain : «Un véritable pôle de vie sera notamment créé autour de la station du futur transport du Grand Paris, précise Adeline Chambe, directrice de projet à l'EPPS. Au sud de l'École Polytechnique (qui sera alors ouverte), des logements étudiants assureront la continuité avec la vallée, tandis qu'au nord du lac de l'X, une zone urbaine a été imaginée pour assurer la liaison avec l'écoquartier Camille-Claudel» ;
- durable par le développement des énergies renouvelables et des circulations douces ou des constructions de haute qualité environnementale.

En savoir plus : [www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)

Service municipal du développement urbain  
rue Louis-Blanc - Palaiseau  
Tél . : 01 69 31 93 07

TERRITOIRE & IDENTITÉ

Quartier de l'École Polytechnique

## Vers un «campus urbain universitaire»

**Suite à l'accord signé entre la Caps et l'Établissement public Paris-Saclay pour le copilotage de l'aménagement du plateau Saclay, le projet urbain prévu pour le quartier de l'École Polytechnique a été revu. Une concertation va être organisée auprès des habitants sous peu sur la base de ces nouvelles propositions. L'idée : créer un quartier mixte lié à la ville.**



**Le projet de Zac prévoit de faire disparaître l'enceinte de l'École polytechnique pour faciliter les circulations et intégrer pleinement l'établissement dans son environnement.**

Inscrite dans le cadre d'une opération d'intérêt national, la zone d'aménagement concertée (Zac) du quartier de l'École Polytechnique s'étend sur 232 hectares au nord ouest de Palaiseau et sur une petite partie du territoire de Saclay.

Depuis la signature du protocole d'accord début 2012 par la Caps et l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS), l'aménagement de ce secteur est copiloté par l'EPPS et les collectivités. «La discussion avec les collectivités locales et la décision de la

société du Grand Paris d'implanter une station de transports en commun au cœur du quartier a fait évoluer les grandes lignes de l'opération», précise Adeline Chambe, directrice de projet à l'EPPS. Le nouveau projet de Zac prévoit la création d'un quartier :

- ouvert à tous, mélangeant les activités, les types de logements et les équipements publics ;
- relié aux autres bassins de vie par des voies rou-

tières et des circulations douces ;

- compact pour limiter l'étalement urbain : «Un véritable pôle de vie sera notamment créé autour de la station du futur transport du Grand Paris, précise Adeline Chambe. Au sud de l'École Polytechnique (qui sera alors ouverte), des logements étudiants assureront la continuité avec la vallée, tandis qu'au nord du lac de l'X, une zone urbaine a été imaginée pour assurer la liaison avec l'écoquartier Camille-Claudel» ;

- durable par le développement des énergies renouvelables et

des circulations douces ou des constructions de haute qualité environnementale.

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les modalités de concertation auprès des habitants ont été approuvées par le Conseil municipal le 5 juillet. Lors de cette séance, le Conseil a également voté le principe de la révision de ses règles d'urbanisme afin qu'elles soient adaptées au projet de Zac. Une enquête publique concernant la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) est donc prévue pour 2013.

«En imaginant ce campus urbain universitaire, les élus locaux et l'État accueillent les établissements scientifiques sur le plateau tout en répondant aux demandes des habitants en logements et en équipements, conclut David Bodet, président de la Caps. La densification de ce secteur, qui s'accompagne du développement des transports en commun sur le plateau, a pour corollaire la préservation des terres agricoles.» ◀

[www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)

## Conseil municipal

### Séance du 27 novembre 2012

Ouvertes au public, les réunions du Conseil Municipal rythment la vie politique locale.  
Les délibérations en quelques lignes...

#### Garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal (CM) accorde une garantie d'emprunt au bailleur Antin résidences pour permettre une opération d'acquisition de 9 logements locatifs sociaux situés à la Mare aux Saules.

#### Assainissement

Suite à l'évolution de l'indice TP10a, le CM décide d'appliquer lors du dépôt d'un permis de construire, les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement (PFAC), l'année 2013 : tarif par m<sup>2</sup> de plancher 12,43 €.

#### Voirie communautaire

Le CM autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des services de voirie de la commune à la CAPS, au titre de sa compétence optionnelle en matière de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire prévue à l'article 8.1 des statuts.

#### Demande de subvention

Le CM demande une subvention auprès de notre Députée au titre de sa réserve parlementaire pour financer la rénovation du sol du gymnase de Favreuse.  
Estimation des travaux 57 000 € HT.

L'intégralité des délibérations est affichée sur les panneaux administratifs ou à télécharger sur le site de la ville [www.saclay.fr](http://www.saclay.fr)

### concertation

#### Le quartier de l'Ecole Polytechnique

La concertation préalable autour du projet de quartier de l'École Polytechnique se poursuit : le projet ayant évolué, avec notamment l'arrivée d'une gare du métro automatique Grand Paris Express au cœur du quartier, le dossier de création de la zone d'aménagement doit être modifié. Cette modification est précédée d'une concertation avec le public : après la réunion publique du 21 novembre, des panneaux sont exposés en mairies de Saclay et Palaiseau, ainsi qu'à la CAPS, accompagnés de registres d'expressions.

En savoir + : [www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)



info travaux



Affiche annonçant la concertation



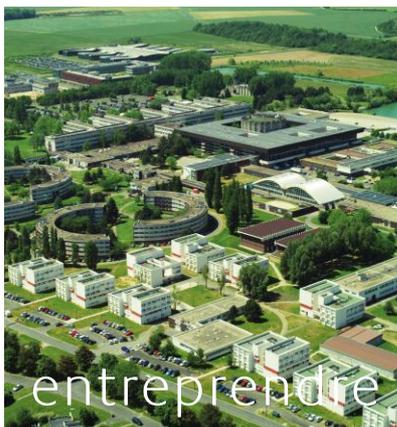
Concertation préalable

# QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

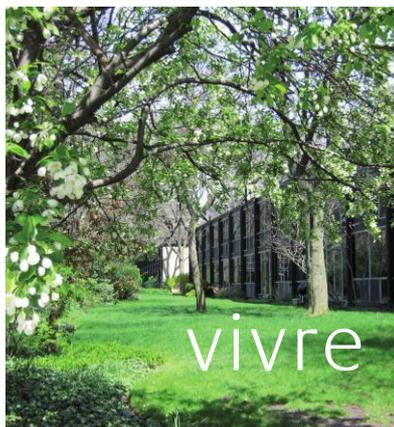
PALaiseAU - SAclAY

# RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi **21 novembre 2012** - 20h00  
à l'Institut d'optique - 2 avenue Augustin Fresnel, Palaiseau



entreprendre



vivre



étudier

se déplacer se divertir habiter

[www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)



## **B / CONTRIBUTIONS RECUES SUR LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION ET PAR COURRIEL**



## **Conseil de quartier du Plateau (Palaiseau)**

### **- Le projet que nous avons soutenu de station du TCSP à l'entrée nord de l'ONERA devant irriguer le sud du quartier Camille Claudel semble abandonné, quelle en est la raison ?**

Le tracé du TCSP est de la compétence du STIF. Les choix réalisés pour son tracé à l'extérieur de la ZAC concerné sont pris par le STIF, la ville de Palaiseau et la CAPS. En tout état de cause, l'hypothèse d'un tracé à travers la forêt desservant le nord de l'ONERA n'est plus considérée dans le cadre des aménagements du quartier Camille Claudel.

### **- Pour le Transport Automatique Léger nous n'avons qu'un seul tracé, y a-t-il des alternatives?**

La Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du Grand Paris Express a étudié en collaboration avec l'EPPS et les collectivités plusieurs tracés de métro, étudiés également dans l'étude d'impact du quartier de l'Ecole polytechnique. Le tracé présenté est celui qui est privilégié à ce jour puisqu'il permet une desserte au cœur du quartier tout en prenant en compte les spécificités des établissements du quartier.

### **- Dans le projet (04-09-2012) de révision simplifiée du PLU les zones N disparaissent, n'est-il pas possible de conserver le lac et les parcelles au nord de celui-ci en espaces verts et sportifs?**

La révision simplifiée du PLU de Palaiseau est menée par la ville de Palaiseau en collaboration avec l'EPPS. Ce projet fait actuellement l'objet d'une concertation avec des registres en mairies et une réunion publique prévue prochainement lors de laquelle des avis pourront être émis. En tout état de cause, le projet de PLU sur ce secteur a évolué afin de maintenir en partie cette zone N.

Le projet du quartier de l'Ecole polytechnique présenté dans le cadre de la concertation liée à la ZAC maintient à cet emplacement des espaces naturels, des espaces boisés et des équipements sportifs. Ainsi, ce secteur articulera une urbanisation permettant de marquer l'entrée de quartier et le lien avec Camille Claudel d'une part et d'autre part la mise en valeur d'espaces naturels avec la création d'un parc ouvert à tous les habitants et usagers du quartier.

### **- Nous aimerions avoir plus de détails sur la zone de transition entre le nord-est de la ZAC et le quartier Camille Claudel. Qui sera l'aménageur ?**

La forêt domaniale n'est touchée par aucun projet. Concernant l'autre secteur assurant la transition entre le quartier Camille Claudel et le quartier de l'Ecole polytechnique, il n'y a pas encore de projet spécifique à ce stade ni d'aménageur désigné. La ville, dans les réflexions en cours, souhaite créer cependant un lien fort entre les deux quartiers.

### **- Le Conseil Général prévoyait le réaménagement du diffuseur de Polytechnique, ce projet a-t-il abouti ?**

Le réaménagement du diffuseur de polytechnique est intégré au projet du réaménagement de la RD36 porté par le Conseil Général de l'Essonne qui a fait l'objet d'une DUP. L'EPPS et la CAPS sont en échange permanent avec le Conseil Général de l'Essonne pour veiller à la bonne articulation des projets.

### **- Le radar de régulation du trafic aérien d'Orly doit déménager vers le quartier de l'école Polytechnique, quelle sera sa position exacte et sa hauteur ?**

Le radar de la DGAC (Direction générale de l'Aviation civile) sera implanté à l'extrême est du quartier de l'Ecole polytechnique, près du stade Yves du Manoir, au croisement du boulevard des Maréchaux et de la voie de la Vauve aux Granges qui traverse la forêt domaniale. Il fera environ 55 mètres de hauteur. Le radar est indiqué sur le plan d'ensemble du projet (p.9 de la présentation).



**Bonjour, j'ai lu une annonce parlant d'une mise à disposition ce mois-ci. De quoi s'agit-il ?  
Merci.**

L'étude d'impact du projet est mise à la disposition du public du 8 février au 8 mars. Vous pouvez retrouver les documents et formuler vos remarques en mairies de Saclay et au service urbanisme de la mairie de Palaiseau aux horaires habituels d'ouverture, ainsi qu'en ligne sur le site de l'Etablissement public. Les documents (étude d'impact et complément) sont téléchargeables dans la rubrique "les documents de la concertation".

**Dans le cadre de l'étude d'impact du projet de quartier de l'Ecole polytechnique qui est mise à disposition du public conformément au code de l'environnement, je souhaite vous faire part qu'à aucun moment dans cette étude ne figure l'impacte du projet sur l'activité du « Club Modélisme de Saclay » dont le terrain de vols est limitrophe à la ZAC et par conséquent son activité peut être remise en cause. En conséquence je souhaite que ce point soit pris en compte dans le cadre de cette étude.**

**Cordialement.**

**Thierry Dauchez, Président du Club Modélisme de Saclay**

L'équipe en charge du projet au sein de la direction de l'aménagement de l'Etablissement public a pris contact directement avec le Club Modélisme de Saclay.

---

**Le plan d'aménagement du Quartier Ouest de l'X fait apparaître que le rond-point de la D128 à proximité de la Troche (devant la ferme de la Vauve) est condamné à disparaître, ainsi que la mare en son centre. Ceci est contraire au principe directeur de respect de l'environnement : s'il y a un endroit sur le plateau emblématique de l'harmonie entre infrastructure routière et la nature, c'est bien ce rond-point, planté de nombreux grands arbres autour de la mare.**

**J'ai écrit au maire de la ville de Palaiseau pour lui faire part de mon étonnement et protester contre ce projet, et l'on m'a répondu que la mare n'était pas compatible avec les projets d'aménagement, avec comme seule explication, que le plan comprenait l'aménagement d'espaces verts en bordure de la départementale RD36. Compte tenu que cette zone est déjà boisée pour sa plus grande part, je considère que cette explication n'est pas un argument valable. Et je crains même que les arbres existant dans cette zone boisée aux abords de la RD36 ne commence par disparaître durant tout le temps de l'aménagement.**

**Je souhaite donc impatiemment un complément d'information prouvant qu'il n'est pas possible d'épargner cette mare.**

**Egalement, je souhaite savoir ce qu'il adviendra du bois le long de la RD36 pendant toute la période d'aménagement du plateau.**

---



Où vont se garer les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'ENSAE ? Si je vois bien dans les plans minuscules mis à disposition, l'ENSAE est sur le parking élève de l'Ecole polytechnique.

---

Apparemment la CAPS a fait un appel d'offre remporté par Orange afin de fournir internet dans les nouveaux logements. Avec la concentration de capacité technique en informatique sur la future UPSA, ne pensez-vous pas qu'il serait possible de créer un fournisseur d'accès Internet spécifiquement pour celle-ci ?

Par exemple créer un FAI associatif géré par des chercheurs et étudiants de l'UPSA aurait beaucoup d'avantage :

- Connexion à moindre coût (~70€ par an contre ~30€ par mois)
  - Support efficace car à proximité
  - Des services plus adaptés au milieu universitaire
  - Cela participerait à la formation des étudiants
  - La bonne presse qui pourrait en découler
- 

Le tracé actuel du métro aérien prévoit de faire passer celui-ci au-dessus de la partie large du lac de l'Ecole Polytechnique. Pourquoi avoir choisi un tel tracé, qui coûte beaucoup plus cher au contribuable que de contourner le lac, et qui signera l'arrêt de toutes les activités nautiques (aviron, voile...) pour les étudiants, chercheurs, salariés ?

Le projet prévoit également de supprimer de nombreux terrains de sport de l'Ecole Polytechnique, pour y construire des logements. Or la volonté de faire du quartier de l'Ecole Polytechnique un espace intégré à son environnement et mettre la nature au centre de la ville semble en contradiction avec cette démarche. De plus, ces terrains pourraient favoriser davantage de rencontres entre étudiants, chercheurs... qui pratiquent les mêmes sports. Qu'en est-il ?

---

Transports routiers : rares sont les routes qui relient le centre-ville de Palaiseau, dans la vallée, et la plateau (rues Maurice-Berteaux et Denfert-Rochereau). Les voitures qui veulent quitter le plateau pour se rendre à Massy ou aller vers Paris n'ont actuellement que l'autoroute ou la rue Maurice-Berteaux pour le faire, or ces axes sont déjà souvent embouteillés, notamment aux heures de pointes. Qu'est-il prévu pour fluidifier la circulation, qui ne pourra qu'augmenter à cause du développement du plateau et du quartier Camille-Claudel ?

---

Actuellement, il n'y a pas d'accueil à l'Ecole Polytechnique. Les nouveaux arrivants se perdent souvent lorsqu'ils arrivent. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de guider des personnes arrivant à pied ou en voiture, que ce soit en journée ou à la nuit tombée, que ce soit en semaine ou le week-end.

L'avancement du projet amènera de plus en plus de monde sur le campus.



**Le projet prévoit-il de créer un accueil à l'Ecole Polytechnique (propre à l'Ecole, ou commun à toutes les infrastructures) pour guider les nouveaux arrivants ?**

---

**La densification autour de la ferme de la Vauve en vue d'aménager les alentours de la future gare de la ligne 18, est en totale contradiction avec le PLU de Palaiseau qui prévoyait de laisser la vue dégagée depuis la Ferme de la Vauve jusqu'à l'Abbaye de Limon.**

**La hauteur des bâtiments prévue pour cette zone autour de la gare est bien trop haute par rapport aux autres bâtiments déjà construits sur le plateau, et en contradiction avec la limite de la cime des arbres.**

**le 8 mars 2013**

**Il est bien sûr nécessaire de créer des logements afin de densifier la zone et de créer une ambiance de campus, mais il ne faut pas non plus construire une vraie ville : un des grands atouts de l'espace actuel est qu'il est ouvert sur une très belle nature et possède de nombreuses infrastructures de sport en plein air : il faut renforcer cela : aménager la forêt de Palaiseau en un parc plus fréquentable, garder les terrains au delà du lac peu ou pas construits, et donner à travers une trouée dans les arbres une vue depuis tout le quartier sur l'ensemble du plateau qui est un paysage agricole magnifique. Il faut construire bas, à la hauteur des actuelles constructions étudiantes qui sont à hauteur d'homme, et ne pas privilégier la rentabilité : il faut un projet aéré, ou l'on puisse circuler avant tout à pied en vélo et qui ne soit pas troué de grandes voies de circulation de voitures comme actuellement : enfin, il faut un espace central où puissent s'implanter bars, superettes, et éléments d'ambiance : ce cœur ne doit pas être sur l'actuel parking des laboratoires, trop excentré des logements étudiants, mais plutôt sur l'actuel terrain d'athlétisme qui sépare Polytechnique de l'ENSTA, qui est véritablement le lieu autour duquel vont graviter les différentes écoles. Enfin il faut mettre en valeur la cour des cérémonies de l'Ecole Polytechnique, en en faisant un lieu de promenade face au lac qui soit agréable, apaisant, et ouvert à tous comme un des lieux centraux du campus : cette froide place des cérémonies à tout pour devenir un lieu de passage central et agréable : point de contact entre l'urbain et le rural.**

---

**Si la France souhaite conserver son rang au sein des grandes nations de ce monde, il est impensable que sa plus prestigieuse école soit noyée au milieu d'un projet urbanistique qui a un potentiel de laideur affolant. L'architecture actuelle de l'école étant déjà à la limite de l'acceptable pour une institution sensée représenter la grandeur de la France.**

**Le projet Paris-Saclay se doit de mettre en valeur toutes ces Grandes Ecoles et Universités pour créer un pôle de développement scientifique d'excellence. En aucun cas ce projet ne doit nuire à l'image des écoles et à leur implantation.**

**Il me semble qu'empiéter par des logements sur les campus des écoles est une erreur grave, et risque même d'être de la prévarication de la part des décideurs si toute la portée de ce projet censée être un espoir pour la croissance et l'excellence française de demain est mis à mal pour avoir voulu caser à tout prix des logements là où ils n'avaient qu'à faire.**

**La plus grande minutie et circonspection doit être portée sur ce projet s'il veut se révéler à la hauteur.**

---



**Le jour où l'X a quitté Paris, elle a perdu l'attrait qu'elle avait d'être à Paris-Centre. Mais c'est une utopie que de croire que l'on recréera Paris-Centre à Palaiseau. Au contraire, l'attrait que l'École a perdu en se déplaçant a été compensé par celui de l'espace disponible, des infrastructures sportives et de la place que le plateau de Saclay offrait.**

**Aujourd'hui, si les infrastructures sportives dont dispose l'École sont confortables, les réduire en prévoyant de tripler la population présente dans la zone inquiète quant à la place qui sera accordée au sport dans cette usine à cerveaux que se veut être le projet Paris-Saclay. Et après avoir perdu l'attrait de la ville, l'École Polytechnique perdra celui d'être à la campagne ; et ce n'est pas la pseudo-ville recréée autour qui la consolera.**

**Implanter des logements (non étudiants) sur le campus même créerait de plus un impensable déséquilibre entre les préoccupations des élèves et celles des habitants de ces villes-dortoirs.**

**L'avantage de l'isolement relatif de l'École est multiple, mais il permet entre autres aux élèves de bien se connaître entre eux, ce qui favorise l'esprit de promotion, mais surtout crée une émulation entre eux, profitable ensuite à l'État Français qui les emploie, tant les capacités intellectuelles et créatives des élèves sont dynamisées par la proximité avec leurs pairs. En diluant cet esprit de Corps par une surpopulation au sein du campus même, c'est toute la formation polytechnicienne qui en pâtirait.**

**Toutefois, une densification de la zone est bien entendu souhaitable afin d'accroître la puissance de ce pôle scientifique ; mais, et c'est ce qui m'a occupé ici, ce serait se tirer une balle dans le pied que de le faire à l'intérieur même du campus de l'École Polytechnique, et de supprimer des terrains de sport qui seront déjà limités si la population autour de l'École s'accroissait effectivement comme prévu.**

**L'École Polytechnique fait de son mieux depuis plus de deux siècles pour former des ingénieurs et des dirigeants pour la France, elle ne mérite pas d'être noyée dans des projets dont les conséquences premières sont utiles mais dont le long terme est dévastateur.**

---

**Je viens de prendre connaissance du projet de l'EPPS et suis effaré par la densité de l'urbanisation projetée sur le campus de l'Ecole polytechnique.**

**Depuis que l'Ecole a quitté le quartier latin dans les années 1970, elle a bénéficié d'un cadre exceptionnel de verdure propice à la réflexion et à l'épanouissement personnel des futurs cadres supérieurs de la Nation. De nombreux terrains de sports offrent un vaste choix de disciplines sportives de plein air, allant du rugby au golf en passant par l'équitation, ce qui a permis d'intégrer le sport comme une dimension à part entière de la formation polytechnicienne, source d'équilibre psychologique et de connaissance de soi.**

**Je constate que dans le projet présenté, prairies naturelles et terrains de sport seront intensément construits et que tout ce secteur sera trop densément urbanisé. Le modèle pédagogique de l'Ecole polytechnique n'aura plus sa place dans un tel environnement car il sera dénaturé.**

---

**L'objectif initial de l'Université de Paris-Saclay était de créer un pôle d'excellence scientifique et technologique de tout premier plan mondial et d'intensifier la recherche dans un cadre de qualité exceptionnelle.**

**Avec la densité de bâtiments projetée, la vue ne portera jamais à plus de 20 ou 30 mètres alors qu'actuellement il y a un magnifique paysage verdoyant. Quel sera l'attrait d'un tel site pour un prix Nobel américain habitué aux vastes espaces ? Entre un Berkeley et une ville nouvelle trop bétonnée, son choix sera vite fait !**



Certaines dispositions sont même caricaturales : le projet prévoit une zone non aedificandi de 20 m de part et d'autre de la RD 36, cette largeur évoque plutôt une contre-allée parisienne et elle est ridicule par rapport à la zone non constructible actuelle, il faudrait au minimum 50 m, voire 100 m ! Et la lecture de l'étude d'impact montre que le sort des amphibiens paraît bien plus important que l'attractivité du campus pour des chercheurs d'envergure internationale.

---

## Risques Technologiques (RT)

### Avis sur « L'étude d'impact de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique »

J'interviens en tant que membre de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) faisant partie de la Commission Locale d'Information (CLI) mentionnée page 130.

D'une façon générale les risques technologiques sont minimisés pour, semble t'il, ne pas entraver l'énorme développement urbain programmé.

Pour compléter la réponse de l'EPPS à l'Autorité Environnementale page 24 « La protection du public et de l'environnement contre les risques technologiques et naturels a été prise en compte dès la conception des installations du CEA », précisons que l'implantation du CEA à son origine avait été choisie à l'extérieur de toute urbanisation avec une zone non-aedificandi (ZNA) tout autour des clôtures.

De plus suite à l'accident de Fukushima, une série de nouvelles mesures importantes est imposée au CEA.

Pour mémoire, je rappelle que dans le Schéma Directeur du Plateau de Saclay, les élus du District avaient décidé de limiter le nombre de logements à construire dans le secteur Polytechnique-Thomson en raison des RT dus au nombre important de laboratoires de recherche à risque potentiel, et peu surveillés.

Dans l'étude d'impact ces RT sont confirmés et pourraient être en augmentation. Page 49 est mentionné dans les effets permanents du parti d'aménagement : « Le développement urbain du quartier de l'Ecole Polytechnique soumettra plus de personnes à un éventuel risque technologique même si celui-ci est peu probable. Les activités de recherches arrivant sur le plateau pourront aussi ajouter un risque technologique.»

La nouvelle décision des élus, passant outre le principe de précaution choisi par leurs prédécesseurs, est irresponsable en voulant créer, rien que dans cette ZAC, une ville nouvelle de 10000 habitants (population identique à celle de la commune voisine d'Igny), et avec des immeubles à grande hauteur jusqu'à 45mètres augmentant encore les risques.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que selon les chapitres, les nombres des RT indiqués pour un même site sont différents. Par exemple dans le résumé non technique page 25 il est indiqué:« Autour du site 18 installations sont classées ICPE » L'analyse de l'état initial du site et de son environnement signale page 126 :« Sur les communes de Palaiseau, de Saclay, d'Orsay, de Saint-Aubin et de Gif-sur-Yvette, on recense 16 ICPE qui sont soumises à autorisation...dont 7 ICPE sont liées au CEA » Par contre dans la réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, l'EPPS page 5 écrit « Concernant les risques industriels, le site est concerné par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) qui exploite sur le centre de Saclay, situé à 2,8km du site, 8 installations nucléaires de base (INB) et 93 ICPE dont 62 relèvent du régime de la déclaration « Il ne précise pas qu'il y a donc 31 ICPE soumises à autorisation qui selon la réglementation (page 126) « présentent de graves dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité et la salubrité publique... »



On constate également que le site de la ZAC est à 2,8 km du CEA, avec un PPI à 2,5km, soit une différence minime de 300m ! On ne peut pas dire qu'il n'y a aucun risque. D'ailleurs, je signale que des simulations d'accidents au CEA, auxquelles j'ai participé, montrent qu'en fonction de la météo et du sens du vent, un rejet de produits radioactifs dans l'environnement peut atteindre Palaiseau. Dans ce cas, suite à la consultation du public qui se termine, sur le projet du nouveau PPI (un élément du plan ORSEC), la commune de Palaiseau devrait engager son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le résumé non technique, page 49, indique « Le respect de la réglementation et si besoin un système d'information des riverains limitera le risque technologique » et page 130 « La CLI ...a des responsabilités importantes dans la transmission de l'information à la population » Si la CLI a bien un rôle reconnu de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, c'est aux maires que revient la responsabilité d'assurer l'information des citoyens sur les risques auxquels ils sont soumis et de leur expliquer les moyens mis en œuvre pour limiter les conséquences d'un accident. Mais écrire page 49 « qu'un système d'information des riverains limitera le risque technologique » est pour le moins surprenant ! Une bonne information peut limiter les dégâts en cas de crise mais pas limiter le risque lui-même.

En conséquence, force est de constater que le projet de la ZAC de l'Ecole Polytechnique ne tient aucun compte de la préconisation de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques existants et à venir

Renée Delattre membre de l'IFFO-RME

CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay

13 chemin de Limon 91430 Vauhallan

---

Je viens de m'apercevoir que la concertation se termine ce soir ! ,Pourquoi n'avons-nous pas une seconde réunion publique comme pour la précédente concertation QOX+X ?

Cet aménagement va profondément modifier le Plateau avec l'arrivée de 10 000 habitants sur la commune de Palaiseau !

Un nouveau débat public donnant les derniers arbitrages du projet est indispensable ...

---

Actuellement, il n'y a pas d'accueil à l'Ecole Polytechnique. Les nouveaux arrivants se perdent souvent lorsqu'ils arrivent. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de guider des personnes arrivant à pied ou en voiture, que ce soit en journée ou à la nuit tombée, que ce soit en semaine ou le week-end.

L'avancement du projet amènera de plus en plus de monde sur le campus.

Le projet prévoit-il de créer un accueil à l'Ecole Polytechnique (propre à l'Ecole, ou commun à toutes les infrastructures) pour guider les nouveaux arrivants ?

---



La densification autour de la ferme de la Vauve en vue d'aménager les alentours de la future gare de la ligne 18, est en totale contradiction avec le PLU de Palaiseau qui prévoyait de laisser la vue dégagée depuis la Ferme de la Vauve jusqu'à l'Abbaye de Limon.

La hauteur des bâtiments prévue pour cette zone autour de la gare est bien trop haute par rapport aux autres bâtiments déjà construits sur le plateau, et en contradiction avec la limite de la cime des arbres.

---

Cette nouvelle concertation sur QEP est prématurée et inopportune pour 2 raisons :

-elle prend fin le 8 mars alors que des décisions concernant le "Nouveau GPE" viennent d'être annoncées par le Premier ministre le 6 mars; l'enquête publique qui permettra de savoir où passe le "TAL" est prévue pour 2014-2015 et la mise en service éventuelle dans 10 ans ; donc les documents qu'on nous a présentés ne sont plus valables; il faudrait faire une nouvelle modification

-la ZPNAF n'est pas précisément connue puisque l'arrêté n'est pas encore pris

Il est indispensable de prendre en compte toutes les remarques de l'Autorité Environnementale sur TOUS les points

Par exemple, en ce qui concerne la pollution atmosphérique due à la circulation automobile (sous-estimée selon l'Autorité environnementale), elle ne peut qu'augmenter dans les prochaines années avec les nouvelles constructions (entreprises, écoles, logements) alors que les seuls transports en commun pour les 10 prochaines années sont des bus (même si ce sont des BHNS!)

La biodiversité avec la préservation des zones humides (plantes rares et extrêmement rares des mouillères) est insuffisamment prise en compte : le déplacement de la mouillère 54E n'est pas satisfaisant, la suppression de la mouillère du rond-point pour permettre la construction d'un quartier central autour d'une hypothétique gare n'est pas acceptable....

marie-claire Mery

Présidente du GRAAL





**Observations sur l'étude d'impact du projet de quartier de l'École Polytechnique de l'établissement public de Paris Saclay**

**1. Tracé du métro Grand Paris-Express**

Les schémas figurant dans le dossier de l'étude d'impact sont substantiellement différents du schéma présenté lors de la réunion de concertation sur le projet de révision du PLU de la ville de Palaiseau, le 27 février 2013. Dans le premier cas, la ligne de métro traverse le lac côté ouest selon un axe nord-sud et l'emplacement prévu pour la gare se situe à proximité immédiate des labos de l'École Polytechnique, alors que sur le schéma présenté le 27 février, comme sur le site internet de la société du Grand Paris, la ligne traverse le lac en diagonale nord-est/sud-ouest et la gare est plus à l'ouest, au niveau de l'emprise Danone.

Les bâtiments d'habitation prévus, dans le dossier de l'étude d'impact, entre les voies ferrées et le lac ne se retrouvent pas, semble-t-il, sur le schéma présenté le 27 février. En revanche, d'autres constructions apparaissent aux alentours du rond-point de l'actuelle entrée nord du site de l'École.

**Quelle est l'hypothèse présentée à la concertation ?**

**2. Ouverture et densification du quartier de l'École Polytechnique**

- a. Il est affirmé que l'emprise de l'École ne sera plus sous servitude militaire,
- b. L'ouverture souhaitée du quartier laisse pendantes :

- les **questions de sécurité**, qui sont renvoyées à une étude « ESSP », laquelle en toute rigueur **devrait plutôt être préalable** au principe d'ouverture ; en effet, des incidents importants de sécurité publique sont intervenus lors de la suppression des postes de contrôles aux entrées principales de l'enceinte de l'École. En ce sens, **la proximité d'une gare importante** ne peut que compliquer les problèmes de contrôle des accès de nombreux bâtiments où des recherches confidentielles et d'intérêt national sont menées, et où la dégradation d'appareillages ultra spécifiques serait extraordinairement coûteuse.

**Quelles sont les mesures qui sont envisagées pour préserver la sécurité publique indispensable des installations de l'École ?**

**Qui portera le coût de la sécurisation adéquate, bâtiment par bâtiment ?**

- les **questions de partage des équipements collectifs** :
  - Le projet prévoit que plusieurs des terrains et installations de sport actuels de l'École seront détruits et remplacés par des équipements conçus pour être partagés entre plusieurs écoles et avec les habitants du quartier,
  - Certains équipements existants, et non remis en cause, tels que la **bibliothèque** centrale et la **restauration** de l'École (déjà 2500 couverts...), sont mentionnés comme **devant être « mutualisés »**.
  - Il est prévu que les abords du lac devant le pavillon Boncourt seront ouverts au public pour faire partie d'un grand axe de promenade est-ouest,



- Les parkings actuels situés le long des labos, près des bâtiments des élèves ou devant le lac au droit du pavillon Boncourt sont voués à disparaître.

**Quelles études ont été menées à cet effet pour réaliser sereinement l'ouverture ?**

### **3. Nuisances**

La conception de la plupart des laboratoires existants n'a pas pu prendre en compte les **vibrations** causées par un transport en commun tel que le métro. Or beaucoup d'expérimentations y sont menées nécessitant un environnement particulièrement stable : lasers de puissance, optique adaptative, nanotechnologie, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres laboratoires présentant une sensibilité identique sont prévus.

***Des études de vibrations du sol ont-elles été menées ?***

***Quel est le système d'amortissement prévu pour les fondations des piles du métro dans sa traversée aérienne du campus ?***

Bruno Van Parys  
Délégué général de l'Association



## DECLARATION POLVI

POLVI, association des laboratoires de recherche privés et publics du cluster Paris-Saclay, partage l'ambition de création d'un cluster ayant un rayonnement scientifique international, passant par un important renforcement du potentiel scientifique et technologique du Plateau.

POLVI, association dont la dénomination est « Développement d'un Pôle de Vie pour les Laboratoires de Recherche Privés et Publics du Cluster Paris-Saclay », a pour objet de porter la voix de ses membres auprès des différentes instances amenées à prendre des décisions dans le cadre de l'aménagement du cluster Paris-Saclay, et a notamment pour mission :

- d'identifier les besoins et contraintes de l'ensemble des membres de façon à faciliter leur activité sur le plateau de Saclay,
- d'engager des actions auprès des différents acteurs publics et privés en charge de l'aménagement du plateau de Saclay, pour assurer le développement du cluster Paris-Saclay,
- de mener toutes actions de nature à participer au développement du cluster Paris-Saclay et d'en améliorer ainsi l'attractivité.

Représentant à ce jour plus de 13 000 emplois sur la frange Sud du Plateau de Saclay (salariés, collaborateurs, prestataires, sous-traitants), plus de 1000 opportunités de stages, apprentissages et doctorats, plus de 100 000 visiteurs/an (visiteurs scientifiques, clients, fournisseurs,...) et sachant que ces chiffres seront au moins doublés à terme, POLVI confirme son besoin de moyens de transport adaptés, de restauration collective et commerciale, de parkings, d'hôtellerie, de services et commerces de proximité, d'équipements sportifs, et tout cela dans un environnement convivial et agréable.

C'est pourquoi, nous adhérons complètement à l'objectif d'un quartier de l'Ecole Polytechnique répondant à ces besoins, un quartier vivant, un « pôle de vie » favorisant les contacts quotidiens et informels entre les laboratoires de recherche, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur.

Nous partageons également l'objectif de réussir la cohabitation harmonieuse de nos activités de recherche avec les logements familiaux et étudiants, et ce d'autant plus que cela donnerait la possibilité à nos salariés de loger à proximité de leur emploi. Et à ce titre, nous apportons notre soutien complet au développement de quartiers résidentiels à proximité, à savoir l'éco-quartier Camille Claudel de Palaiseau, et ainsi qu'à un futur quartier sur Corbeville.

Toutefois, nous nous interrogeons sur les interactions potentielles entre certaines de nos activités et les logements familiaux et étudiants qui s'implanteraient à proximité de nos bâtiments, sur le quartier de l'Ecole Polytechnique.

En effet, les centres de recherche que nous représentons au sein de notre association sont, pour beaucoup d'entre eux, comparables à des usines implantés sur une zone industrielle quant à leurs modes de fonctionnement, voire, pour certains, comparables à des usines fonctionnant 24 heures sur 24, comme le fait déjà actuellement le Synchrotron SOLEIL sur le quartier du Moulon. Et ce sera également très probablement le cas de futures implantations, compte tenu des filières scientifiques développées sur le quartier et de la nécessité d'exploiter au mieux les futurs grands instruments de recherche mutualisés.

Ci-après, nous donnons quelques exemples précis pour illustrer ce fonctionnement.

## DECLARATION POLVI

11 mars 2013



## Association POLVI – Loi de 1901.

2/2

*Créée par publication au J.O. du 16 juin 2012.*

A ce jour, sur le quartier, nous représentons plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de plateformes technologiques (salles propres et laboratoires climatisés), ce qui signifie plusieurs dizaines de centrales de traitement d'air puissantes et fonctionnant en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La conséquence est que cela génère un niveau sonore continu, auquel on ne prête pas attention pendant la journée, mais qui peut s'avérer extrêmement gênant la nuit pour des habitants, et ce même si les normes en vigueur sont respectées.

Par ailleurs, le large spectre des activités de recherche que nous conduisons dans ces installations technologiques de pointe nécessite l'approvisionnement continu de produits et de fluides spéciaux, divers et variés, dont certains doivent être livrés de nuit comme de jour. Comme, de plus, certains sites sont ou seront amenés à fonctionner 24h sur 24 pour une utilisation optimale de leurs équipements à des fins de recherche, cette circulation nocturne de type activité industrielle, que ce soit pour des usages individuels ou pour des besoins logistiques, peut également être vécue comme une gêne pour les logements familiaux ou étudiants voisins.

C'est pourquoi, nous attirons l'attention de l'EPPS, de la CAPS, et de la mairie de Palaiseau sur nos modes de fonctionnement car, s'il est bien évident que nos établissements n'auraient guère à souffrir de la proximité de logements, la perception des habitants proche voisins serait probablement tout autre en ce qui concerne nos activités.

Or, il nous paraît important de veiller au bon positionnement des logements dans le quartier de l'Ecole Polytechnique afin de permettre aux familles et aux étudiants de bénéficier d'un cadre de vie agréable et calme.

En effet, nous souhaitons éviter une situation où la proximité de laboratoires serait vécue comme source de nuisances par les résidents et conduirait, soit à une désaffection des logements et donc à une image négative du quartier, soit à un rejet des activités de recherche par les habitants ce qui viderait petit à petit le quartier de son potentiel de recherche à la pointe et découragerait tout candidat potentiel qui souhaiterait s'y implanter.

Compte tenu de l'enjeu de réussir un cluster de recherche à rayonnement scientifique et technologique international, compte tenu de la densité de centres de recherche du quartier Polytechnique qui nécessitent des installations technologiques, compte tenu qu'un grand nombre d'expériences qui sont et seront faites dans ces laboratoires représentent l'état de l'art mondial, et compte tenu de l'objectif d'attractivité scientifique et technologique du cluster et donc du quartier Polytechnique, il nous paraît essentiel que les acteurs en charge de l'aménagement connaissent et comprennent les modes de fonctionnement de nos implantations et veillent à conserver la capacité d'accueillir de nouveaux laboratoires.

Par cette contribution à la concertation sur l'aménagement du quartier de l'Ecole Polytechnique, l'Association POLVI souhaite être un acteur au côté de l'EPPS, de la CAPS, de la FCS et de la mairie de Palaiseau pour apporter toute son expérience de terrain du fonctionnement des centres de recherche et co-construire avec ces institutions un schéma d'aménagement où toutes les dimensions seront prises en compte, et ainsi permettre à la fois une cohabitation harmonieuse pour le bénéfice de tous et contribuer à l'objectif d'attractivité scientifique et technologique du quartier.

*Cette déclaration est faite dans le cadre de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole Polytechnique.  
Palaiseau, 11 mars 2013*

## DECLARATION POLVI

11 mars 2013



## **Avis de COLOS dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique (QEP)**

### *Introduction*

Le Collectif OIN Saclay (COLOS), créé en mai 2006 sous l'égide de l'union régionale Ile-de-France Environnement (IDFE), comprend l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay (UASPS), l'Union des amis du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (UAPNR), l'association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV) et l'union Essonne Nature Environnement (ENE). Cet ensemble de plus de 100 associations couvre la totalité du territoire de l'Opération d'Intérêt National décidée par l'Etat fin 2005, centré sur le plateau de Saclay et comprenant 49 communes.

COLOS a publié, en janvier 2012, un [dossier sur le plateau de Saclay](#), mettant en exergue les défis que doit relever tout projet d'aménagement du plateau, notamment :

- la pérennisation d'une agriculture de qualité ;
- la maîtrise parfaite du cycle de l'eau ;
- la sauvegarde de la biodiversité en réalisant une trame verte et bleue exemplaire ;
- un maillage de moyens de déplacements entre les centres de vie et d'activité, relié aux infrastructures existantes ;
- une intégration dans le territoire respectant son identité culturelle et paysagère.

### *Fondements du projet*

La motivation de base de la nouvelle concertation est que *"l'arrivée du métro Grand Paris et sa desserte du centre du quartier impose d'actualiser les orientations du projet urbain"*.

Cette arrivée de métro sert de prétexte à une urbanisation forte du quartier, qui ne serait plus du tout un quartier, mais bel et bien une ville en elle-même, puisqu'on y prévoit 10 300 habitants, ce qui est à peu près la taille de la population de la ville d'Igny, de celle de Bures-sur-Yvette ou de celle de Villebon-sur Yvette. Si on y ajoute le quartier Camille Claudel tout proche, lui aussi plutôt une ville car destiné à accueillir 4000 habitants, on s'approche d'un ensemble urbain équivalent à la moitié de la ville de Palaiseau actuelle.

Si le QEP était précédemment destiné à recevoir principalement des établissements d'enseignement ou de recherche, des activités de haute technologie liées à ces établissements publics ou privés ainsi qu'éventuellement des constructions à usage d'habitation quand elle est liée à ces activités ou établissements, le projet actuel y ajoute des constructions à destination d'habitation, au bénéfice des étudiants et des chercheurs mais également des familles, d'hébergement hôtelier, des services et des commerces, des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Autrement dit, on enlève tout obstacle à ce que la vocation de cette zone, auparavant destinée aux activités de haute technologie, devienne celle d'une banale zone industrielle assortie d'un quartier d'habitation également banale. L'implantation du campus Paris-Saclay, désormais qualifié de "campus urbain", est ainsi devenue prétexte pour la création d'une véritable ville nouvelle, mais qui n'ose pas dire pas son nom.

Ceci est en contradiction flagrante avec ce qui est par ailleurs énoncé comme principe d'aménagement : *"l'image du paysage du cœur de campus est celle d'une typologie mixte où le jardin et la place sont mêlés avec pour référence le campus américain."*



### ***Incompatibilité d'une ville nouvelle avec le maintien pérenne de l'activité agricole***

La poursuite de la politique du maintien d'un espace agricole viable sur le plateau de Saclay, pratiquée par les schémas d'aménagement successifs depuis 50 ans, est une nécessité vitale, compte tenu des profondes évolutions de l'économie mondiale. La loi de programme pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement préconise de "lutter contre la régression des surfaces agricoles" et d'"assurer une gestion économe des ressources et de l'espace", ce qui plaide en faveur de l'agriculture de proximité. La définition, en voie d'achèvement, de la zone de protection naturelle et forestière du plateau de Saclay, englobant plus de 2300 hectares de terres agricoles utiles, s'inscrit dans cette perspective.

Mais à terme, il sera impossible de maintenir cet objectif si l'on poursuit en même temps une logique de création d'une ville nouvelle.

Nous demandons que les aménageurs du plateau de Saclay résistent aux tentations de gigantisme et mettent leurs projets en cohérence avec les caractéristiques et les proportions de ce territoire, notamment en termes de capacités de logement, de transport et de gestion de l'eau.

### ***Inadéquation de l'hyperconcentration de la R&D sur le plateau de Saclay***

Il nous paraît légitime de vouloir créer une synergie et mutualisation de ressources entre les établissements qui sont venus s'implanter sur et autour du plateau de Saclay au hasard des disponibilités de terrains, sans plan d'ensemble.

Cependant, des études sur la productivité de la recherche – tels *Clusters mondiaux* de l'IAU IdF (2008) et le *Rapport sur la valorisation de la recherche* (2007) réalisé à la demande de l'Etat – ne démontrent nullement l'utilité de regrouper en un même lieu un maximum d'établissements d'enseignement et de recherche ! De notoriété publique, la France ne brille pas par sa capacité de transformer innovations en produits ; le "cluster" n'a guère de prise sur ce problème avant tout culturel. En effet, le cluster est un concept anglo-saxon, dont rien ne prouve qu'il soit transposable en France, compte tenu des différences de traditions, de mentalités et de structures sociales. En outre, il semble désormais passé de mode et la tendance vers la généralisation de l'apprentissage à distance ("e-learning") rend encore plus douteux les investissements lourds dans des structures d'enseignement qui risquent d'être dépassées dans un avenir pas très lointain.

En conséquence, l'objectif de création de 4000 à 6000 emplois par an sur le plateau de Saclay grâce à l'hypothétique "effet cluster" nous semble aussi peu crédible que celui, avancé naguère par Christian Blanc, de la création de 40 000 emplois par an grâce au réseau de transport "Grand Huit".

L'innovation est certes un facteur majeur de la compétitivité économique, mais, pas plus que l'excellence, elle ne se décrète pas ! Selon l'INSEE, l'Île-de-France regroupe déjà la moitié des dépenses françaises de R&D – il n'est pas raisonnable de vouloir accentuer ce déséquilibre.

Dans ce contexte, l'aménagement du plateau de Saclay devrait se limiter aux seuls établissements d'enseignement et de recherche (y compris privés) et c'était cela le projet initial pour la zone QEP. Tout proche de Saclay, le parc d'activités de Courtaboeuf, l'un des plus grands d'Europe, offre une importante capacité de développement économique, extensible de surcroît.



## **Considérations sur la desserte du plateau de Saclay**

Nous passons ici en revue différents aspects de la desserte du plateau de Saclay et démontrons que les motivations et hypothèses qui sous-tendent le projet d'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique sont hautement contestables.

### **Disproportion d'une ligne de métro**

La ligne verte du Grand Paris Express, traversant le plateau de Saclay d'Est en Ouest, était l'élément clé du projet de Christian Blanc, dont le cluster du plateau de Saclay était le point de départ. Dans son esprit, il était inconcevable que Saclay ne soit pas relié par un transport très performant à d'autres pôles de développement, à Paris, à La Défense et aux aéroports. Cette vision se serait peut-être justifiée si le plateau de Saclay avait été entièrement urbanisé. Mais, dès lors qu'on admet que le plateau reste, pour l'essentiel, ce qu'il est : un territoire périurbain peu dense, y implanter un métro serait hors de proportions : la ligne verte serait à la fois la moins fréquentée et la plus coûteuse de tout le réseau, tant au niveau de l'investissement qu'à celui de l'exploitation.

Aussi, peut-on constater un glissement dans la terminologie pour désigner cette ligne verte : qualifiée à l'origine de "métro automatique lourd", puis de "métro automatique léger" à partir de mi-2011, ses promoteurs ont depuis mi-2012 adopté le terme de "transport automatique léger" – mais la technologie préconisée n'a pas évolué pour autant : il s'agit toujours d'un VAL promu par un consortium Siemens-RATP-Bouygues. Parallèlement, on a réduit à la baisse les ambitions de tracé : initialement la ligne verte devait relier Orly à La Défense, puis Orly à Versailles ; aujourd'hui on vise principalement le tracé Orly-Saclay, voire seulement Massy-Saclay.

### **Insuffisance de la desserte par une liaison est-ouest**

Nous avons insisté maintes fois sur le fait qu'une simple liaison est-ouest sur le plateau de Saclay ne résout qu'une faible partie de la problématique de la desserte du plateau et que les prévisions de trafic ne justifient nullement la mise en place d'un transport capacitaire. Les promoteurs de cette approche raisonnent comme si tous ceux qui viennent travailler sur le plateau sont des Parisiens, alors qu'en réalité, la vaste majorité d'entre eux (78 % selon les chiffres de l'INSEE) habitent les vallées limitrophes du plateau. Même si leur proportion risque d'évoluer quelque peu, les prix de l'immobilier à Paris ne sont pas de nature à modifier radicalement cet état de fait. En outre, nombre de ceux qui travaillent dans des établissements destinés à venir s'installer sur le plateau, ne tireraient aucun bénéfice de la liaison Est-Ouest. C'est le cas, par exemple, des membres du personnel du centre de R&D d'EDF, qui sera déplacé de Clamart vers le plateau de Saclay (1500 personnes). Aux dires du responsable EDF de ce transfert, une large majorité de ces personnes habitent les communes voisines des Hauts-de-Seine, telles Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis Robinson et Issy-les-Moulineaux ; pour se rendre sur le plateau, elles continueront à se déplacer en voiture, car elles n'auront pas de moyen de transport collectif commode à leur disposition.

### **Les véritables urgences**

Nous avons également souligné maintes fois que pour mieux accueillir ceux qui viennent de Paris ou de la proche couronne, la solution la plus efficace serait d'améliorer le fonctionnement des RER B et C et d'organiser – par un système de navettes, comme cela se pratique en d'autres lieux – le rabattement sur les gares de ces RER, sachant qu'aucun point du plateau n'en est éloigné de plus de 3 km. D'ailleurs, l'expérience montre qu'il est toujours plus rentable d'améliorer des infrastructures existantes que d'en créer de nouvelles à côté.

D'une manière générale, dans une zone périurbaine peu dense, il est très difficile pour les transports collectifs de concurrencer l'automobile. Le maillage à réaliser pour pouvoir fournir un service de qualité équivalente, serait beaucoup trop important pour qu'on puisse rendre ce service économiquement viable, étant donnée la clientèle peu nombreuse.

Par conséquent, en matière d'objectifs de report modal, la modestie s'impose ! Aujourd'hui, près de 80 % des déplacements vers et depuis le plateau se font en voiture, ce qui est assez logique puisque ceux qui habitent les vallées limitrophes ne disposent pas de moyens de transport collectif suffisamment attrayants et ce n'est pas une ligne de transport est-ouest qui le leur fournira. Il est donc urgent de prendre des mesures pour éviter l'aggravation des problèmes de congestion routière. Pour ce faire, il faudra, comme nous le réclamons depuis de nombreuses années, fluidifier la circulation aux points noirs routiers actuels, tels les giratoires du Christ de Saclay et de Saint-Aubin et les carrefours sur la RD 36.

Une réserve de capacité à exploiter est celle, non négligeable, que procurent les chemins de circulations douces, pour peu qu'une autorité administrative de poids suffisant orchestre leur mise en place. Voir, à cet égard, [l'avis déposé par l'association ADER](#).



### **Une alternative plus rationnelle au "transport léger"**

Le projet de prolongement vers Saclay du TCSP Massy-Polytechnique sera réalisé : son financement est programmé et les études d'avant-projet sont très avancées, le début des travaux étant prévu pour fin 2013. Devant être initialement exploité par des bus, le tracé de ce TCSP a été conçu par le STIF de façon à pouvoir accueillir des tramways ou tram-trains. Dans ces conditions et puisque la capacité de débit d'un tramway ou tram-train serait amplement suffisante – même à long terme – pour écouler le trafic attendu, il serait à notre avis beaucoup plus rationnel de réaliser d'emblée ce TCSP pour une exploitation par tramway ou tram-train, rendant donc superfétatoire le "transport léger". Ce dernier irait certes un peu plus vite, comptant deux à trois fois moins de stations, mais cela ne justifierait nullement, à notre avis, la gabegie que constituerait la mise en place de deux lignes de transport reliant les mêmes extrémités et aux tracés plus ou moins parallèles.

Le "transport léger" n'aurait donc que très peu d'utilité pour les personnes se rendant à Supelec, à Centrale, à l'ENS Cachan, etc. Plus généralement, dans cette approche on escamote le problème du "dernier kilomètre" : une fois arrivées à une des gares, elles sont souvent encore loin de leur destination finale. Ainsi, une personne se rendant de Massy à Supelec, mettrait autant de temps (20,5 minutes) en empruntant le bus sur TCSP qu'en prenant le "transport léger", la marche à pied entre la gare et Supelec étant beaucoup plus longue dans le deuxième cas. Il y a sûrement des établissements pour lesquels le déplacement en "transport léger" serait plus rapide (ceux situés près d'une gare, tel le CEA), mais il y en a aussi pour lesquels la balance pencherait nettement dans l'autre sens (ceux éloignés d'une gare) ; par exemple, pour aller de Massy à l'ENSTA, il faut 10 minutes en bus sur TCSP, près de 21 minutes en empruntant le "transport léger". Le remplacement du bus par un tramway ou tram-train sur le TCSP ne ferait qu'accentuer ces comparaisons en défaveur du "transport léger". En tout état de cause, la longueur du trajet est trop faible pour que le "transport léger" puisse dégager un avantage significatif.

Par conséquent, le gain de temps que procure la vitesse du "transport léger" est négligeable, sinon négatif, car contrebalancé par une perte de temps pour se rendre à la destination finale, et les deux modes de transport se cannibaliseraient entre elles, diminuant encore la fréquentation, donc la pertinence du "transport léger".

Manifestement, l'alternative d'exploiter le TCSP par un tramway ou tram-train n'a pas été étudiée sérieusement. En général, on l'écarte en invoquant une complémentarité entre les deux modes de transport. Elle serait pourtant génératrice d'économies très substantielles. Le rapport Auzannet de décembre 2012 évalue le coût du "transport léger" d'Orly à Saclay à 1,25 milliards d'euros ; d'après nos calculs approximatifs, celui d'un tram-train sur le TCSP (étendu vers Orly) serait de 0,5 ou 0,6 milliards d'euros, donc moins de la moitié. A cela s'ajoute le fait, évoqué ci-dessus, que les coûts réels dépassent toujours largement les coûts prévisionnels, souvent par un facteur de 2 à 3, augmentant d'autant les économies réalisables pour les contribuables franciliens – voire les contribuables français, car certains modes de financement pourraient les mettre à contribution également.

### **Evolutions quant au mode de transport de la ligne verte**

Dans sa conférence du 6 mars 2013, le Premier ministre a redéfini certaines caractéristiques du Grand Paris Express. Pour ce qui concerne la desserte du plateau de Saclay, il a déclaré : *"au regard des projections de trafic, une solution de transport automatique à capacité adaptée est pertinente pour la ligne verte entre Orly et Versailles"*, ligne verte qui est rebaptisée "Ligne 18". Cette déclaration est conforme à celle du 30 octobre 2012, où le Premier ministre évoquait également *"un moyen de transport adapté"* pour desservir le plateau.

Or, la formule citée autorise comme moyen de transport le tram-train (sans remettre en cause la loi du Grand Paris) et c'est en effet sur la base de cette solution qu'a été effectuée l'évaluation financière du nouveau projet.

Comme évoqué ci-dessus, la réalisation d'un tram-train est beaucoup moins onéreuse (25 à 30 M€ par kilomètre) que celle d'un transport de type VAL (60 à 70 M€ par kilomètre). Par conséquent, il est très vraisemblable que le tram-train sera la solution technique retenue pour réaliser la ligne 18.

Notre proposition de rationaliser le projet en combinant la ligne 18 avec le TCSP n'en sera que plus pertinente. On pourrait d'ailleurs la raffiner en faisant circuler, sur le même site propre, à la fois des tram-trains "omnibus" et des tram-trains "express", comme cela se pratique sur les lignes de RER. En outre, elle présente un avantage très significatif en termes de planning : le tronçon Massy-CEA de la ligne 18 est prévu pour 2023, alors que la mise en place d'un tram-train sur le TCSP serait réalisable en 2018 ou 2019 – pourvu que la décision soit prise rapidement –, ce qui serait bien plus en phase avec l'arrivée des divers établissements sur le plateau.

Dans cette hypothèse, plus que vraisemblable, la "gare de métro" Palaiseau sera donc un simple arrêt de tram-train et la création d'un pôle urbain de grande envergure autour de cette gare n'aura plus aucune justification.

Autrement dit : il est faux d'affirmer que *"l'arrivée du métro Grand Paris et sa desserte du centre du quartier impose d'actualiser les orientations du projet urbain"*.



### ***Non respect des paysages et de l'intégration au site***

A notre surprise, l'étude d'impact considère que le paysage du secteur de Polytechnique consiste essentiellement en de vastes espaces agricoles et constate un "manque de qualité visuelle et de confort pour les piétons et les cyclistes".

A notre avis, les paysages du plateau de Saclay se caractérisent par un horizon dégagé sur 360 degrés, avec des vues ouvertes sur de vastes espaces agricoles, certes, mais ponctué de remises boisées, telle celle de la Martinière, tandis que les pourtours du plateau sont délimités par une couronne verte quasi-continue que constitue le bandeau forestier formé par les coteaux boisés qui émergent des vallées limitrophes ; c'est le cas également au sud de QEP.

Le respect de l'identité culturelle et paysagère du territoire exige que toute nouvelle construction évite de polluer visuellement les paysages du plateau. En effet, les nouvelles constructions devraient au maximum se fondre dans le paysage, donc ne dépasser en aucun cas les cimes des arbres (20 à 25 m). Ceci d'autant plus que ces constructions seront visibles depuis le site classé de la vallée de la Bièvre.

Aussi condamnons-nous sévèrement l'option des "émergences" d'une hauteur maximale de 45 m dans le pôle central "pour lui conférer une identité" ; leur existence aurait des conséquences désastreuses pour le paysage de toute la partie sud-est du plateau. L'idée que ce pôle tirerait son identité de quelques bâtiments mastodontes est parfaitement saugrenue, tout comme celle d'installer aux entrées de la zone des "bâtiments signaux" pour "signaler la présence du quartier." Le radar qui culminera à une hauteur de 55 m nous suffira comme signal !

Nous demandons que l'aménagement de QEP soit conforme à la Loi Paysage de 1993, qui exige que tout projet architectural précise, par des documents graphiques ou photographiques, l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords. A cet égard, il importe de citer les souhaits exprimés dans l'avis de l'Autorité environnementale :

L'autorité environnementale aurait souhaité que le chapitre « paysage naturel », qui traite d'un enjeu fort en termes d'identité pour le secteur du Plateau de Saclay, soit traité de façon plus importante que la seule page que l'étude d'impact comporte sur ce thème (p 122).

L'autorité environnementale s'interroge, en outre, sur le choix de distinguer le paysage urbain et le paysage naturel. La thématique paysage aurait mérité un chapitre unique, décrivant notamment les structures paysagères à différentes échelles ainsi qu'une évaluation de leur sensibilité. L'urbanisation future de la ZAC, située en extrémité du plateau surplombant les vallées de l'Yvette et de la Bièvre, constitue un enjeu important en matière de paysage, notamment pour les possibles émergences bâties au regard du coteau boisé. L'autorité environnementale aurait ainsi souhaité que soient présentée une analyse des perceptions visuelles (vues actuelles et projetées) de ce paysage, notamment depuis les axes parcourant le plateau, et de façon plus générale, depuis les points permettant une vision d'ensemble à l'échelle des vallées (y compris depuis les belvédères éloignés que sont l'église de Gometz-le-Châtel ou les routes en balcon et les voies plongeant au cœur des vallées).

Dans sa réponse à cet avis de l'autorité environnementale, l'EPPS consacre une dizaine de pages à ces préoccupations. Ce document reconnaît que le développement d'un projet urbain à l'échelle du territoire de QEP aura un impact fort sur le paysage actuel et confirme la sensibilité de l'élément paysager que constituent les coteaux boisés au sud de la ZAC. Il présente des "percées visuelles" depuis six points de vue différents. Bien que ces points de vue, assez lointains, aient été choisis de manière à minimiser l'impact visuel et que les hauteurs des bâtiments simulés soient nettement inférieures à 45 m, les photos présentées (figures 17 à 27) montrent néanmoins que ces bâtiments défigurent le paysage. La simulation ci-dessous de la vue sur le quartier depuis La Martinière en donne un aperçu plus proche de la réalité future.

En somme, nous demandons que les prescriptions de hauteur soient les suivantes :

- une hauteur générale maximum de 16 m,
- quelques bâtiments émergeant à 25 m,

cette dernière pour tenir compte du coup parti du centre d'EDF.

Voir également [l'avis déposé par l'association ADER au sujet de l'intégration au territoire.](#)

## Le quartier de l'Ecole polytechnique vu de la Martinière

	
<p><b>Paysage actuel</b> (décembre 2012)</p> <p>Se fondant dans l'écran boisé qui ceinture le plateau, les bâtiments n'agressent pas le paysage.</p>	<p><b>Esquisse du paysage futur</b> (ponctué de bâtiments à 15 étages)</p> <p>Dépassant de beaucoup les cimes des arbres, les gratte-ciel délimitent et dominent le paysage.</p>



## **Concertation - ZAC Quartier Ecole Polytechnique Avis d'ADER sur les circulations douces**

Idéalement le projet du quartier de Polytechnique devrait prendre en compte le réseau des circulations douces du territoire qui l'entoure, comme il le fait pour les routes et les transports en commun. Mais ce réseau est aujourd'hui à l'état embryonnaire et aucune autorité publique n'a les compétences nécessaires pour assurer les choix et la réalisation d'un réseau maillé cohérent.

A ce sujet, l'objectif d'ADER (Association des Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay) est d'obtenir un réseau maillé de circulations douces, articulé autour des cheminements le long des rigoles et des chemins publics existants sur le plateau, permettant des déplacements « doux », tant utilitaires que pour les loisirs, entre les divers centres de vie de ce territoire. ADER a, dans cette perspective, édité une « **carte des voies de circulations du plateau de Saclay** » que l'on trouve sur le site de COLOS :

[http://www.colos.info/images/doc/ADER\\_carte-chemins\\_plateau-de-Saclay.pdf](http://www.colos.info/images/doc/ADER_carte-chemins_plateau-de-Saclay.pdf)

*« Cette carte donne un état des lieux de l'ensemble des voies de circulation (hors zone urbaine), dont en particulier les chemins ruraux publics cadastrés. Une sélection de ces chemins, complétés par les cheminements engagés le long des rigoles ainsi que ceux qui surplombent les aqueducs, fourniront un maillage de circulations douces sur le plateau ».*

Nous avons ensuite envoyé une lettre ouverte à toutes les personnalités des pouvoirs publics en place (2 départements, 4 communautés, 27 communes) ayant une parcelle de pouvoir en la matière, complétée par une lettre au Préfet de Région, en lui demandant son intervention.

En complément à cette démarche, voici quelques remarques sur le projet soumis à la concertation publique, au fil de la lecture de l'étude d'impact.

### **Etude d'impact – Résumé**

*Un projet qui s'inscrit dans un contexte plus large « le sud du plateau » ?*

Sans doute, mais ce projet reste inscrit dans le cadre du futur « cluster », mais sans prendre en compte les liaisons avec le reste du plateau de Saclay.

On peut espérer en effet que les circulations douces dans ce nouvel aménagement seront développées, en coordination avec les transports en commun, mais rien n'indique dans ce dossier qu'elle le sera avec les chemins et pistes existants.



## **Concertation - ZAC Quartier Ecole Polytechnique Avis d'ADER sur son intégration au territoire**

L'association ADER, dont l'objet est rappelé ci-dessous, souhaite que le futur campus du plateau de Saclay s'intègre aussi parfaitement que possible au territoire du plateau de Saclay. Cela suppose la prise en compte de son patrimoine : le réseau Etangs et rigoles, alimentant les fontaines de Versailles depuis plus de 3 siècles, qui nous a légué en prime des terres agricoles parmi les meilleures d'Europe, ainsi que le patrimoine bâti associé que sont les magnifiques fermes, fleurons de l'architecture francilienne.

Cet ensemble fournit un paysage caractéristique, jusqu'alors encore préservé pour l'essentiel, dont le respect par les nouvelles implantations sera un atout majeur pour sa visibilité internationale et sa réussite.

Nous avons hélas, à la lecture de l'étude d'impact soumise à concertation, de sérieuses inquiétudes à ce sujet. Nous assistons en effet à une dérive progressive du projet initial vers le développement d'une ville nouvelle, ne prenant en compte que très peu l'identité du territoire.

Si le rédacteur de l'étude d'impact signale bien dans le chapitre « Etat initial de l'environnement » que « la plupart des fermes du plateau de Saclay présentent un intérêt architectural important », il oublie de mentionner à ce sujet l'étude patrimoniale remarquable et très détaillée de l'architecte des bâtiments de France, Guillaume Lefèvre (pourtant mentionnée dans le schéma de développement territorial), qui propose « ce patrimoine comme vecteur de développement ».

Quant au chapitre « Description du projet » la seule mesure envisagée pour « conférer une identité » semble être la hauteur des bâtiments qui est portée à 45 m, alors qu'elle était limitée à une vingtaine de mètres, inférieure à la cime des arbres.

Et dans le chapitre « Analyse des effets du parti d'aménagement sur l'environnement et mesures compensatoires envisagées », les auteurs de l'étude reconnaissent que ce choix « ... aura un impact fort sur le paysage actuel », et curieusement se donnent beaucoup de mal pour tenter de montrer que les bâtiments ne seraient « pas visibles depuis les vallées » – ce qui est du reste contredit par les figures 23 à 26 dans la réponse à l'avis de l'autorité environnementale – tout en promettant par ailleurs aux niveaux des mesures compensatoires « une architecture de qualité », sans autre précision.

Le résultat ne peut être qu'un ensemble banal n'ayant aucun caractère régional spécifique, qui pourrait être situé en n'importe quel point du globe.

Gérard Delattre  
Président  
10-03-2013

Objet statutaire d'ADER (Association des Etangs et Rigoles du plateau de Saclay) :

- Aider, accompagner et assurer la réhabilitation durable du réseau des étangs et rigoles du Plateau de Saclay dans sa fonction première d'alimentation des fontaines du parc de Versailles,
- Préserver les milieux naturels et le patrimoine architectural du plateau,
- Mettre en valeur et promouvoir ce patrimoine exceptionnel de notre pays,
- Développer les circulations douces, vecteur de découverte de ce patrimoine.



## **C / CONTRIBUTIONS RECUES PAR BULLETINS D'EXPRESSION ET REPONSES APPORTEES**



**Gestion de l'eau : il faudrait une légende sur la carte « collecte ». Que représente le trait vert et le trait jaune au sud ? 2<sup>ème</sup> planche : trait avec flèches au Sud, est-ce la rigole de Corbeville ? Ce n'est pas clair.**

L'EPDS s'efforce de rendre les présentations du projet aussi accessibles et compréhensibles que possible, mais certains documents techniques restent d'une lecture difficile.

Dans le premier plan, le trait vert au sud du quartier représente une noue, fossé humide bordé de végétation situé entre les rigoles de Corbeville (à l'Ouest) et des Granges (à l'Est).

Cette noue permet de relier les écosystèmes humides du plateau, et d'assurer leur préservation. Elle participe aussi à la bonne gestion des eaux du plateau, en récoltant les eaux de ruissellement se dirigeant vers la vallée.



Dans le plan que vous évoquez, la double flèche verte représente schématiquement les corridors écologiques à préserver dans le cadre de l'arrêté préfectoral de dérogation espèces protégées (n°2012/DRIEE/132). Ce corridor écologique sera composé de noues, de bassins, de mares, d'espaces boisés conservés ou créés ayant pour but de permettre la protection des espèces animales et végétales du plateau.

**Quand les documents seront-ils sur le site ? Pourraient-ils être communiqués rapidement aux associations ?**

La présentation faite au public a été mise en ligne le lendemain de la réunion d'information, dont le compte-rendu sera prochainement sur le site.

Les documents de la concertation seront régulièrement mis à jour ; comme lors de la précédente concertation sur le projet, vous pourrez également télécharger les documents soumis à enquête publique ou mis à disposition pour recueil d'avis, notamment l'étude d'impact. L'étude d'impact sera mise à disposition en mairies de Palaiseau et Saclay du 8 février 2013 au 8 mars 2013.

**Il est marqué 2 écoles et 1 crèche : où seront-elles ? Les écoles sont-elles en plus de celles prévus vers le quartier Camille Claudel ?**

La nature et la localisation exacte des équipements du quartier restent à définir. Ecoles et crèche sont d'ores et déjà identifiées comme indispensables ; elles viendront en plus de celles prévues au quartier Camille Claudel.

**Restera-t-il de la place pour agrandir le lycée ?**

Le lycée Camille Claudel est situé hors du périmètre de la zone d'aménagement concerté.

**Pourra-t-on encore faire de la voile sur le lac ?**

L'impact du projet de métro sur les pratiques sportives sur le lac n'a pas encore été estimé.

**Quelle est la hauteur du futur radar ?**



La hauteur prévisionnelle du radar est de 55 mètres.

**Les hauteurs d'immeubles annoncées à 40 mètres ne sont pas en cohérence avec les constructions actuelles et prévues du quartier (éco-quartier C.Claudé)**

Le quartier de l'Ecole polytechnique n'a pas vocation à être uniforme.

La plupart des bâtiments du quartier auront une hauteur équivalente à celle des bâtiments existants sur le site, soit 25 mètres au maximum, c'est-à-dire, des immeubles de 7 étages environ. Seules quelques émergences de 13 étages environ ponctuelles seront autorisées à proximité de la gare, dans le centre du quartier.

**Aujourd'hui, la RD36 est fortement encombrée et un aménagement du rond-point de polytechnique est nécessaire avec une desserte locale maîtrisée. Ceci implique de laisser une voie directe entre la liaison RD36/A10 et Saclay.**

Le projet d'aménagement du quartier va entraîner une mise à niveau du rond-point à l'entrée Nord du site, en lien avec le Conseil Général.

**Raccordement des rigoles notamment celle des Granges qui est coupée par la liaison RD36/A10.**

La noue à vocation de corridor écologique qui sera créée au sud du quartier sera en connexion avec la rigole de Corbeville à l'ouest. Sa réalisation constituera une avancée significative vers la reconnexion des rigoles de Corbeville et des Granges.

La reconnexion de la rigole des Granges au niveau de la liaison RD36-A10 est programmée par le SYB et fait partie des orientations du quartier Camille Claudel arrêtées par la CAPS.

**Avis**

**J'ai déménagé à Palaiseau pour l'espace, la campagne maintenant je commence déjà à étouffer.**

**Transports : maintenir absolument la gare du métro « Camille Claudel »**



**D / COPIE DES REGISTRES D'EXPRESSION  
MIS A DISPOSITION DU PUBLIC EN SOUS-  
PREFECTURE DE PALAISEAU ET EN MAIRIE  
DE SACLAY**

Tour 1 = 8/2/2013

1<sup>er</sup> mars 2013

Observations de Jacques Cadelec 2, résidence Marceau 91120 Palaiseau

**Observations relatives à l'impact environnemental de la ZAC QEP à partir du dossier soumis aux observations du public**

Cette étude est impressionnante, son contenu très riche et détaillé. Mais plusieurs incertitudes et intentions sous-jacentes non motivées en altèrent la pertinence. La précipitation avec laquelle les projets d'aménagement du plateau de Saclay sont menés entraîne un fort risque de travaux inutiles ou à reprendre. N'en déplaise à M. Christian Blanc et à ses successeurs, les procédures légales ralentissent la mise en route des projets, mais évitent les dépenses inutiles ou correctives occasionnées par le manque de définition.

Par exemple, comment commencer les travaux du métro GPE en 2013 alors que l'on ne connaît ni le tracé dans la ZAC, ni la technologie ferroviaire, sans parler du financement. L'étude d'impact de la ZAC ne peut avoir de sens dans ces conditions.

Comment ne pas rire jaune, aujourd'hui, lorsque l'on découvre que le projet du Grand Paris doit faire passer la croissance de la région Ile-de-France à environ 4%. Si l'amortissement des dépenses considérables nécessaires à la réalisation du réseau GPE est basé, comme c'est probable, sur une telle hypothèse, nous ne pouvons que demander de reprendre tout à zéro, y compris le déménagement d'établissements qui n'ont rien à faire à cet emplacement comme l'INRA Grignon. Qu'est devenue l'étude bénéfices/coûts du Débat Public relatif au Réseau du Grand Paris?

24.000 habitants sont prévus sur le sud plateau. Or cette étude d'impact ~~est~~ paraît effectuée sans considérer le quartier Camille Claudel, la future ZAC de Corbeville ainsi que la ZAC du Moulon. C'est comme si il n'y avait pas d'effet cumulatif des nuisances induites en particulier par la circulation automobile sur le plateau et dans les vallées, sans parler des difficultés déjà présentes au Petit Clamart ou sur la Francilienne vers Evry. Evidemment, on attend le métro, mais ne risquons nous pas de l'attendre longtemps. Que se passera-t-il à la gare RER de Massy-Palaiseau où on frôle déjà quelquefois l'émeute.

La disparition totale de la banquise arctique en été qui était prévue par le GIEC pour 2050 va probablement intervenir dès 2016. Les belles phrases sur les énergies renouvelables ne remplaceront pas une politique énergétique de mise en place de mesures effectives et financées. Peut-on donner au monde entier l'exemple d'un projet grandiose destiné à préparer l'avenir du pays sans inclure l'obligation de construire sérieusement des bâtiments super économes en énergie, voire à énergie positive? Or nous construisons déjà des bâtiments dans la ZAC (ENSTA, EdF...).

La réponse classique qu'une ZAC doit, par nature, présenter un budget (recettes et dépenses) en équilibre ne suffit pas. C'est d'ailleurs la même chose pour les établissements publics nécessaires pour 24.000 habitants. Les Grandes Ecoles sont prévues pour l'élite nationale, mais où sont les crèches, écoles maternelles, primaires, secondaires, les médiathèques. Et un hôpital ne serait-il pas nécessaire? Comment tout cela sera-t-il financé?

Concernant la flore patrimoniale, la zone du rond-point au nord de la ferme de la Vauve est indiquée comme une zone à enjeu fort, ce que ne prend pas en compte le projet d'aménagement. Comme le remarque l'Autorité environnementale, une stratégie d'évitement ne serait-elle pas préférable?

La géographie a été négligée. Il est beaucoup insisté sur l'intégration de ce nouveau quartier dans la ville de Palaiseau qui est essentiellement dans la vallée. Les liaisons plateau-vallée ne sont pas si nombreuses et les distances sont grandes. Ne serait-il pas utile de se rappeler ce qui s'est passé entre Orsay et Les Ulis. Ce n'est pas un quartier que l'on construit mais une ville nouvelle.

( voir page 2 )

*Suite de la page 1*

**Extraits de l'étude d'impact environnemental de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique justifiant les commentaires précédents**

Page 7 *«Au sens de la réglementation sur les études d'impact, chacun des quatre quartiers du sud plateau constitue une unité fonctionnelle à part entière. Ces projets sont en effet divisibles les uns des autres, non nécessaires les uns aux autres et peuvent techniquement être réalisés dans des calendriers indépendants, .... au sens strict du décret, les projets connus sont le TCSP et la requalification de la RD 36.»*

*«Le projet du métro du grand Paris n'a pas été soumis à enquête publique pour les tronçons nous concernant. Il ne fait donc pas partie des projets connus.»*

Page 64 *Les projets de développement de l'Ile-de-France qui sont à l'origine de la ZAC QEP «Doivent permettre à l'Ile-de-France d'atteindre en une décennie une croissance de l'ordre de 4% et de créer environ 800.000 emplois.»*

Page 287 *«Le développement urbain du plateau augmentera la population de 24.100 habitants.»*

Page 309 *«A ce jour, l'énergie préférentielle du réseau de chaleur de la ZAC est la géothermie avec utilisation de la nappe de l'Albien.»*

Page 346 *«Il est à noter que le projet de la ligne verte du GPE est un projet connexe à la création de la ZAC. Il influence la création du quartier (cadre urbain, espace public, stationnement, mobilité) mais ses impacts sont indépendants. Il fera l'objet d'une étude d'impact propre menée par la SGP.»*

Page 349 *à propos des trois variantes du tracé du métro «Si l'une de ces variantes devait être retenue, le plan masse du projet devrait être adapté pour intégrer la station de métro du GPE et tirer partie de l'évolution de la géographie et de la mobilité.»*

2

4 MARS 2013.

"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)  
204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989  
Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93

**Avis de VBGP écrit et collé sur le registre  
pour la Concertation  
sur l'Etude d'impact du  
Quartier de l'Ecole polytechnique - Paris-Saclay  
du 8 février au 8 mars 2013  
à Palaiseau**

**Préambule**

En tant qu'Association de Défense du Patrimoine et de l'Environnement de Palaiseau, agréée auprès de la Préfecture de l'Essonne, et au nom de nos adhérents Palaisiens, nous tenons à exprimer notre étonnement et notre déception de voir comment ce projet, et de Campus-urbain, et de ZAC-QEP autour de l'École polytechnique, est mené, ainsi que du peu de cas qui est fait des habitants de la ville de Palaiseau, et des villes et villages alentours...

En effet, aucune information sérieuse et complète ne leur a été donnée. Alors que la concertation est engagée officiellement depuis l'été 2012, aucune réunion d'information n'a été tenue sur la ville de Palaiseau, avant celle légalement obligatoire pour la révision simplifiée N°4 du PLU de Palaiseau, le 26/02/13. En outre, il n'a été procédé à aucune enquête d'opinion faite par les services publics auprès des habitants de Palaiseau et des environs pour savoir comment ils envisageaient le devenir du Plateau de Saclay et ce qu'ils souhaitaient pour leur ville...

A Palaiseau, aucune publicité n'est faite sur les projets «du Grand Paris», ni sur les projets déjà très avancés de l'EPPS... Il n'y a aucune annonce dans le Palaiseau Mag' le journal de la ville et il n'y a rien en mairie proprement dite, il faut que les Palaisiens sachent qu'ils doivent monter au service du développement urbain, dans le raidillon de la rue Louis Blanc, pour avoir accès à quelques documents. De plus, ce service n'est pas ouvert tous les jours de la semaine, et pour les personnes qui travaillent trop loin pour pouvoir venir en mairie le mardi en «nocturne» avant 19h il n'est accessible que le 1er samedi de chaque mois et seulement le matin.

Si malgré tout, le Palaisien est arrivé là plus ou moins par hasard, il peut voir 5 panneaux (1,90 m x 0,78 m) de l'EPPS qui sont plus de la publicité sur le projet que de l'information véritable... A savoir :

**«Paris-Saclay - Concertation préalable - Quartier de l'Ecole polytechnique - Palaiseau-Saclay»**

**1er panneau :**

Titre : «Le projet avance» suivi de 4 § intitulés : «Pourquoi ce projet ? - Les étapes de l'élaboration du projet\* - Un projet concerté - Qu'est-ce qu'une zone d'aménagement concerté (ZAC)?» avec 2 photographies aériennes du site de l'École polytechnique.

*N.B. \*La flèche chronologique est sur la date d'octobre 2012 : «Lancement de la nouvelle concertation en vue de la modification du dossier de création» (nous sommes début mars 2013...)*

**2ème panneau :**

Titre : «Un quartier bien desservi» suivi de 3 § intitulés : «Repenser la place de l'automobile - S'appuyer sur les transports en commun - Développer les modes doux». Le tout est accompagné d'une esquisse d'architecte montrant des immeubles le long d'un mail arboré et de 3 schémas du quartier de l'école. 1: une gare de métro automatique, 2: repenser l'usage de la voiture, 3: une place à tous les usagers du vélo»

**3ème panneau :**

Titre : «Mettre la nature au coeur de la ville» suivi de 4 § intitulés «Un quartier intégré à son environnement - Une gestion de l'eau exigeante - Biodiversité - Énergie» et 3 photographies, plus une coupe géologique.

**4ème panneau :**

Titre : «Un nouveau quartier pour Palaiseau - complété d'un plan du secteur avec des ronds de couleurs différentes - 3 § intitulés : Renforcer le potentiel scientifique et technologique du plateau - Développer la mixité - Favoriser les rencontres ->»

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

Sème panneau :

Titre : «Un projet d'intérêt national» suivi de 2 § intitulés «Un projet clé pour l'économie de demain - Un développement équilibré du territoire» avec en dessous un plan : «le sud du plateau de Saclay, un campus urbain sur 7 kilomètres, du CEA à l'École polytechnique» et à droite, accompagné d'un plan : «Le territoire de Paris-Saclay dans le Grand Paris» surmonté de 6 petites lignes de texte sur : «Le métro automatique du Grand Paris» et pour finir un autre petit pavé de 10 petites lignes et demie : «L'Etablissement public Paris-Saclay, porteur du projet»

Mais, pour savoir que cette mini-exposition existe, et où elle se situe, il faut être capable d'avoir repéré sur 3 panneaux municipaux, mais uniquement en centre ville, 3 feuilles de couleur bleue en format A4, datées du 04/09/2012, présentant de façon très succincte et orientée, le projet de révision simplifiée du PLU de Palaiseau, et qui, compte-tenu de la date obsolète, ne sont plus à jour, intitulées:

**«Un nouveau quartier vivant et ouvert pour Palaiseau»**

Voici les titres de ces 3 feuilles et de chaque paragraphe:

**Concertation préalable Révision simplifiée du PLU - Projet 04-09-12**

Page 1, dans 4 cadres :

«Le contexte - La procédure - Pourquoi réviser le PLU - Comment participer ?»

Ces cadres sont accompagnés d'une photo aérienne et d'un plan du sud du plateau, et en dessous une flèche chronologique avec un calendrier intitulé «Quelles sont les étapes ?»

*N.B. Ce calendrier n'est plus à jour puisqu'une flèche indiquant «vous êtes ici» est placée sur « 4ème trimestre 2012», «Concertation préalable»... alors que nous sommes déjà au 3e mois du 1er trimestre 2013 !*

Page 2, dans 4 cadres :

«Un quartier vivant et mixte» - Une desserte de qualité - Favoriser le développement durable - Une composition urbaine diversifiée ->

Page 3, Zonage :

1- le «cœur de quartier» - 2 - le quartier - 3 - les espaces de transition

Règlement, et dans 4 cadres :

«...Introduire la mixité, ... un quartier vivant, ...un cadre de vie amélioré,... des ambiances variées»

*N.B. Notre numérotation de 1 à 3 est aléatoire car ces 3 pages format A4 ne sont pas numérotées...*

Lors de la réunion publique du 26/02/13, sur la révision simplifiée N° 4 du PLU, la maire de Palaiseau a dit à l'assistance, peu nombreuse faute d'une publicité efficace, un seul petit paragraphe en bas de la page 6 du Palaiseau Mag' de février, (voir en page 11 de ce document) et une annonce très discrète dans les pages intérieures du site de la ville... qu'il y avait un dossier consultable au service de l'urbanisme. En fait, il s'agissait simplement des trois feuilles format A4 précitées.

Depuis le 1er mars 2013, il y a un petit livret supplémentaire avec les 17 feuilles du power-point qui a été présenté lors de la réunion publique d'information sur le PLU du 27/02/13. Il est à noter que cette projection était de très mauvaise qualité et les documents pratiquement illisibles pour les spectateurs.

Pour que les personnes qui auraient compris qu'il y a «une exposition» et qui auraient des remarques à faire, il y a un petit cahier pompeusement appelé «Registre d'enquête publique», et dessous il est écrit : «Concertation révision simplifiée du PLU». A l'intérieur, sur la première page est à nouveau écrit : «Concertation révision simplifiée N°4 du PLU pendant toute la durée de son élaboration» et en page 2, une date 10/07/2012... et puis plus rien !

Pour que les Palaisiens viennent y inscrire leurs remarques... il faudrait qu'ils sachent que cela existe !

Nous ne pouvons donc, à l'appui de cette démonstration, que déplorer le peu d'attention que semblent avoir les responsables de ces projets, Révision du PLU de Palaiseau et ZAC-QEP, vis à vis des habitants de Palaiseau, aussi bien élus de la ville et des communautés diverses, que décideurs de Paris-Saclay et du Grand Paris...

Cette communication confidentielle est regrettable. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu plus de publicité sur ces projets qui engagent l'avenir de notre ville et celui des Palaisiens ? Ce projet prévoit de faire venir 10 000 habitants autour de l'École polytechnique, et que sur le Campus de 7 km de long, il est envisagé de recevoir 40 000 étudiants et plus de 20 000 enseignants-chercheurs !

2/11

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

Alors, pourquoi une telle absence d'information ? Les esprits chagrins ne manqueront pas de se demander si cette communication plus que discrète est volontaire ? Craint-on une réaction trop vive des Palaisiens, en raison de l'énormité du projet : 10 000 personnes de plus dans une ville de 30 000 habitants ? C'est justement en agissant ainsi que la réaction des Palaisiens risque de dépasser les craintes des décideurs ! Car lorsque les habitants de Palaiseau verront les travaux commencer, ils se demanderont pour quelle raison ils n'ont pas été correctement informés de ce qui se préparait sur le plateau de Saclay.

En tant qu'association de défense du patrimoine et de l'environnement, nous déplorons vivement cet état de fait et la façon de procéder actuelle...

Ce préambule, ayant pour objet d'exprimer la profonde déception de notre association, une fois fait, nous allons ci-après poser des questions quant à l'étude d'impact du Quartier de l'École polytechnique qui est présentée au service de l'urbanisme de Palaiseau, depuis le 8 février et jusqu'au 8 mars 2013 par l'EPPS.

Pour plus de facilité et plus d'aisance dans la manipulation, pour notre démonstration, nous allons nous servir, non pas du gros document «Etude d'impact» de 534 pages, mais de celui de 49 pages seulement, qui comporte les réponses de l'EPPS aux questions de l'autorité environnementale, petit document plus maniable et plus condensé que le très gros.

**Paris-Saclay**  
**Complément à l'étude d'impact**  
**Réponse à l'avis de l'autorité environnementale**  
**Zone d'aménagement Concerté du quartier de l'École polytechnique**  
**Février 2013**

(Les phrases extraites du document «officiel» sont en écriture droite, *les remarques de VBGP écrites en italique*)

**p.11 - 2.2 - Périmètre de la ZAC**

*Quel est le devenir de la partie du coteau boisé Sud située dans la même unité foncière que l'école polytechnique ? Sera-t-elle intégrée dans la ZPNAF ?*

**p. 13 - 2.3 - Prise en compte des corridors ... milieux naturels**

*Que devient la Rigole des Granges ? (sous trame bleue)  
Que deviennent les mouillères qui sont coupées par des infrastructures de transport ?*

**p. 13 - 2.4 - Etude de la faune et de la flore**

«L'étude ne dépasse pas l'échelle plus large que la ZAC»

*Comment peut-on en évaluer l'impact réel si l'on s'en tient seulement à la ZAC ?  
Quelles en seront les répercussions sur le plateau ? et sur les villes proches (Palaiseau, Orsay, etc.) ?*

**p.13 - 2.5 - Le paysage actuel**

«Les éléments verticaux marquent fortement le paysage, châteaux d'eau et fermes...  
Le paysage est très marqué par les infrastructures routières (RN 118) et les installations des activités.»

*Qu'en sera-t-il donc lorsque les constructions prévues seront réalisées ? Avec des immeubles de 16 m, 25 m et quelques bâtiments émergeant à 45 m : cela risque d'être bien pire encore!*

**p.14**

**A - Boisements existants sur le site**

«Les haies abusives (*sic*) et les alignements d'arbres (...) masquent les entités»

*Actuellement tous les bâtiments ne dépassent pas 15 m ou 16 m de haut, et donc pas les arbres...  
Ce qui ne sera plus le cas si la hauteur des bâtiments augmente puisqu'elle est prévue entre 25 et 45 m.*

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

**C - Paysage dans l'école polytechnique**

Résumé : «peu d'intérêt végétal, peu d'intérêt architectural (sauf bâtiment principal)»

*Il est à craindre que ce qui va être construit ne soit pas plus «intéressant» architecturalement parlant et surtout n'ait aucun esprit d'ensemble, ni cohérence, si l'on se fie à ce qui vient de sortir de terre (ex. Horiba, Nano Inov', etc.)*

**D - Paysage des autres entités**

Résumé : «beaucoup de stationnements, architecture «moderne» cohérente» (sic)

*Voir remarque ci-dessus...*

**E - Sensibilité des structures**

Haies arbusives (sic) Sans doute «arbusives»?

*Il conviendrait de faire beaucoup d'efforts quant aux plantations, mais ni le terrain très humide et glaiseux, ni la situation sur un plateau venté tel que le plateau de Saclay, ne se prête à une végétation «sensible».*

**p.15 - 2.5.2 - Impact du projet dans le paysage**

- L'ensemble urbain va valoriser l'existant.

*Affirmation péremptoire et dont on peut douter, car le plateau offre actuellement un très beau paysage à perte de vue... y faire une ville n'ait pas une garantie valorisante, loin de là !*

- Installer des lieux d'intensité urbaines (sic)

*Ceci est en contradiction complète avec le PADD 2006 dont les prescriptions doivent être respectées actuellement.*

- Créer des liens avec la vallée.

*Comment cela va-t-il pouvoir se faire compte tenu de la très forte déclivité entre le plateau et la vallée de l'Yvette? Il y a plus de 50 m de dénivelé et peu d'accès possibles.*

- Développer et structurer les espaces publics

*Ceci est également en contradiction complète avec le PADD 2006, puisque cela revient à créer une ville nouvelle sur le plateau de Saclay : un campus urbain de 7 km, avec 2 500 logements familiaux + 2 600 logements étudiants = 10 000 habitants, des commerces, services et activités... sans oublier qu'au final sur toute la zone il est envisagé que 40 000 étudiants et 20 000 enseignants-chercheurs au moins y viennent !*

- Préfiguration paysagère pour éviter les friches... durant les travaux d'aménagement.

*Ce qu'il conviendrait de faire dès maintenant car certains permis, bien que la ZAC ne soit pas encore effective, ont été accordés «en avance» et les friches sont déjà là.*

**A - Rappel projet urbain**

*Rappel : un «projet urbain» est contraire au PADD de Palaiseau...*

**a) Bande centrale et paysage périmétral**

- Bande centrale : répartir la densité urbaine sur environ 2 km.

*Ceci est également en contradiction avec le PADD...*

La majorité des éléments est à venir = plus forte densité / pôles de vie.

*Ceci est également en contradiction avec le PADD...*

- périmétral : y implanter des programmes de taille importante

*«La taille importante des programmes» est contraire au PADD.*

- + des parcs au Nord

*Pour quelle raison, le Sud est oublié alors qu'y planter plus de parcs boisés devrait cacher les éventuelles constructions et éviter d'enlaidir le paysage depuis les vues et les voies en corniche?*

**p.16 - Qualité architecturale urbaine**

*Ce qui est à nouveau contraire au PADD, puisque cela revient à la création d'une ville sur le plateau.*

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

*Quant aux hauteurs prévues :*

- 16 m Nord et Sud
- 25 m hauteur générale (soit 9 ou 10 m de plus que l'existant)
- 45 m émergeant (soit 30 m de plus que l'existant)

«Ces différentes hauteurs assurent la création d'un quartier (déplacement et rehaussement du radar) avec des bâtiments signaux» (sic) *Quelle nécessité de signaux ?*

*La future hauteur envisagée pour le radar de guidage d'Orly une fois déplacé sur le terrain de l'École polytechnique n'est pas précisée, il semble qu'elle sera au minimum de 47m, et plus sûrement de 55 m !*

**p.16 - Gestion des stationnements**

«en souterrain au contraire de l'actuel pour limiter l'impact sur le paysage.»

*(Voir plus loin le danger que cela représente en raison de la composition géologique du sous sol)*

**Qualité architecturale urbaine**

- «créer un cadre de vie favorable, homogène et différencié» (sic)

*Tous les doutes quant à cette affirmation sont permis, compte-tenu de la densification souhaitée et annoncée par les responsables du projet !*

«La qualité urbaine (...) du site devrait être améliorée avec l'urbanisation du quartier»

*(Voir remarques précédentes sur l'urbanisation...)*

**p.17 B - Projet paysager de M. Desvigne**

*(Ici, il est indispensable de faire abstraction du jargon employé!)*

*En résumé : faire une véritable ville va permettre plus de verdure!*

*Comment ne pas comprendre ici que l'on se moque ouvertement des habitants de Palaiseau et des villes voisines du projet ?! Villes, y compris celle de Palaiseau, qui sont actuellement dans la verdure...*

**p.18 §1 l. 4 :** *Que signifie après «parcs de stationnement, RÉSERVE» ce mot écrit au singulier, à quoi fait-il référence? Envisagerait-on de garder quelques Indigènes locaux?*

**b) Qualité paysagère**

«rigoles réutilisées au sein du système d'assainissement»

*Leur rôle est à préciser : eaux de pluie? eaux usées?*

*Leur re-connexion, semblerait envisagée : comment ? Quand ? les quelles ? Comment compte-t-on les revaloriser?*

- «l'emprise au sol du bâti ne dépassera pas 60%...»

*C'est donc une modification importante de l'existant, ce qui est à nouveau en contradiction avec le PADD.*

- «les essences choisies, adaptées au sol et au climat»

*Le sol du plateau de Saclay étant gorgé d'eau, il faudra encore employer des arbres de peu de valeur (cf. les remarques sur le boisement «médiocre» de l'École polytechnique) à savoir, des peupliers, des aulnes, des bouleaux, des saules... qui sont les essences «variées» adaptées au milieu ... et autochtones !*

*En effet, des arbres nobles, et adaptés au sol spongieux, tels que des cyprès chauves ne supporteraient pas le vent parfois violent sur le plateau!*

**p. 19 C- Estimation de l'impact sur le paysage**

La place de l'eau => valoriser l'installation existante, la rigole de Corbeville...

*Il y a peu ou pas d'information sur la re-connexion de cette rigole ici, quant aux mesures : le cadre du tableau est vide à cet endroit.*

«Optimiser l'insertion dans le paysage...»

*Avec des bâtiments émergents (de grande hauteur) cela va être difficile...*

"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)  
204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989  
Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93

p. 20 à 23 - 2.6 Précisions sur les perceptions visuelle

Fig. 17 : le radar est mal positionné... et l'échelle semble inexacte, même si les arbres ne dépassent pas une hauteur de 15 m environ, ils sont plus près et donc plus grands apparemment. Mais ils ne peuvent pas être plus hauts que des bâtiments de 45 m, et le radar qui sera à 55 m l soit + 30 m et + 40 m de différence, même avec le recul...

p. 23 - 2.7 - Fouilles archéologiques et milieux naturels (écologiques)

Plusieurs zones d'enjeux forts archéologiques et écologiques sont signalés sur la carte de la p. 23

*Cependant là sont prévues des constructions de 45 m de hauteur, dans cette zone UX1, en plein sur la mare et sur le rond-point et la route départementale de la Vauve à Villebois !  
ET dans le cône de visibilité de la ferme de la Vauve, alors que l'architecte dit maintenir ces cônes de visibilité ...  
Ceci est en contradiction avec PADD et la Loi sur l'eau...*

p.24 - 2.8 Risques technologiques CEA

La distance est à plus de 800 m de la limite légale :  
«la ZAC n'est donc pas A PRIORI dans la zone de risque» (!)

*Il est bien évident que le vent d'Ouest dominant sur le plateau va s'arrêter à limite légale, soit à 2,50 km du CEA...  
(Inutile de rappeler le nuage de Tchernobyl !)*

p. 25 2.9 Centre de stockage des déchets

*A part quelques rectangles, qui semblent représenter les bâtiments projetés, rien n'est indiqué sur le plan...  
Aucune information sur le type de déchets qui seraient entreposés là, aucune étude du SIOM n'est jointe...  
car elle est en cours (ce qui montre la précipitation de la procédure de révision simplifiée N°4 du PLU de Palaiseau,  
due à l'obligation de l'engager avant le 1er janvier 2013... pour ne pas avoir à faire une révision complète du PLU.)  
Ce centre de stockage de déchets est prévu sur un terrain actuellement boisé, qui en outre fait partie d'une exploitation  
agricole dont 8 hectares disparaissent dans la ZAC... Comment peut-on installer ce genre d'établissement, dans un  
espace boisé classé, et, qui devrait être inclus dans la ZPNAF ?*

2.10 Présentation du projet

*Il n'y a pas de vision globale, aucun usage n'est précisé, rien n'est indiqué par rapport au tracé du métro, du TCSP et  
des voiries, ni des connexions entre ces différents éléments...*

Actuellement il y a des établissements d'enseignement et de recherche.

La seule précision donnée sur le projet, est la suivante : «il se déroulera sur 7 km».

«En 2025, un campus urbain, avec 20 000 enseignants-chercheurs et 40 000 étudiants.»

«la compacité des bâtiments» (sic)

«La diversité des fonctions dans un quartier urbain»

*Ce qui revient à y faire une ville. Tout ceci est à nouveau contraire au PADD de Palaiseau...*

p. 26 Métro et TCSP

*Le plan présenté au conseil de quartier de Lozère le 21/02/2013 n'est pas le même que celui du dossier.  
Le TCSP et le métro dans le plan montré le 21/02 ont une partie parallèle et font doublon. Où est située la gare ? De  
plus, il ne correspond pas non plus à celui présenté lors de la réunion des PPA du 26/02/13...*

*Comment peut-on alors se fier aux documents du dossier d'Etude d'impact, dit de concertation?*

p. 27 2.10 Le quartier de l'Ecole polytechnique

*Le bâtiment IPVF est placé dans le cône de visibilité de la Vauve... alors que l'architecte s'est engagé à préserver tous  
les cônes de visibilité !*

p. 28 - Fig. 34 : le Bois de la Croix de Villebois = centre de déchets = activités (en EBC!)

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

*C'est pourtant une zone en EBC qui est déclassée malgré l'affirmation écrite par le maire de Palaiseau en avril 2012, qui disait que le PLU c'est «la meilleure des protections» ?*

p. 29 - Fig. 35 : le métro traverse une zone N en passant sur le lac de Polytechnique !

p. 30 - Fig. 36 : Le métro passe le long du lac de Polytechnique et de la cour d'honneur !

p. 31 - Fig. 37 : le métro passe le long du boulevard des Maréchaux, en deçà du lac de l'Ecole polytechnique.

*Pourtant, malgré ces trois propositions, le tracé annoncé comme définitif le 26/02/13 n'est aucun de ceux présentés dans les documents de la concertation, puisqu'il passe après avoir traversé le lac de l'École polytechnique, le long de la voie rapide RN 118...*

p. 32 - 2.11 - Qualité de l'air

Les zones de mesure sont trop éloignées : les Ulis à 3 km et Versailles à 10 km, et par là même non indicativement valables, n'ayant rien à voir avec le contexte du projet.

2.11.1 : Qualité globalement bonne sur Palaiseau et Saclay

- le trafic routier est un des principaux polluants RN 118 et RD 36 (*qui doit être doublée en partie!*)

- 3 pollueurs recensés :

-Sodextra : fumées, poussières et bruit

-Compomar : odeurs et nuages de mouches (!?)

-DGA-Propulseurs : fumées et bruit

P. 33 - En Essonne :

Pics d'ozone durant environ 15 jours en 2011 (*pas d'autres mesures plus récentes connues*)

p. 34 : Ruissellements et pluies avant et après projet :

*Tout ce chapitre est au futur ou au conditionnel, quant aux solutions à envisager. Les calculs montrent de N1 à S1, une augmentation du triple !*

«plusieurs dispositions seront A ENVISAGER par l'EPPS... pour favoriser l'infiltration (*sic*)

*Il est irresponsable d'envisager une infiltration dans des glaises !!! (et ce qui est d'ailleurs contraire aux préconisations de l'étude d'impact de 2011...) L'existence de nombreuses zones humides sur le plateau démontrent que justement il y a peu d'infiltration.*

*Cela souligne le problème et le danger des parkings souterrains profonds (-7m comme dans le projet EDF) qui vont atteindre la couche de sables et risquer de provoquer «un effet crêpe» et des phénomènes de «renards». CELA RISQUE DE DÉSTABILISER LES BÂTIMENTS QUI SERONT CONSTRUITS SUR CES PARKINGS SOUTERRAINS (EDF notamment à qui cela a déjà été signalé par les associations) et mettre en danger le personnel et les usagers...*

*Cette remarque sur la déstabilisation des bâtiments est faite par l'autorité environnementale elle-même...*

*-La mouillère la plus remarquable de l'étude menée a été supprimée du terrain de l'EDF alors qu'il y aurait eu moyen de modifier le projet. L'architecte n'a tenu aucun compte de l'existant, il aurait pu implanter son projet n'importe où, peu lui importaient les dégâts écologiques engendrés, réaliser son projet était la seule chose qui lui importait...*

p. 35 - 2. 13 - Liens agricoles

*Problème de l'exploitation d'Elodie Villain : les 2 parcelles qui lui sont laissées sont éloignées l'une de l'autre, ce qui rend très fragile la viabilité de son exploitation en augmentant les difficultés d'accès aux deux parcelles séparées.*

p. 36 et 37

*Que va-t-il se passer avec les terres de M. Laureau qui sont dans la ZAC : son exploitation perd 9,5 ha de superficie. Dont l'espace EBC classé pour le centre de stockage des déchets !*

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

p. 38 - 2.14

Métro automatique : pas de projets connus (?)

*Donc il n'est pas du tout étudié dans le dossier alors que c'est le prétexte de la ZAC elle-même !*

*Cette réponse, pour le moins étonnante de la part de l'EPPS, démontre la précipitation de toute la procédure de révision du PLU et de la ZAC-QEP. Le projet n'est pas viable actuellement. Il aurait été préférable d'attendre les décisions du Grand Paris et notamment du métro automatique et l'arrêt de son trajet définitif, ainsi que de sa nature, avant d'entamer quoi que ce soit.*

«L'incidence du projet est négligeable...»

«La préservation des zones humides du site va dans le sens d'une amélioration globale.» (?)

*L'augmentation des constructions, et notamment leur hauteur importante, du trafic routier, voire du métro, et des populations n'est absolument pas prise en compte ! Comme si cela n'avait aucune incidence sur la faune (oiseaux notamment) et la flore ?*

#### **2.15 - Impacts des parkings souterrains profonds sur l'hydrogéologie**

p. 38 colonne 3 :

«dispositifs de rabattements localisés de la nappe»

*L'autorité environnementale elle-même souligne le danger de ce dispositif. Ceci prouve bien que ces parkings ont une incidence grave sur le sous-sol et les eaux souterraines...*

*Absence de définitions précise des principes...*

«le volume qui SERAIT prélevé de la nappe (...) permanente.» (Le conditionnel est inquiétant, lui aussi)

*RAPPEL : cette remarque a déjà été faite par les associations lors de la réunion des PPA le 14/09/2012.*

#### **p. 39 Le dossier Loi sur l'Eau**

*Comme il n'est pas connu des associations à ce jour, cela montre que cette ZAC est précipitée et que les éléments les plus importants ne sont pas encore étudiés suffisamment.*

«Ces informations seront exigées par l'EPPS»

*Alors, dans ce cas-là : qu'en est-il du projet EDF dont le permis a été accordé en juillet 2012 ?*

*Voici une autre preuve de la précipitation dangereuse de cette ZAC.*

*(Au sujet de la thèse CIFRE : «elle permettra ainsi de mieux connaître les eaux souterraines du plateau... sur les coteaux» alors qu'elle n'est pas encore terminée, comment peut-on s'y référer?)*

*«Ces informations» c'est précisément ce que demandent les associations depuis plus de 3 ans (cf. visite de Ghislain Mercier et de Antoine du Suich le 14 janvier 2011 sur le parcours des eaux de résurgence dans Palaiseau au cours de laquelle le CA de VBGP leur a fait part de ses inquiétudes quant au régime des eaux lorsqu'il sera bouleversé par les constructions sur le plateau de Saclay.)*

*Cette étude aurait du être la première chose faite avant tout projet sur le plateau !*

#### **p. 40 - 2.17 Mouillère 54E déplacée**

*Le projet EDF a pris place sur le plus fort enjeu écologique du plateau de Saclay : cette mouillère !*

*Voici une autre preuve de la précipitation de la ville de Palaiseau à accorder ce permis à l'endroit précis où il n'aurait pas fallu le faire...*

*En outre, ce projet prévoit :*

*-une «zone ouverte» qui sera FERMÉE LE SOIR et le WEEK-END (!)*

*-une «zone fermée» dont l'accès sera réglementé...*

**CECI EST EN CONTRADICTION TOTALE avec le projet global de «Quartier ouvert» !**

8/11

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

*Comment peut-on demander à l'école polytechnique d'être ouverte, alors que l'on accorde à EDF une grande «Zone fermée» et une zone (semi) ouverte ?*

*Le chantier doit «débuter début 2012 (sic) - Il est déjà commencé en février 2013...  
Ceci montre à nouveau la précipitation de ce projet : il n'y a eu aucune étude de l'incidence des parkings à -7 m sur l'écoulement des eaux et le sous-sol... (juste une étude des sols par EDF)*

**2.17.2 - L'intérêt économique d'EDF sur la ZAC**

«L'arrivée du centre : 2 000 salariés»  
«L'ouverture du site soutiendra les transports en commun (TCSP en 2015) apportant un flux de voyageurs» (?)

*Là, on sait maintenant pourquoi accorder le permis EDF était si pressé : il faut qu'il y ait du monde pour justifier le métro sur le plateau : merci EDF!  
Ces salariés (otages et prétextes) devront pourtant attendre de 2 à 7 ans l'arrivée des transports en commun... et en attendant venir travailler ... en voiture !!!*

«1 200 personnes, soit 60 % du personnel utilisera les transports en commun»

*Comment croire que tous ces gens viendront de Massy ? Alors qu'en majorité ils travaillent actuellement sur le site de Clamart ? En fait, c'est la justification du tracé n°1 du métro automatique, souhaité par les élus de Palaiseau...*

p.41 - EDF (suite)

-Etre proche d'un exutoire d'Eaux Pluviales car autonome pour la gestion des eaux...

*Où est actuellement cet exutoire ? il en existe déjà un ? (ou est-ce celui de Danone qui sera utilisé? Mais dans ce cas-là, est-il suffisant)*

*Tout ceci est une justification réelle de la précipitation à accorder le permis EDF...*

«Conjuguer ouverture et sécurité»

*On l'accorde à EDF pour qu'ils viennent et on le refuse à l'X qui ne peut rien faire puisque déjà là !*

p. 42 - Le tableau

*C'est prématuré puisque le tracé définitif du métro automatique n'est toujours pas fixé... pas plus que le type de métro dit «léger» ?*

p. 43 et 44 : Justification du choix de la parcelle Nord pour EDF

*Quel rapport (scientifique?) y aurait-il entre Danone et EDF? AUCUN sinon la possibilité de se raccorder sur les réseaux existants de EDF, inutile de chercher à faire croire autre chose !*

p. 45 - Implantation des constructions

A. Flore:

*La dépression de la mouillère la plus intéressante du plateau disparaît (sous l'un des bâtiments d'EDF)*

B. Détail des besoins

- 568 arbres - conforme au PLU (aucune précision sur les essences plantées ni la taille des sujets) sur une surface de 18 176 m<sup>2</sup> pour une superficie totale utilisée de 81 511 m<sup>2</sup> (~ 81 hectares)
- eaux dans les «douves» : 13 857 m<sup>3</sup>
- mare 54 G (triton) : 1 506 m<sup>3</sup>

p.46 Emprise supplémentaire de 4 % de béton

«A cause des stationnements souterrains R-2» (ET donc il y a plus d'imperméabilisation encore...)

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
**204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989**  
**Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93**

**2. 18 - Compensation pour les zones humides**

*Il y a une référence au dossier Loi sur l'Eau qui pourtant n'est pas accessible actuellement.*

*«l'infiltration est privilégiée» : ce qui représente un DANGER qui a déjà été signalé à plusieurs reprises.*

*«le niveau d'avancement du dossier n'a pas permis une description de l'alimentation en eaux des zones humides créées» ce qui prouve une fois de plus la précipitation de ce projet.*

**p.47 - 2. 19 - Mesures compensatoires - Bois de la Croix de Villebois**

*Aucune explication ni détail n'est donné sur les bâtiments qui sont prévus dans ce bois actuellement classé en EBC, à part la destination de l'un d'entre eux pour stocker des déchets, dont on ignore la nature réelle, les autres bâtiments on n'en sait rien.*

*ET quant à la protection des animaux de cet espace qui est actuellement boisé, il y a juste l'affirmation qu'il y aura un corridor boisé...*

**2.20 - Non prise en compte du métro automatique**

*Sur le projet présenté ce métro traverse le Bois de la Croix de Villebois, espace classé en EBC...*

*Le problème des impacts de ce métro, dont la nature et le tracé étaient encore à la réflexion fin février 2013, est évacué ainsi... «seront réfléchis par l'EPPS...»*

*«ne permet en aucun cas d'estimer précisément les impacts du métro sur notre zone (que ce soit de façon quantitative et qualitative)»*

*ALORS QUE C'EST SUR L'EXISTENCE DE CE METRO AUTOMATIQUE QUE REPOSE TOUT LE PROJET, c'est la justification qui nous a été donnée, ET QUE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU DE PALAISEAU a été DÉCIDÉE et la ZAC de polytechnique modifiée !*

**p. 48 - Prévision de trafic**

*- La voiture est sous-estimée :*

*«la saturation est déjà actuelle sur le Nord de la RN 118 et le Nord de la RD 36»*

*- l'EPPS minimise les calculs en faisant référence à la crise actuelle, alors que selon les promoteurs du projet celui-ci devrait créer des milliers d'emplois !!!*

*- les transports en commun sont pris en compte alors que le métro n'existe pas ! (il n'est pas pris en compte dans l'étude voir plus haut !)*

*Il n'est pas question de la saturation du RER B alors qu'il en est considéré comme point de raccordement des TC du plateau... avec les transports déjà en place vers Paris ou Orly ou encore Versailles. (Sans parler de la non-stabilité du RER C)*

**p. 49**

*Il est dit que «seulement 50 % à peine des trajets seront faits en voiture particulière (2020)».*

*Et l'EPPS de préciser: «les hypothèses intégrées sont prudentes»*

*NON, ce n'est pas prudent du tout, car ces calculs sont faits comme si tous les personnels venant travailler sur le plateau arrivaient ... de Massy !?*

*Voici donc les remarques que ce très gros dossier a suscité dans notre association. Nous nous sommes appuyés, pour plus de lisibilité, sur celles que l'Autorité environnementale a également indiquées et sur les réponses, pas toujours satisfaisantes loin s'en faut, qui lui ont été faites par l'EPPS.*

*A notre tour, nous demandons à avoir des réponses circonstanciées à toutes nos interrogations, afin de les répercuter rapidement aux membres de notre association de défense du patrimoine et de l'environnement. Nous tenons cependant à exprimer nos doutes quant à la nécessité de se dépêcher autant à vouloir faire un projet dont le gigantisme nécessitait la plus grande prudence.*

*Il est évident que beaucoup d'études indispensables, comme celles actuellement en cours sur l'eau, auraient du être faites en premier et avant tout démarrage de construction quelle qu'elle soit. Cette précipitation est une prise de risque inutile et tout à fait regrettable. Il aurait été urgent d'attendre les conclusions de ces études.*

10/11



# Palaiseau mag

www.ville-palaiseau.fr

n°172 - Février 2013



> Dossier

## conseils de quartier

# Pour une démocratie locale et participative

Palaiseau  
c'est ma nature



**Enfance jeunesse**  
68 jobs d'été proposés aux jeunes Palaisiens de 16 et 17 ans  
**P14**

**Culture**  
Festivals : Bal des utopistes les 14 et 15 février - Voix au féminin du 18 au 23 février  
**P24-25**

**À vous l'honneur**  
Cinq Palaisiens médaillés à la cérémonie de reconnaissance citoyenne  
**P29-30**

*Voir la page 2 : au sommaire rien n'est indiqué.*

**"VIVRE AU BOUT GALEUX ET A PALAISEAU" (VBGP)**  
204 rue de Paris - 91120 PALAISEAU – Association créée le 20 juillet 1989  
Agréments Préfecture de l'Essonne N°931349 et 1350 du 30/04/93

En outre, ayant assisté à la réunion d'information sur la révision simplifiée N°4 du PLU de Palaiseau, le 27/02/2013, nous tenons à faire part ici d'un engagement pris, en présence d'une assistance d'une soixantaine de personnes (élus et employés de la mairie et de l'EPPS compris) par la Maire de Palaiseau, Madame Claire Robillard, et par le président de l'EPPS, Monsieur Pierre Veltz, devant le président de la CAPS, Monsieur David Bodet, au sujet des immeubles émergents de la ZAC-QEP, qui en zone UX1 pourront faire 45 mètres de hauteur.

Plusieurs personnes ont posé des questions pour savoir comment ferait la ville de Palaiseau pour refuser à un constructeur, architecte et/ou promoteur immobilier, qui dans la zone UX1 prévoirait de construire ce que le PLU une fois la révision simplifiée N° 4 accordera, à savoir un immeuble de :

Longueur 70 m x largeur 20 m x hauteur 45 m.

Comment la maire de Palaiseau et le responsable de l'EPPS pourraient-ils refuser un permis pour un bâtiment avec ces mesures si, dans le règlement de zone, ces dimensions sont permises?

Mme Robillard et M. Veltz ont pris l'engagement oral de ne jamais accorder un tel permis. Arguant qu'il faudrait une bonne (?) qualité architecturale au projet d'immeuble et que ces mesures n'étaient qu'indicatives.

Comme a dit M. Dubois-Guichard, élu en charge de l'urbanisme, lors de la réunion des Personnes Publiques Associées, le 26/02/2013 : «Ce sont des mesures possibles, rien n'oblige à faire un tel immeuble.» Puis, il a ajouté: «Jamais un architecte, ce sont des gens sérieux, intelligents et conscients de leurs responsabilités, ne ferait un tel bâtiment.»

Cependant, à notre avis, si le PLU et la ZAC permettent ces dimensions : comment pourraient-ils leur refuser ? Il suffira à l'architecte et/ou au promoteur d'engager une procédure judiciaire pour avoir gain de cause... et construire son immeuble de 70mx20mx45m.

Nous tenons donc à faire ici une mise en garde.

Indiquer dans le PLU de Palaiseau, à la suite de l'adoption de la révision simplifiée N°4, qu'il y a la possibilité de construire un bâtiment de 71mx20mx45m en zone UX1, équivaut à en donner l'autorisation. L'engagement de la maire, C. Robillard, tout comme celui du président de l'EPPS, P. Veltz, n'ont aucune valeur juridique.

De plus, les projets de la ZAC-QEP, pouvant s'étaler sur 10 à 15 ans, jusqu'en 2015, en raison des aléas de la vie politique, il n'est absolument pas sûr que la maire actuelle sera toujours en poste à Palaiseau, de même que P. Veltz, personne d'âge déjà respectable, ne sera sans doute plus à la tête de l'EPPS à ce moment-là. Ainsi, les engagements qu'ils ont pris le 27/02/13 seront tombés d'eux mêmes, et d'ailleurs plus personne à ce moment-là ne s'en souviendra !

Bref, cet engagement oral, pris à la salle des fêtes de Palaiseau le 27/02/2013 lors de la réunion publique d'information, n'a aucune valeur de quelque ordre que ce soit. Bien naïf serait celui qui le croirait...

Fait à Palaiseau, le 1er mars 2013

Pour «V.B.G.P.» sa co-présidente, M.-D. Aybes-Gille

**Réunion publique en amont de la révision du PLU**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du quartier de Polytechnique, en concertation avec l'Établissement public Paris-Saclay, le Plan local d'urbanisme palaisien doit être révisé en vue de permettre le développement du quartier de l'École Polytechnique. L'objectif est de faciliter l'accueil de nouvelles grandes écoles, d'établissements de recherche, ainsi que de logements afin de créer une

mixité dans le quartier. En amont de l'enquête publique qui interviendra dans les prochains mois, la concertation se poursuit jusqu'à l'été. Les Palaisiens sont invités à consulter les panneaux expliquant les enjeux et à consigner leurs observations dans le registre mis à leur disposition au service municipal du développement urbain. En parallèle, une réunion publique d'information se tiendra le **mercredi**

27 février à 20h30, à la salle des fêtes (16 avenue de la République).

**Renseignements service du développement urbain :**  
5 rue Louis-Blanc - 01 69 31 93 07

**Heures d'ouverture :**  
Lun., jeu. : 8h30-12h / mar. : 8h30-12h et 13h30-19h / mer., ven. : 8h30-12h et 13h30-17h30 / le 1<sup>er</sup> sam. du mois : 8h30-11h30

6 • PALAISEAU MAG' - FÉVRIER 2013

11/11

5 MARS 2013

- projet du métro aérien dans le quartier de l'Ecole Polytechnique :

→ inquiétude quant aux vibrations qui vont être engendrées par le métro aérien au niveau de l'Institut d'Optique Graduate School et ~~de~~ Thalys. Une gare est éventuellement prévue entre ces 2 bâtiments.

Les vibrations dans les 2 sens (démarriage + arrêt.) risquent de perturber les manips des laboratoires de l'Institut ou de Thalys.

Laurence Franchier - paloise et travail employée à l'Institut d'Optique GS.

8 mars 2013

Observations sur le document complément à l'étude d'impact, réponse à l'avis de l'association environnementale, ZAC de Février 2013 :

- Art 2.5, 2.6 page 16 : Je demande la limitation des hauteurs de bâtiments à 25m et me voit pas de justification importante d'édifier des bâtiments de H = 45m.

L'enregistrement dans la PLU permettra de concrétiser des engagements oraux de Mme BOBILLARD (Haire) et M<sup>r</sup> DUBOIS, GUICHARD pour la ville ainsi que M<sup>r</sup> VEI pour l'EPPS lors de la réunion du 27/02/2013.

Je demande que soient prévues une ou des

liaisons entre le quartier de l'X et le nouveau centre de Palaiseau en LOZERE. Je demande de reprendre le projet de télécabine de l'X vers la gare de « LOZERE ECOLE POLYTECHNIQUE » pour compléter l'escalier de 200 à 300 marches que je suis incapable de monter -

Ce projet présente les autres lacunes suivantes :  
art 2.10 page 25 : 5% de surfaces pour les commerces, équipements et services ne sont pas suffisants pour écoles primaires, secondaires, crèche, équipement de détente ou sport, cabinet médical pluridisciplinaire ou hôpital en plus des commerces en regard des 35% dédiés aux logements.

Enfin, les dessertes routières environnantes déjà saturées en heures de pointe sont à reconsidérer compte tenu de la dispersion des domiciles des personnels travaillant sur le site.

J. GARANDEL 136 Bd de LOZERE  
91120 PALAISEAU

24.000 habitants peut être envisagé sur le  
bord du plateau. On peut s'interroger sur  
les divers établissements (publiques et privés)  
nécessaires, à savoir pour ce nouveau  
quartier, en fait une "ville nouvelle".  
En effet, quels sont les équipements  
envisagés, écoles maternelles, primaires  
secondaires, commerces de proximité, établissements  
de soins divers, hôpital ?

D'autre part, les liaisons plateau - vallée  
c'est-à-dire ville de PALLISEM - nouveau  
quartier doivent être particulièrement étudiées

13

et privilégié afin d'éviter 2 entités  
différentes et conduire à un isolement  
profond du vieux PALAISEAU.

- En complément à l'étude d'impact  
environnemental, référer à l'avis de  
l'autorité environnementale ZAC QX de  
février 2013, page 16 article 2.5.2.6.  
concernant la qualité <sup>architecturale</sup> ~~environnementale~~  
et urbaine relative aux hauteurs des bâtiments,  
25m de hauteur générale et quelques  
bâtiments émergeant à 45m dans le pôle  
central.

A ce sujet, je formule un avis défavorable  
à la construction des bâtiments de 45m de  
hauteur, en estimant une hauteur de  
25m suffisante.

Sur ailleurs, le réajustement du radar  
ne semble pas justifié car celui-ci  
remplit son rôle de surveillance de  
ville coublay. Toutefois le pôle et CASAY.

- Je demande également que suite à  
l'emplacement pris à la réunion d'information  
du 27/02/2013 respectivement pour la  
ville M<sup>e</sup> ROBILLARD, M. DUBOIS GUICHARD  
et pour M. VELTE pour L'EPDS, soit  
respecté et traduit dans le PLU, en  
limitant la hauteur des constructions  
à 25m.

J. BRUNIEUX 33 bis rue Henri Loincaré  
91140 PALAISEAU



Est-il raisonnable d'être très proche  
d'un Centre d'Etudes Nucléaires  
qui rejette des gaz radioactifs et des

particules radioactives en très grande  
quantités?

L'absence de risque nucléaire ~~est~~  
sur le plateau de SACCOY n'est  
pas établie pour la ZAC de l'Ex  
P. Cabillot 7 rue des Têches 94000 PANTHEON



## **D / PANNEAUX D'EXPOSITION PRESENTES AU PUBLIC EN MAIRIES ET SUR LE SITE INTERNET DU PROJET**



## PARIS-SACLAY

Concertation préalable

# QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PALaiseau - Saclay

## Un projet d'intérêt national

Le projet de quartier s'inscrit dans la dynamique du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, qui va devenir l'un des territoires de l'innovation les plus importants au monde.

## Un projet clé pour l'économie de demain

Participant à la dynamique de la métropole francilienne, Paris-Saclay réunit établissements d'enseignement et de recherche et un tissu d'entreprises innovantes. Pour que les filières d'avenir s'implantent sur ce territoire, il faut renforcer la collaboration entre établissements et entreprises, apporter des solutions aux problèmes de mobilité et maintenir l'équilibre et le cadre de vie unique du territoire.

### Le métro automatique du Grand Paris

Le métro automatique du Grand Paris constitue l'axe structurant du projet Paris-Saclay. Il permet une liaison rapide vers Paris (30 minutes du plateau à la capitale) et assure la liaison entre l'Essonne et les Yvelines (Massy-Versailles en 20 minutes).



Le territoire de Paris-Saclay dans le Grand Paris.

- Périmètre de l'établissement public Paris-Saclay
- RER B
- RER C
- Réseau Grand Paris Express
- Intéraction TGV
- Ligne francilienne

## Un développement équilibré du territoire

Paris-Saclay repose sur la synergie entre les pôles d'activité existants et un campus urbain situé au sud du plateau de Saclay. Ce campus va être développé selon trois orientations majeures :

- une organisation en quartiers mixtes, autour des transports en commun (métro et transport en commun en site propre)
- un cadre de vie attractif, avec la création d'espaces publics accueillants et animés par la vie de quartier
- un lien avec le territoire, en créant des liaisons vers la vallée et une transition entre campus et paysage agricole



Le sud du plateau de Saclay, un campus urbain sur 7 kilomètres, du CEA à l'École polytechnique.

### L'Établissement public Paris-Saclay, porteur du projet

Créé par la loi du Grand Paris, cet établissement public a pour mission de développer un pôle scientifique, universitaire et économique centré sur le plateau de Saclay, à cheval sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. Il mène ce projet en lien étroit avec les collectivités (villes de Palaiseau et de Saclay, CAPS, Conseil Général, Région...) et les partenaires académiques réunis dans la Fondation de Coopération Scientifique.

Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

habiter se divertir vivre  
se déplacer  
étudier entreprendre



## PARIS-SACLAY

Concertation préalable

# QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PALaiseAU - SAclAY

## Le projet avance

Dans le cadre du développement d'un pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale autour du plateau de Saclay, l'Établissement public Paris-Saclay a pris l'initiative en mars 2011 d'une zone d'aménagement concerté, créée en avril 2012, incluant le site de l'École polytechnique. Aujourd'hui le projet a évolué et la concertation est relancée.



Les réflexions visent à un développement d'ensemble des 232 ha du site actuel de l'École polytechnique et de son secteur ouest.

--- Périmètre de la zone d'aménagement concerté

## Pourquoi ce projet ?

Le quartier de l'École polytechnique s'inscrit dans le projet de développement du sud du plateau de Saclay. C'est un lieu d'enseignement et de recherche, où viennent s'implanter les établissements du Plan campus. C'est aussi un lieu d'innovation technologique, avec l'arrivée de nouvelles entreprises, de la start-up au grand groupe international. Il va également constituer un nouveau quartier de Palaiseau, fondé autour des principes d'ouverture sur la ville, de mixité et de qualité environnementale.

L'objectif est de créer un quartier mixte et vivant, intégré dans son environnement qui réunisse habitants, étudiants, chercheurs et salariés.

### Un projet concerté

Les réflexions sur le devenir du quartier ont fait l'objet d'échanges avec le public lors de la concertation préalable en 2011.

L'arrêté de création a été pris en avril 2012 : le projet a depuis évolué, avec la validation par la Société du Grand Paris d'une gare de métro automatique Grand Paris Express au cœur du site, en inscrivant le quartier en continuité du quartier Camille Clément. Ceci implique de modifier le dossier de création de la zone d'aménagement concerté, préalablement approuvé et d'engager une nouvelle concertation. En complément des panneaux et registres d'expression en mairie, un site internet permet à chacun de transmettre ses remarques et questions à l'Établissement public.

## Les étapes de l'élaboration du projet



2012-2013  
En parallèle et pour mettre en œuvre le projet, la ville de Palaiseau a lancé une procédure de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.



### Qu'est-ce qu'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ?

Régie par le code de l'urbanisme, une zone d'aménagement concerté est un outil permettant de réaliser sur un périmètre précis un projet d'aménagement, décrit dans les dossiers de création puis de réalisation.

Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

habiter se divertir vivre  
se déplacer  
étudier entreprendre

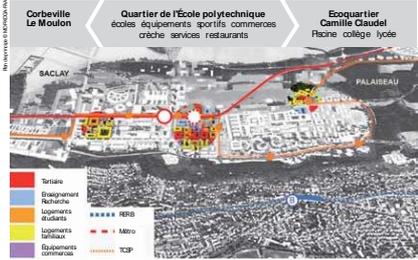


**PARIS-SACLAY**

Concertation préalable  
**Quartier de l'école Polytechnique**  
 PALAISEAU - SAACLAY

# Un nouveau quartier pour Palaiseau

Le développement envisagé vise à réunir en un lieu l'excellence scientifique, le dynamisme économique et les habitations et équipements indispensables à un quartier vivant, qui bénéficie à tous. Il répondra ainsi à un besoin local.



## Renforcer le potentiel scientifique et technologique du plateau

Le quartier accueille déjà l'École polytechnique et d'autres établissements de haut niveau, l'Institut d'Optique, l'ENSA, Digitéo et Nano-Innov, ainsi que des entreprises comme Horiba, Thales ou Danone. Demain, ils seront rejoints par de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment l'ENSAE, l'Institut Mines-Télécom, Nano Sciences, AgroParisTech/INRA... Le quartier accueillera également des centres de recherche de grandes entreprises, comme celui d'EDF (qui implante également son campus formation) ou l'Institut Photovoltaïque d'Île de France (IPVF) mais aussi de petites entreprises en cours de développement.



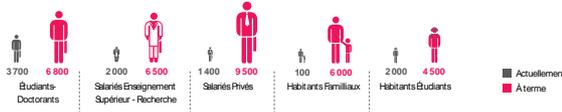
## Développer la mixité

Le développement du quartier doit se faire au service de tous: aujourd'hui fréquenté par les salariés et les étudiants, le site doit s'ouvrir sur la ville. Pour faire face aux besoins en logement, 2500 logements familiaux ainsi que 2600 logements étudiants y seront créés, favorisant la mixité sociale. Des équipements scolaires et sportifs, ainsi que des commerces, viendront animer le quartier et tisser le lien avec Palaiseau. Les bâtiments seront variés, du logement collectif à la maison de ville et, des hauts états allant de 1 à 6 étages, avec des émergences ponctuelles en cœur de quartier.

## Favoriser les rencontres

Lieu dynamique et accueillant, le quartier de l'École polytechnique doit faciliter les rencontres. Les espaces publics – places, rues, jardins – jouent un rôle central dans la création d'une atmosphère agréable et conviviale. Au cœur du quartier, près de la gare du métro, un « pôle de vie » facilement accessible animera la vie locale avec des commerces et des services pour tous.

Nombre de personnes fréquentant le quartier de l'École polytechnique à terme.



Vous avez des questions? [www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

habiter se divertir vivre  
 se déplacer  
 étudier entreprendre



## PARIS-SACLAY

Concertation préalable

# Quartier de l'école Polytechnique

PALAISEAU - SACLAY

## Un quartier bien desservi

Dans le but de créer des synergies positives entre les établissements mais aussi d'offrir un quartier agréable, le quartier de l'École polytechnique sera un quartier ouvert et facilement accessible.

### Repenser la place de l'automobile

Le projet de quartier va bénéficier d'aménagements réalisés sur un périmètre plus vaste, avec le traitement de points routiers du plateau (Rond-point du Christ de Saclay, diffuseur de Corbeville sur la N118) et l'amélioration de la desserte en transport en commun. Aujourd'hui, près de 80% des usagers du site y accèdent avec leur voiture, l'objectif est une diminution forte de l'utilisation de la voiture grâce au développement des transports en commun et des modes doux. Dans tous les cas, c'est la place centrale occupée par la voiture qui sera repensée : un réseau viaire hiérarchisé, des vitesses maîtrisées en cœur de quartier, une stratégie de mutualisation sur le stationnement, des espaces partagés mais aussi le développement de plan de déplacement inter-entreprises.



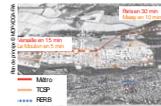
Au cœur du quartier, des places partagées et agréables rassembleront étudiants, chercheurs, salariés, visiteurs et habitants.

### S'appuyer sur les transports en commun

Le développement du quartier va de pair avec celui de transports en commun efficaces. À partir de 2015, le transport en commun en site propre (TCSP) Massy-Saint-Quentin va desservir le quartier, et permettra d'accompagner l'arrivée des premiers établissements avec le prolongement entre le quartier de l'École polytechnique et le Christ de Saclay. Une gare du métro automatique du Grand Paris sera également implantée au cœur du quartier. L'organisation des dessertes en transports collectifs permettra d'être à moins de 10 minutes d'un arrêt depuis n'importe quel point du quartier.

### Développer les modes doux

Les liaisons douces ne sont pas oubliées : un maillage de pistes et bandes cyclables permettra de circuler facilement et dans une atmosphère apaisée au sein du quartier. Connectées au réseau cyclable du plateau et de la vallée, des pistes cyclables permettront de se déplacer rapidement d'un quartier à l'autre, en toute sécurité. D'autre part, des itinéraires de promenade permettront de découvrir à son rythme le quartier et le plateau.



Une gare du métro automatique et le transport en commun en site propre amélioreront la desserte du quartier. Le tracé du passage du métro fait l'objet de variantes en cours d'étude.



En matière de circulation comme de stationnement, le projet permettra de repenser l'usage de la voiture dans le quartier.



Le projet donne une place à tous les usages du vélo.

Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

habiter se divertir vivre  
se déplacer  
étudier entreprendre



## PARIS-SACLAY

Concertation préalable

# Quartier de l'école Polytechnique

PALaiseau - Saclay

## Mettre la nature au cœur de la ville

L'Établissement public mène une démarche environnementale pour concevoir un projet urbain responsable et respectueux de l'environnement. Des études sont en cours, portant sur la gestion de l'eau, la biodiversité, l'efficacité énergétique des bâtiments et la valorisation des déchets.

### Un quartier intégré à son environnement

Par l'attention portée à la transition entre ville et nature, le quartier sera un lieu où il fait bon vivre. Ses îlots et son parc au nord, au contact avec les boisements environnants, seront l'endroit idéal pour faire une promenade en famille, pratiquer son sport favori ou pour découvrir le riche patrimoine du plateau.



Des jardins arborés aux îlots boisés du quartier, la nature va être très présente dans le quartier.

### Une gestion de l'eau exigeante

La bonne gestion des eaux pluviales est une des priorités du projet. Sur chacune des parcelles, les constructeurs des bâtiments se verront imposer un objectif de stockage par des techniques de rétention douce. Ces dispositifs seront complétés par des bassins répartis dans le quartier et intégrés aux aménagements paysagers. Enfin, l'installation au nord du quartier de zones à inondation maîtrisée permettra une amélioration significative de la prise en compte du ruissellement des eaux pluviales par rapport à la situation existante.

### Biodiversité

Le projet de quartier va créer de nouveaux écosystèmes particulièrement fertiles, à la rencontre entre ville et nature. Il comprend le maintien des zones humides très favorables à l'implantation d'une biodiversité foisonnante et au maintien des espèces végétales et animales. Des continuités écologiques seront développées au nord et au sud du quartier.

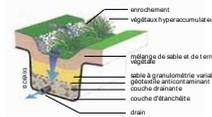
### Energie

Les prescriptions environnementales du projet sont exigeantes. Par exemple, les bâtiments neufs devront avoir des performances énergétiques 15 % supérieures aux normes actuelles.



#### Chantier et gestion des terres

La mise en œuvre des chantiers sera soumise à des prescriptions environnementales strictes, décrites dans le Plan Environnement Chantier. Une gestion intelligente des déblais issus des chantiers aboutira à une valorisation permanente des terres: cette gestion a d'ores et déjà été appliquée lors des fouilles archéologiques du site.



Forêts humides bordées de végétation, les noues permettent de collecter les eaux de ruissellement et jouent un rôle de préservation de la biodiversité.

Vous avez des questions?



[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

www.media-paris-saclay.fr

habiter se divertir vivre  
se déplacer  
étudier entreprendre



*Les panneaux présentant le projet au service urbanisme de Palaiseau*

*janvier 2013*



## **F / COMPTE-RENDU ET PRESENTATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 21 NOVEMBRE**



# **Quartier de l'Ecole polytechnique**

**Concertation préalable**

**à la modification du dossier de création**

## **COMPTE-RENDU DE REUNION PUBLIQUE**

Palaiseau 21 novembre 2012



## Compte-rendu de la réunion publique du Quartier de l'École polytechnique Palaiseau – Mercredi 21 novembre 2012

---

REUNION DU	<b>21 novembre 2012</b>		
------------	-------------------------	--	--

---

VILLE DE	<b>Palaiseau - IOGS (Institut d'Optique Graduate School)</b>		
----------	--	--	--

---

NB DE PARTICIPANTS	<b>100 personnes</b>		
--------------------	----------------------	--	--

---

DEBUT > FIN	<b>20h10 &gt; 23h40</b>		
-------------	-------------------------	--	--

---

INTERVENANTS	NOM	PRENOM	TITRE
	<b>Robillard</b>	<b>Claire</b>	<b>Maire de Palaiseau</b>
	<b>Mesliand</b>	<b>Lise</b>	<b>Directrice de l'aménagement (EPPS)</b>
	<b>Sikorski</b>	<b>Michel</b>	<b>Architecte-urbaniste, groupement XDGA-FAA</b>
	<b>Fkihi</b>	<b>Noureddine</b>	<b>Consultant Eau, Bureau d'études Confluences</b>
	<b>Chambe</b>	<b>Adeline</b>	<b>Directrice de projet à l'EPPS</b>
	<b>Lebeau</b>	<b>Benoît</b>	<b>Directeur de projet à l'EPPS</b>
	<b>Dumoulin</b>	<b>Simon</b>	<b>Consultant bureau d'études Ingerop</b>
	<b>Chabason</b>	<b>Lucien</b>	<b>Garant de la concertation</b>
	<b>Gaillot</b>	<b>Tristan</b>	<b>Consultant, animateur</b>

---



La réunion se déroule dans le grand amphithéâtre de l'IOGS à Palaiseau : elle débute à 20h12 et prend fin à 23h40.

## 1. INTRODUCTION ET RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1. PROGRAMME DE LA SOIREE

**Tristan Gaillot**, animateur des débats, rappelle que la réunion publique de ce soir s'inscrit dans le processus de concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Quartier de l'École polytechnique, porté par l'Établissement public Paris-Saclay. Elle sera divisée en quatre séquences.

- Une première séquence portera sur la concertation et les procédures ;
- Une deuxième séquence abordera la question de la conception du futur quartier ;
- Une troisième séquence traitera de l'organisation des mobilités ;
- La quatrième et dernière séquence évoquera l'ensemble des sujets liés aux problématiques de développement durable.

Chaque séquence ouvrira sur une séance de questions/réponses. Si toutes les questions ne peuvent être traitées lors des temps d'échanges, des fiches d'avis et le site Internet de l'EPPS permettent de déposer remarques et questions.

Cette réunion se déroule en présence du garant de la concertation. M. Lucien Chabason, nommé par le Préfet de la Région Île-de-France, veillera à l'équité de traitement et à la clarté des informations, et ce, en toute indépendance des porteurs de projet. Il contrôle la qualité et la sincérité des informations diffusées.

## 2. LA CONCERTATION ET LE PERIMETRE DE LA ZAC

**Lise Mesliand**, Directrice de l'aménagement de l'EPPS, rappelle qu'entre avril 2011 et janvier 2012, une concertation a été menée de façon continue avec deux réunions publiques et trois réunions thématiques. De nombreux outils et actions ont été déployés sous le contrôle du garant de la concertation Lucien Chabason.

### 2.1. LA SITUATION ACTUELLE

**Lise Mesliand** précise que le périmètre de la ZAC concerne 220 hectares, essentiellement sur Palaiseau (20 hectares sur la commune de Saclay). Dans le cadre de la première phase de concertation, la forêt domaniale avait été retirée du périmètre de la ZAC. Le site rassemble aujourd'hui les bâtiments de Danone, Thalès, Digitéo, l'IOGS, Horiba, Nano Innov, l'École Polytechnique, l'ENSTA, etc.

### 2.2. POURQUOI UNE MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION?

**Lise Mesliand** rappelle le calendrier des procédures de concertation et de création de la zone d'aménagement concerté du Quartier de l'École polytechnique. Suite à la concertation préalable menée entre avril 2011 et janvier 2012, la zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique a été créée en avril 2012. Des éléments nouveaux sont apparus depuis le dossier de création de la ZAC délivré en avril 2012.



- La réalisation de plus de logements et d'activités économiques afin de favoriser le développement économique lié au projet Paris-Saclay, de répondre au besoin de logement actuel et futur et de créer un quartier mixte, donc plus vivant et dynamique. La ZAC accueillera environ 330 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques et environ 2 500 logements familiaux ;
- La création d'une meilleure relation et ouverture vers l'éco-quartier Camille Claudel de Palaiseau avec un renforcement de la continuité et des entrées de quartier ;
- L'implantation d'une nouvelle gare de métro.

Ces évolutions justifient la reprise de la concertation pour lancer un dossier de modification du dossier de création.

### 2.3. ÉTAPES ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La deuxième phase de concertation a été initiée en octobre 2012 : elle porte sur le projet de modification du dossier de création de la ZAC. Les échanges avec le public dureront jusqu'au premier trimestre 2013 afin de prendre en compte l'ensemble des attentes dans le nouveau dossier de création.

L'étude d'impact sera mise à disposition au printemps 2013 dans les mairies. Des enquêtes publiques auront lieu sur le projet début 2013, au titre de la loi sur l'Eau et préalablement à la déclaration d'utilité publique. Le dossier de création modificatif et le dossier de réalisation de la ZAC seront ainsi finalisés pour la mi-2013, pour permettre le démarrage des travaux d'aménagement.

En parallèle, la commune de Palaiseau a initié une procédure de révision simplifiée du PLU en juillet 2012. Un débat sur le PADD en conseil municipal a eu lieu au mois de juillet 2012. Le bilan de la concertation sera tiré début 2013, avant l'enquête publique qui sera menée au second semestre 2013.



## 2.4. LE PERIMETRE

**Pierre Veltz**, Président-Directeur général de l'EPPS, excuse l'absence de David Bodet, Président de la CAPS, qui est souffrant ce soir. Il remercie Jean-Louis Martin, Directeur général de l'IOGS, pour son accueil dans ses locaux.

La ZAC s'inscrit dans un projet global à l'échelle du plateau de Saclay, implanté de part et d'autre de la RN118. Deux grands quartiers sont aujourd'hui en projet : le quartier du Moulon (Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin) à l'ouest de la RN118 et le quartier de l'École polytechnique (Palaiseau) à l'est de la RN118.

Le projet porté par l'Établissement public Paris-Saclay repose sur le déploiement de l'Université Paris-Saclay et l'important programme d'investissement en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui l'accompagne. Comme l'urbanisation de ce territoire va être très strictement limitée au nord par la zone de protection agricole et au sud par les coteaux boisés, le projet mise sur cette compacité et une amélioration des transports en commun pour créer de véritables quartiers animés par une vie locale avec des habitations, des commerces, des services.

Le projet de transport automatique porté par la Société du Grand Paris prévoit une gare située en cœur de quartier. Le projet de tracé pris en compte dans le projet de quartier la place au sud du site de Danone. Ce projet de tracé n'est pas définitif. Ce tracé présente l'avantage de bien desservir les usagers futurs du site. Il constitue le point d'accord entre les acteurs locaux tels que la mairie de Palaiseau, la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) et l'École Polytechnique.

Le projet est basé sur un programme mixte établissements scientifiques / entreprises / logements étudiants et familiaux. Des opérations (logement et développement économique) sont prévues dans les entrées de quartier, tout en préservant les équipements sportifs au nord du lac.

### QUESTIONS REPONSES SUR LA THEMATIQUE DE LA CONCERTATION ET DU PERIMETRE

#### 1/ Peut-on voir le plan d'ensemble du métro ?

**Pierre Veltz** répond que la Ligne Verte du projet de la Société du Grand Paris ira d'Orly à Versailles, en passant par Palaiseau et Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce tracé a été fixé dans la feuille de route de la Société du Grand Paris sans que le détail du tracé soit indiqué à ce stade.

**Pierre Veltz** rappelle que la Ministre Cécile Duflot a annoncé qu'elle ne remettait pas en cause le projet d'ensemble de la desserte du Grand Paris. Par ailleurs, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 30 octobre 2012 à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris que la Ligne Verte serait bien réalisée. Concernant les délais, Pascal Auzannet doit rendre un rapport à la fin de l'année qui fera état des priorités en termes de financement pour chacune des lignes du Grand Paris. Ainsi, le gouvernement devrait prendre des décisions précises en début d'année 2013 sur les options de phasage et de financement de la Ligne Verte.

**2/ Je ne comprends pas que l'EPPS présente des projets soit-disant magnifiques en affirmant que les acteurs sont d'accords, notamment pour le tracé du métro, alors que ce n'est pas vrai ! Quel cautionnement donnez-vous au public ? On parle de concertation, or j'ai l'impression qu'on ne tient pas compte des avis du public. Le**



**métro va passer sous les fenêtres des écoles pour les manipulations de physique, c'est assez dramatique... (Habitante d'Igny et personnel de l'École Polytechnique)**

**Pierre Veltz** répond qu'aujourd'hui, la CAPS, la ville de Palaiseau et l'École Polytechnique sont en accord sur le projet de tracé du métro. L'EPPS a fait faire une étude très détaillée sur les vibrations liées au passage du métro et ses conséquences sur les installations et les manipulations. Il a été conclu qu'il était difficile de passer trop près d'Horiba et de Nano Innov. Il reste à vérifier que les vibrations ne gênent pas les activités de Thalès, de l'IOGS et des laboratoires de l'École Polytechnique.

**3/ Le métro était déjà prévu dans les précédentes réunions. Aujourd'hui, on relance une concertation pour pouvoir augmenter les logements liés à l'arrivée de ce métro. Or, le métro risque d'arriver beaucoup plus tard que prévu, voire de ne jamais arriver. Ce soir, la mairie de Palaiseau est présente à la tribune alors qu'elle était dans la salle lors des précédentes réunions et le projet semble moins cohérent et moins qualitatif. Je ne comprends pas bien comment la mairie de Palaiseau se positionne. (Association citoyens actifs et solidaires d'Orsay)**

**Pierre Veltz** indique qu'il y a eu un changement majeur sur le métro. On est passé de six à onze gares sur l'ensemble du tracé. A la suite du débat, l'EPPS a décidé de ne pas créer qu'une seule gare sur le plateau mais trois, et peut-être même quatre si la gare Camille Claudel est acceptée. C'est une évolution très positive et qui tient compte des avis émis lors des réunions.

**Claire Robillard** indique que la ville de Palaiseau a mené de nombreuses discussions avec l'EPPS, et les attentes de la commune ont été entendues. L'enjeu était de créer un vrai quartier au sein du cluster, ce que le projet actuel permet en créant activités et logement dans un contexte local de forte demande (Palaiseau compte 1000 demandeurs de logements). Pour ancrer la vie locale, il faut tout faire pour créer des activités de quartier après la fermeture des écoles. **Claire Robillard** rappelle que son rôle est de défendre les attentes de la population et notamment celle concernant la gare Camille Claudel, nécessaire à la vie de l'éco-quartier.

**4/ En quoi consistera la modification du PLU ? (Habitant de Palaiseau)**

**Claire Robillard** indique que le PLU de Palaiseau qui date de 2006 autorise aujourd'hui l'urbanisation de la zone concernée par la ZAC. Cependant, il ne prévoit pas l'installation de commerces, ni de logements étudiants. Il ne prend pas en compte les questions d'hydrologies et de débits de fuite, ni les questions de retrait et d'alignement des bâtiments, ni les règles de stationnement. La modification du PLU proposée vise à prendre en compte ces éléments pour permettre le développement du quartier.

**5/ Est-ce que le métro sera bien aérien ? (Association environnement Gif-sur-Yvette)**

**Pierre Veltz** indique que l'EPPS est favorable au métro aérien pour minimiser les coûts et faciliter sa construction. Les nuisances acoustiques de ce métro seront faibles, puisqu'il s'agit d'un transport automatique léger (comparable à Orlyval plus qu'au métro parisien).

**Alain Cluzet**, Directeur général de la CAPS, indique que la CAPS défend un mode de transport beaucoup plus léger que le métro lourd prévu initialement. Ce mode léger se situera entre le tramway et le métro.

**6/ Je souhaite interpeller le garant sur la révision simplifiée du PLU : je pense qu'on ne peut pas justifier une révision simplifiée car cette révision semble loin d'être simplifiée. Le débat mérite d'être posé. (Association Palaiseau autrement)**



**Claire Robillard** indique que la commune s'est assurée que la procédure relevait bien d'une révision simplifiée. Les réunions publiques sur la révision simplifiée du PLU menées dès le début 2013 permettront d'aborder en détail les évolutions proposées. Un PLU n'est pas figé, il doit accompagner les évolutions du territoire et de la population communales.

**Lucien Chabason** répond qu'il n'entre pas dans sa mission d'apporter une appréciation juridique sur la procédure utilisée. Il indique qu'il n'y a pas beaucoup de jurisprudence sur ce qu'est une révision simplifiée par rapport à une révision. La révision simplifiée s'accompagne de garanties, que sont la concertation préalable et l'enquête publique.

**7/ Je m'inquiète du nombre de logements évoqué. La première programmation de l'OIN des années 2005/2006 évoquait 150 000 logements sur 30 ans. Aujourd'hui, le Premier Ministre parle de 6 à 8 000 logements par an, soit 210 000 sur 30 ans. Est-ce que vous pouvez préciser la volumétrie des logements programmés sur le campus Saclay ? Pour chaque nouvelle gare projetée, y a-t-il des logements prévus ? (AMAP des jardins de Cérès)**

**Pierre Veltz** précise que le Premier Ministre a évoqué les logements sur l'ensemble du territoire de l'EPPS soit 5 intercommunalités, 49 communes et 650 000 habitants, soit un périmètre nettement plus vaste que celui de l'Opération d'Intérêt National ou du sud du plateau. Ce sont les chiffres inscrits dans le Schéma de développement territorial, document-cadre qui guide l'action de l'EPPS.

**Lise Mesliand** précise que les 6 à 8 000 logements évoqués par le Premier Ministre incluent tous types d'habitats : logements d'habitation, logements étudiants, résidences spécifiques, etc.

**8/ Le PLU révisé va-t-il revoir la hauteur des bâtiments ? (AMAP des jardins de Cérès)**

**Claire Robillard** répond que la révision simplifiée du PLU permettrait de passer la hauteur des bâtiments de 16 à 25 mètres.

### 3. LA CONCEPTION DU FUTUR QUARTIER

#### 3.1. LE QUARTIER AUJOURD'HUI

**Adeline Chambe**, Directrice de projet à l'EPPS, présente le programme du futur quartier de l'École Polytechnique.

Aujourd'hui, le secteur accueille des activités économiques, d'enseignement et de recherche avec 7 000 personnes qui viennent travailler sur le site et 2 000 logements étudiants.

Quelques chiffres clés du quartier actuel :

- 3 600 étudiants-doctorants
- 2 000 salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 1 350 salariés privés
- 100 habitants familiaux
- 2 000 habitants étudiants

Bien que le quartier soit fréquenté, il ne constitue pas un environnement favorable aux piétons et ne forme pas un véritable quartier. L'objectif du projet est de former un véritable quartier, en prenant en compte le fait qu'un tel projet nécessite du temps pour se développer.

#### 3.2. LES OBJECTIFS DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le premier objectif de l'Établissement public est de renforcer le potentiel scientifique et technologique du plateau. Ce projet à visée pédagogique s'inscrit dans le cadre de l'université



Paris-Saclay et permettra de décerner notamment des diplômes communs. Plusieurs établissements vont s'implanter tels que l'ENSAE, l'Institut Mines-Telecom, Agro Paritech/INRA, Nano Sciences, Digiteo. Au total, le quartier comptera à terme environ 7 000 étudiants et 7 000 enseignants chercheurs.

Le sud du plateau accueillera également des entreprises privées et leur centre de recherche. A titre d'exemple, on peut citer le centre de recherche et de développement d'EDF qui sera en construction dès le début 2013 et accueillera plus de 1 000 personnes à partir de 2015, rejoint en 2015 par le campus de formation du groupe EDF.

Le second objectif est de créer un quartier plus mixte et plus vivant. En 2030, le quartier accueillera 2 500 logements familiaux et 2 600 logements étudiants. L'augmentation du nombre de logements permettra de développer les activités de commerces et de services et de disposer des équipements publics nécessaires à la vie de quartier (crèches, écoles, équipements sportifs, etc.)

Les activités du quartier se répartiraient de la façon suivante :

- 200 000 m<sup>2</sup> à l'enseignement scientifique
- 330 000 m<sup>2</sup> aux activités économiques
- 33 000 m<sup>2</sup> dédiés aux commerces, services et équipements publics

Le quartier sera animé par un cœur de quartier, avec la station de métro, et des centralités secondaires, points d'animation et de mixité organisés autour des transports en commun.

### 3.3. L'ORGANISATION DU QUARTIER

**Michel Sikorski**, architecte-urbaniste, indique que le projet se construit autour d'une conviction : la qualité de vie sur le site passe par la création d'un morceau de ville. Il faut atteindre une certaine taille critique pour que le quartier fonctionne. On ne peut pas se contenter de construire quelques bâtiments scientifiques placés loin de la ville et des autres logements.

Le quartier s'inscrit dans un cadre caractéristique, avec un patrimoine architectural, naturel et agricole qui doit être intégré au projet. Les lisières au nord et au sud seront habitées, avec des bâtiments de gabarits assez bas intégrés aux boisements comme le sont les logements actuels. Le cœur de quartier aura une ambiance plus urbaine, avec différentes typologies de bâtiments allant de la maison en bande jusqu'à l'immeuble de six étages.

L'agence Michel Desvignes Paysagiste a formulé des principes de structuration du quartier et d'intégration du projet dans le site.

la « géographie amplifiée » consiste à conforter les coteaux boisés, tout en y intégrant le traitement des voiries et la gestion de l'eau (avec notamment la reconnexion des rigoles);

- le « paysage naturaliste » : au nord du quartier, ce paysage de parc boisé et de zones humides permet l'intégration des bâtiments qui ont besoin d'être isolés (comme le centre de recherche d'EDF). Il constitue aussi une aire de récréation et de loisir potentielle, où pourront être implantées des activités. Au sud, des logements de petit gabarit seront créés à proximité des bois ;
- le « paysage cœur de campus » : au tissu bâti plus dense de la zone centrale du quartier vont correspondre des ambiances plus urbaines, avec de grande pelouse et des arbres ponctuels.



Le quartier proposera une grande variété d'espaces publics, depuis le petit square jusqu'au grand parc en contact avec les espaces agricoles et naturels. Les espaces publics auront un rôle important dans l'animation du quartier, puisqu'ils constituent des espaces de rencontre et de circulation qui manquent aujourd'hui. Ces espaces publics et ces parcs forment une double continuité (« chaîne des lieux majeurs » et « chaîne des parcs ») allant de Camille Claudel au CEA. Au nord de l'École Polytechnique, un quai est proposé, qui donne sur le lac et le parc.

Deux vues de travail sont présentées en tant qu'élément d'ambiance :

- Le pôle de vie central, à proximité de la gare, présente des bâtiments pouvant aller jusqu'à 25 mètres et des émergences ponctuelles à 45 mètres. C'est la zone de rencontre et d'animation majeure du quartier, avec des commerces et des services en rez-de-chaussée, fréquenté par tous les usagers (étudiants, chercheurs, salariés, habitants...)
- Dans la zone centrale du quartier, des logements seront créés : ici aussi, l'objectif est l'ouverture et l'animation, avec un cœur d'ilot semi-public et des activités de proximité comme des crèches, des cafés, etc.

Les premiers projets réalisés sont :

- ENSTA, livré ;
- HORIBA, livré ;
- ENSAE pour 2015 ;
- Laboratoires Polytechnique pour 2014 ;
- DIGITEO 2 pour 2014 ;
- EDF pour 2015.

#### QUESTIONS REPONSES SUR LA THEMATIQUE DU FUTUR QUARTIER

##### **1/ Est-ce que les logements étudiants (et notamment ceux de Polytechnique) sont inclus dans les quotas de logements sociaux ? (Habitant de Palaiseau)**

**Lise Mesliand** indique que les futurs logements étudiants intégreront entre 35 et 40% de logements sociaux étudiants. L'ensemble des logements sociaux étudiants est intégré aux quotas de logements sociaux prévus par la loi SRU.

##### **2/ Je vois que le PLU de 2006 n'est pas respecté concernant les hauteurs. Vous avez parlé d'accession à la propriété, quels sont les mécanismes dont on dispose aujourd'hui pour garantir des propriétaires résidents avec une population fixe et non des locataires ? (Association Palaiseau autrement)**

**Lise Mesliand** précise que sur la question des hauteurs, le projet joue sur des variations de hauteurs qui éviteront une ambiance monotone. Elle rappelle qu'il est prévu 1/3 de logements sociaux selon les souhaits et les demandes de la commune.

**Claire Robillard** indique qu'à Palaiseau, il y a 22% de logements sociaux car les 500 logements actuels de Polytechnique sont intégrés. Il faut faire mieux. La commune de Palaiseau a édicté la règle des trois tiers : 1/3 de logement social, 1/3 de logements intermédiaires et 1/3 d'accession à la propriété. Il faut noter toutefois que les locataires sont aussi des résidents qui peuvent rester longtemps dans la même ville.

##### **3/ Comment imaginer des zones d'habitat situées à plus d'1 km l'une de l'autre ? Comment des gens situés à 3km de l'un de l'autre peuvent vivre ensemble ? (Association Palaiseau autrement)**



**Lise Mesliand** indique qu'aujourd'hui de telles distances paraissent considérables car les cheminements ne sont pas sécurisés et sont inconfortables, voire dangereux. Le défi est de faire de cette distance une distance praticable à pied, en vélo ou en TCSP dans un environnement paysager agréable.

**Claire Robillard** répond qu'il faut absolument qu'il y ait des moyens de déplacement innovants de déplacement : stations de voitures électriques, de vélos électriques voire même de Segway sur le campus.

**4/ Pourquoi pas de passerelle et d'ouverture vers le secteur des Joncherettes ? (Association Palaiseau autrement)**

**Adeline Chambe** indique que les Joncherettes se trouve hors du périmètre de la ZAC de l'autre côté de la forêt domaniale. On peut travailler sur la liaison vers le quartier avec l'aménagement de la route qui relie le quartier de l'École Polytechnique aux Joncherettes avec des pistes cyclables par exemple. Le projet d'urbanisation est limité à l'intérieur du boulevard des Maréchaux de l'École Polytechnique.

**5/ Concernant le transport automatique, quel sera le flux de passagers à l'heure ? La CAPS avait évoqué 5 000 passagers par heure ? (Élue EELV Palaiseau)**

**Pierre Veltz** confirme les prévisions de 5 000 passagers par heure ont bien été annoncées, mais lorsqu'une seule gare était prévue, qui permettait moins de déplacements locaux. Il faut souligner que la Ligne Verte du Grand Paris connectera deux grands bassins d'emploi qui fonctionnent de manière autonome alors qu'ils sont très proches. Les prévisions de trafic annoncées lors du débat public seraient rapidement dépassées.

**6/ Combien y en aura-t-il de logements en tout ? Concernant la déclaration du Premier Ministre sur les 8000 logements par an, où vont-ils se situer sur tout le territoire ? (Élue EELV Palaiseau)**

**Pierre Veltz** et **Lise Mesliand** rappellent que le chiffre évoqué de 8000 logements par an doit être entendu à l'échelle des 49 communes de l'EPPS – la répartition de cet objectif doit être décliné plus finement. Ils indiquent que l'EPPS travaille avec les communes sur une hypothèse sur le plateau de 2 000 logements au Moulon, 2 000 logements sur l'éco-quartier de Camille Claudel, de 1 000 à 1 500 logements à Corbeville et d'autres sur Saclay.

**7/ Quand est-ce que le Gouvernement compte signer l'accord sur la protection des coteaux ? (ndr : décret en conseil d'état instaurant la zone de protection agricole, naturelle et forestière) (Élue EELV Palaiseau)**

**Pierre Veltz** répond que l'EPPS a fait une proposition de périmètre de protection soumise à enquête publique. Ce projet a reçu un avis favorable, et le rapport a été transmis au préfet et aux administrations centrales afin qu'ils rédigent le décret proposé au Conseil d'État. L'EPPS espère que ce sujet sera bouclé rapidement, permettant la protection de plus de 2 300 hectares réservés à l'agriculture. La zone de protection n'est pas le seul élément de la stratégie de développement durable de l'EPPS : les espaces du plateau situés en dehors de cette zone accueilleront en effet une zone de transition entre la partie urbanisée et la partie agricole, avec des fonctions de loisir, de production agricole et de recherche agronomique, ainsi que de gestion des eaux et de la biodiversité.

**8/ Si je dois sortir le soir, je vais à Versailles et pas dans une ville nouvelle. Comment recréer de la vie dans une ville nouvelle comme dans une cité ancienne ? (AMAP des jardins de Cérès)**



**Michel Sikorski** revient sur l'exemple de Saint-Quentin en Yvelines où la volonté de créer un cadre de verdure s'est traduite par des haies isolant chaque maison et des voiries très larges difficiles à traverser. Aujourd'hui, on en tire la leçon en essayant d'avoir une ville dense plus proche des tissus urbains historiques. En parallèle, le projet de quartier repose sur la mise en valeur des qualités paysagères, avec notamment le grand parc de quelques dizaines d'hectares prévu au nord du quartier.

**9/ Comment pouvez-vous mettre un parc alors que la zone est UX dans le PLU ?**

**Claire Robillard** précise qu'une zone UX peut être occupée par un parc : ce classement n'implique en effet pas que la zone soit urbanisée en totalité.

**10/ Quelle est votre vision de ce quartier, cette ville, ce campus ? Une des attractivités du campus aujourd'hui est notamment les espaces verts. Je crains que vous fassiez une ville (et non un campus universitaire) qui fera fuir la recherche. (Habitante d'Igny et personnel de l'École Polytechnique)**

**Pierre Veltz** rappelle que l'EPPS est extrêmement attaché à la réalisation d'un campus scientifique de haut niveau, qui reste l'objectif n°1. La création d'un quartier vivant avec une grande qualité paysagère ne va faire qu'augmenter l'attractivité du campus. Les espaces verts seront généreusement distribués et la desserte en transport sera efficace. L'EPPS assume ce parti-pris et constate que beaucoup de chercheurs partagent ce point de vue.

**Claire Robillard** indique qu'il serait élitiste de laisser les étudiants et les chercheurs entre eux, déconnectés du reste de la ville. De plus, les conditions d'accueil des chercheurs étrangers aujourd'hui ne sont pas à la hauteur. Il faut que les futurs habitants du quartier de l'École Polytechnique soient des Palaisiens. Le quartier ne sera pas une autre ville, ce sera un quartier de Palaiseau ;

**Lise Mesliand** indique que le quartier a aujourd'hui des sites de grande qualité, qui ne sont pas accessibles à tous aujourd'hui. Avec le projet, les équipements sportifs existants seront maintenus ou agrandis. L'installation de logements en entrée de quartier permettra d'ouvrir le site et de relier le quartier à Palaiseau. Les espaces naturels existants seront plus ouverts, plus praticables et plus agréables.

**11/ Est-ce que la zone des terrasses de Corbeville se trouve dans la ZAC de l'École Polytechnique ?**

**Lise Mesliand** indique que les terrasses de Corbeville ne font pas partie du périmètre de ZAC.

**12/ L'étude d'impact environnemental du premier projet de ZAC précisait ce qu'il serait nécessaire d'apporter comme modifications au PLU de Palaiseau. Comment ça va se passer avec le nouveau projet de ZAC ?**

**Adeline Chambe** répond que l'étude d'impact doit expliquer la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme comme le PLU. La précédente étude d'impact mentionne la nécessité de faire évoluer le PLU car la révision simplifiée du PLU n'avait pas encore été lancée à l'époque. La révision ayant été lancée en juillet 2012, la prochaine étude d'impact n'y fera pas référence.

**13/ Le projet présenté prévoit la suppression de nombreux terrains de sports et des parkings élèves. Les R+7 seront-ils en face des bâtiments élèves ? On sait qu'il faut du temps pour que les établissements d'enseignement supérieur arrivent sur le plateau et si les logements occupent toute la place avant même l'arrivée des écoles, ça ferme la**



**porte à l'avenir du campus universitaire. Est-ce que cette densification à tout prix est vraiment nécessaire ? Pourquoi créer des logements à l'est du campus tandis que la station de métro est à l'ouest et favoriser ainsi de nombreux déplacements à travers le campus ? (étudiants de l'École Polytechnique)**

**Adeline Chambe** indique que le schéma d'aménagement prévoit le remplacement de l'ensemble des équipements sportifs par de nouveaux programmes. Ils seront relocalisés au niveau de la zone nord du quartier.

**Pierre Veltz** souligne que le projet maintient le même nombre d'équipements sportifs. Il invite les étudiants et les chercheurs qui vivent sur le campus à rencontrer l'EPPS pour contribuer au projet.

**Lise Mesliand** indique que les logements imaginés au sud sont assez éloignés des logements existants et avec une hauteur plus basse. Logements et établissements scientifiques ne seront pas concurrents : ainsi, le projet prévoit 4 000 m<sup>2</sup> de terrains qui ont été réservés à la demande de l'École Polytechnique pour une extension possible. Le sujet du stationnement est effectivement important : l'objectif est de conserver la capacité d'accueil, mais de passer de grands parkings uniquement en surface à une offre combinant stationnement souterrain, en surface et en hauteur, avec des parking à étages.

**14/ Est-ce que les logements créés seront réservés et accessibles aux salariés des entreprises qui travaillent sur le plateau ? Y aura-t-il des places de crèches réservées à ces mêmes salariés ? (Délégué syndical et élu du personnel Danone research),**

**15/ Les salariés qui travaillent sur le plateau ne sont pas des habitants de Palaiseau. Il faut permettre le dialogue entre les acteurs de l'aménagement et les salariés des entreprises et des laboratoires. Sans les salariés sur le plateau, le quartier sera un ghetto. Le projet ne présente pas les phases transitoires. Avant d'arriver à 2030 et 2040, il faut que l'aménagement transitoire permette d'assurer l'exploitation des entreprises et une vie correcte des salariés. (Directrice adjointe Thales Research & Technology, Association PolVie)**

**16/ La future gare va drainer du monde, je suis inquiète de savoir comment les salariés vont pouvoir accéder aux entreprises avec la circulation de rabattement qu'il y aura sur le plateau ? (Directrice du site de Thales, Association PolVie)**

**Pierre Veltz** répond que l'EPPS accorde beaucoup d'importance à la présence d'entreprises sur le site et souhaite favoriser la venue de nouvelles entreprises. La question du phasage sera étudiée de près une fois que la vision d'ensemble du projet sera acceptée par tous. Il faudra alors organiser un phasage précis dans les deux à cinq ans qui permette de mettre en œuvre les chantiers tout en améliorant la vie quotidienne des salariés.

#### 4. L'ORGANISATION DES MOBILITES

##### 4.1. LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

**Benoît Lebeau**, Directeur de projet à l'EPPS rappelle les éléments de contexte. Aujourd'hui, on remarque une utilisation très importante de la voiture dans les déplacements. La stratégie de l'EPPS est de réduire la part modale de la voiture, en mettant à profit l'augmentation de significative de l'offre de transports en commun structurants (prolongement du TCSP entre Massy et Saclay, renforcement du réseau de bus pour accéder au plateau et arrivée du métro automatique du Grand Paris).



Des leviers complémentaires sont envisagés avec :

- une politique ambitieuse de développement des modes doux (vélo, piéton, etc.),
- une gestion évolutive du stationnement avec une stratégie de stationnement provisoire en attendant l'arrivée du métro,
- des démarches de Plan de Déplacements « Campus » et le développement de nouvelles pratiques comme le covoiturage.

Concernant les transports en commun, la priorité est donnée à la modernisation du RER B qui reste le principal moyen d'accès au plateau. Le Transport en Commun en Site Propre sera prolongé par le STIF en 2015 depuis la sortie du site de l'École polytechnique jusqu'au Christ de Saclay. Dans un second temps, un site propre à l'intérieur du campus actuel de l'École polytechnique sera envisagé. Le projet de métro léger qui traversera le quartier permettra de rejoindre Versailles en 15 minutes, Massy en 10 minutes et Paris en 30 minutes.

Le renforcement du réseau de transport en commun permettra à terme que tout le quartier se situe à 300 mètres au maximum d'un arrêt, soit 5-10 minutes à pied. Les déplacements à l'intérieur du quartier seront facilités par le TCSP, complété par une offre de mode doux en libre-service.

**Pierre Veltz** précise l'importance de créer un pôle multimodal autour de la gare avec un réseau de bus et de vélos personnels et en libre-service.

#### 4.2. UN RESEAU ROUTIER HIERARCHISE

L'EPPS propose de développer le maillage du réseau routier à l'échelle du sud du plateau, en le hiérarchisant mieux pour protéger les rues du quartier du trafic routier. Ce réseau intègre les voiries existantes du campus de l'École Polytechnique, qui ont vocation à passer du statut de voies privées au statut de rues publiques.

Concernant les points d'accès au quartier, le projet propose la création d'un troisième point de connexion avec la RD36 en plus de l'avenue Descartes et de la RD128. Cette nouvelle voie située à l'ouest du quartier aura une fonction de transit inter-quartier. Elle permettra de délester la RD 36 existante et d'installer une circulation apaisée dans le quartier.

Les axes structurants du quartier seront l'avenue Descartes, la RD128 et le boulevard des Maréchaux. Ces axes structurants seront complétés par des voies de desserte limitées à 30km/h et des zones piétonnes à circulation limitée.

#### 4.3. UN RESEAU CYCLABLE ADAPTE

Le réseau cyclable répondra aux besoins des différentes pratiques avec :

- des pistes cyclables rapides sur des sites dédiés et protégés pour les liaisons inter quartier ;
- des pistes de loisir associées aux espaces naturels ;
- des bandes cyclables associées aux rues du quartier pour une fonction de desserte.

### QUESTIONS REPONSES SUR LA THEMATIQUE DES MOBILITES

#### **1/ Face au nombre de logements qui augmentent, des travaux sont-ils prévus pour augmenter les capacités de transport de la ligne B ? (Habitante de Palaiseau)**

**Claire Robillard** rappelle que le Premier Ministre a parlé de l'amélioration du RER B dans son allocution du 30 octobre à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris avant même de parler du futur métro du Grand Paris. Le RER B reste une priorité. Le STIF a entamé le



changement du matériel roulant pour un matériel plus capacitaire. Le projet de création d'une voie de retournement à Châtelet est évoqué. La mise en service de train à deux étages sur la ligne B du RER est prévue mais nécessite de gros travaux d'élargissement de certains tunnels. Le problème du changement de conducteur de train entre les tronçons SNCF et RATP a d'ores et déjà été résolu.

**Alain Cluzet**, Directeur général de la CAPS, fait remarquer que la CAPS milite auprès de l'État et du STIF pour la création d'une voie de retournement à Châtelet pour éviter la répercussion d'incidents qui ont lieu au nord sur toute la ligne. Le coût estimé de ces travaux s'élève à un milliard d'euros.

Par ailleurs, un effort énorme est fait pour ne pas élargir les routes. La RD36 est maintenue à deux fois une voie avec un TCSP et la RD128 est maintenue en une voie par sens. Cet effort vise à encourager le recours au transport en commun pour atteindre un taux de transport en TCSP de 50%. Des parkings relais sont aussi envisagés pour permettre le passage au transport en commun. Il s'agit là de choix très forts et volontaristes demandés par les élus pour éviter les voies rapides.

**Pierre Veltz** complète en rappelant que l'EPPS refuse un schéma d'infrastructures surdimensionnées sur le modèle urbain de Saint-Quentin en Yvelines. Le maintien d'une voirie modeste suppose la réalisation d'un ou deux tronçons supplémentaires et un report important sur les modes doux et les transports en commun.

## **2/ Y a-t-il une voie spécifique pour le transport en commun sur le boulevard des Maréchaux ? Quelle est la relation avec l'Onera ? (Association Palaiseau autrement)**

**Benoît Lebeau** indique que le STIF n'a pas lancé les études sur le tronçon de TCSP dans l'Ecole Polytechnique. Les plans de l'EPPS intègre la réalisation d'un site propre en plus de la chaussée existante sur le boulevard des Maréchaux afin de créer un site propre continu de Massy au Christ de Saclay qui deviendra indispensable avec le développement du quartier.

**Claire Robillard** répond que pour l'instant l'Onera ne veut pas de double entrée/sortie de part et d'autre pour éviter d'avoir des flux concentrés d'un seul côté.

**Alain Cluzet** précise que les discussions avec l'Onera sont en cours depuis trois ans. Un projet de convention a été transmis à l'Onera pour la création d'une nouvelle voirie de desserte.

## **3/ Pourquoi il n'y a pas de circulation entre le plateau et la vallée ?**

**4/ L'accès à la vallée se fait par des petites rues étroites. Pour éviter les embouteillages, les automobilistes passent par les Joncherettes ou par la rue Elysée Reclus, la rue Denfert-Rochereau et toutes les rues qui descendent sur la vallée. Tous ces accès sur la vallée peuvent devenir dangereux et saturés. (Habitante de Palaiseau)**

**Simon Dumoulin** indique que plus de 95% des automobilistes accèdent au plateau par la RN118, la RD36 et la RD128. Le nouveau branchement sur la RD36 prévu par le projet se situera à l'ouest pour fluidifier le trafic de transit et éviter des reports par le sud, Le flux lié à l'accès au sud ne doit pas augmenter selon les modèles.

**Claire Robillard** indique qu'il faudrait une étude plus fine de l'EPPS sur les liaisons entre le plateau et la vallée.

## **5/ Pouvez-vous nous en dire plus sur une liaison nord-sud entre le plateau de Saclay et la zone de Courtaboeuf ?**

**Pierre Veltz** indique que l'EPPS a beaucoup travaillé sur la liaison est-ouest et que la liaison nord-sud fait l'objet de réflexion en cours pour la connexion de Courtaboeuf avec la gare de



Massy, avec le plateau, avec Jouy-en-Josas, Vélizy et même jusqu'au Pont de Sèvres. L'EPPS a fait des modélisations de transport et réfléchit notamment avec la CAPS sur une utilisation de voies dédiées sur le RN118. Ce sujet est très important, mais les études doivent être approfondies.



## 5. UN QUARTIER DURABLE

### 5.1. LA GESTION DE L'EAU

**Noureddine Fkihi**, agronome hydraulicien, aborde la question de la gestion de l'eau sur le plateau. Les pluies sur le plateau ruissellent vers deux vallées (Yvette et Bièvre), et l'urbanisation sur le plateau rend indispensable une gestion cohérente. Différents scénarios sont considérés, en fonction de l'intensité de la pluie : les besoins en stockage liés au projet sont de 80 000 m<sup>3</sup>, pour une pluie de période de retour d'une cinquantaine d'années.

Le principe de gestion des eaux pluviales est qu'elles soient gérées à la source, le plus en amont possible. A l'échelle du quartier, la gestion des eaux de pluies repose sur un système de rétention douce au niveau des parcelles privées. L'excédent des eaux récupérées dans les parcelles est transféré vers les bassins naturalistes répartis dans le quartier, principalement au nord, à proximité du lac actuel. Ces bassins ont une vocation hydraulique mais aussi écologique et paysagère par la création de milieux vivants. Les noues contribuent à la fois au stockage et à l'acheminement des eaux de pluie, et constituent des continuités écologiques précieuses.

La politique de gestion de l'eau permettra de diviser par trois voire par quatre les débits d'eau vers les vallées lors d'événements très exceptionnels (période de retour 100 ans).

La gestion des eaux de pluies s'articule donc à trois niveaux avec :

- La gestion des événements courants pour des pluies 20 ans avec une gestion très locale au niveau des parcelles;
- La gestion des événements exceptionnels avec une rétention et un stockage des eaux ruisselées dans les noues et bassins naturalistes pour des pluies 50 ans ;
- La gestion des événements très exceptionnels (des pluies de retour 100 ans), qui passe par un stockage dans des zones réservées à cet effet sur le plateau. Ce principe de gestion passe par la reconnexion des rigoles de Corbeville et des Granges.

Concernant la préservation de la biodiversité, deux corridors écologiques sont situés au nord (réseau de lac et zones humides) et au sud (rigoles de Corbeville et noues) du quartier. Des actions sont prévues pour préserver et activer les milieux naturels existants. Il s'agit de maintenir et de sauvegarder les mares et les mouillères du site.

### 5.2. DES NORMES EXIGEANTES

**Benoît Lebeau** indique que le développement durable doit être intégré à toutes les étapes et à toutes les échelles sur projet.

Les constructions de bâtiments neufs devront répondre à des exigences de performances énergétiques 15% supérieures à la réglementation actuelle (RT 2012). 50% des besoins en chaleur devront être couverts par des énergies renouvelables. Trois sources d'alimentation sont à l'étude : la biomasse, la géothermie à partir des couches de l'Albien et la récupération de chaleur. L'électricité devra être produite à 30% par des énergies renouvelables, essentiellement par la mise en place de panneaux solaires. Un partenariat important est initié avec ERDF pour la mise en place d'un réseau électrique intelligent qui optimise la consommation avec des bâtiments à la fois consommateurs et producteurs d'énergies.

La gestion des déchets dans le quartier se basera sur la pratique de « l'apport volontaire » pour responsabiliser l'usager et de rationaliser la récolte des déchets.



Des études sont en cours pour installer au nord du quartier une déchetterie-ressourcerie accessible à tous. Le SIOM étudie le potentiel d'implantation de cet équipement, qui permet un développement du recyclage. La valorisation des déchets organiques avec la mise en place d'une filière spécifique (biomasse) est aussi à l'étude.

Enfin, l'EPPS reste très attentif à la gestion des chantiers, avec une valorisation de la terre végétale, une optimisation de la gestion des matériaux en cours de chantier (réserves mutualisées) et un réemploi des matériaux issus de bâtiments déconstruits. Par ailleurs, les nuisances du chantier en termes de circulation, de vibrations et de nuisances sonores seront prises en compte et réduites au maximum.

#### QUESTIONS REPONSES SUR LA THEMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

##### **1/ Quid des eaux usées? (Habitante de Palaiseau)**

**Benoît Lebeau** indique qu'un nouveau collecteur des eaux usées est à l'étude. Il partirait vers le nord, longerait la rigole des Granges, plongerait vers Igny pour se raccorder en fond de vallée au collecteur principal du SIAVB. L'EPPS travaille sur ce projet en concertation avec les services des villes de Palaiseau, d'Igny et de Massy pour étudier le meilleur tracé.

##### **2/ On a demandé un schéma Directeur d'assainissement commun au plateau et aux deux vallées, où en est ce schéma ? Comment sera t'il appliqué ? (Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay)**

**Antoine du Souich**, Directeur développement durable à l'EPPS, répond qu'aujourd'hui il n'y a pas de schéma d'assainissement précis à l'échelle des deux vallées. En revanche, une étude globale de gestion des eaux est en cours avec l'ensemble des acteurs de l'eau. L'EPPS travaille actuellement avec le SYB sur la modélisation hydraulique des rigoles, avec le SIAVB les questions des eaux usées et des eaux fluviales et avec le SIAVHY sur la rivière, etc. Tous ces syndicats ont des règles propres. Concernant l'aménagement du plateau, l'EPPS travaille en concertation avec tous les acteurs et contribue ainsi à une prise en compte globale de la question de l'eau.

**Lise Mesliand** rappelle que l'EPPS n'est ni l'État, ni le gouvernement, ni les collectivités. Il peut aider à la contribution d'une réflexion globale et partagée, sans pour autant avoir des moyens contraignants. L'EPPS se fixe en tant qu'aménageur les règles les plus contraignantes dans la gestion des eaux pour chacun des quartiers.

##### **3/ Une partie des eaux est rejetée dans la rigole de Corbeville, quand est-ce que vous allez assurer la continuité car pour l'instant les habitants d'Orsay sont inondés ? (ASEOR - Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay)**

**Benoît Lebeau** précise que le projet prévoit de réduire le débit existant vers la rigole de Corbeville. L'EPPS a retenu le chiffre unique de 0,7 litre/seconde/hectare comme limite pour les rejets vers les vallées. La reconnexion de la rigole est à l'étude avec les partenaires concernés.



**4/ Est-ce que vous imaginez que le lac de Polytechnique soit vide en période de basses eaux pour qu'il fasse office de réserve en période pleine ?**

**Noureddine Fkihi** répond que le bassin de Polytechnique ne sera pas vidé. Les berges du lac seront partiellement remodelées, pour permettre de contrôler la montée en eau lors des pluies fortes.

**5/ Est-ce que l'EPPS peut intervenir sur le financement du rétablissement de la continuité du franchissement de la RD36 pour la rigole des Granges ?**

**Antoine du Souich** répond que le programme de restauration des rigoles a été lancé par le SYB dès 2013, et que si les promesses de financement ont été recueillies, il faut rassembler les crédits de paiement. La rigole des Granges fait partie de la stratégie d'ensemble de gestion des eaux, mais ce n'est pas un sujet simple. Des études doivent encore être menées avec l'objectif d'une réalisation dans la phase 2 du quartier Camille Claudel.

**Alain Cluzet** précise que la CAPS a pris l'initiative de réunir tous les acteurs de l'eau dans les quinze jours pour trouver des solutions communes. D'ici les prochains mois, des arbitrages pourront être rendus.

**6/ Est-ce qu'on va revenir à des toits en pentes pour poser des panneaux solaires ?**

**7/ J'ai entendu dire à la réunion de présentation de l'éco-quartier, que l'emploi du photovoltaïque n'était pas possible dans le quartier Camille Claudel en raison de la présence du radar d'approche de l'aéroport d'Orly... Et que le radar allait être transféré dans l'enceinte de Polytechnique... Qu'en est-il ?**

**Benoît Lebeau** précise que le radar actuel pose des contraintes très fortes à l'aménagement du quartier, tant pour l'installation de grues que pour la réalisation de bâtiments élevés. L'État a donc prévu le déplacement du radar de Palaiseau à l'extrémité est du campus de Polytechnique. Ce déplacement permettra également d'avoir plus de latitude pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture.



## 6. CONCLUSION DES DEBATS

### 6.1. CONCLUSION DU GARANT

**Lucien Chabason** estime que le débat a été vivant et qu'il a bénéficié d'une participation importante. Des questions ont été soulevées sur la conception et l'orientation générale du projet mais aussi sur les modalités.

Concernant les procédures à venir, la phase de concertation et d'enquête publique sur la révision du PLU sera un moment important. La commune de Palaiseau devra faire le nécessaire pour que les opinions puissent s'exprimer.

L'EPPS, mais aussi la ville de Palaiseau, ont bien précisé leurs vues en termes d'aménagement du futur quartier. Il y a eu beaucoup de questionnements sur l'ampleur de l'aménagement, les hauteurs des bâtiments, la densité et le nombre de logements, les circulations internes, la réalité des parcs prévus, etc. Le chiffre de 8 000 logements par an annoncé par le Premier Ministre semble créer l'ambiguïté. Il serait nécessaire de mettre en œuvre le contrat de développement territorial pour clarifier les enjeux de logements, notamment en ce qui concerne les chiffres avancés. Ce contrat de développement territorial lui-même doit faire l'objet d'une concertation et d'une enquête publique.

On a entendu des réactions dans la salle sur les hauteurs de bâtiments. L'École Polytechnique ne devra pas perdre le cadre de travail et d'étude dont elle bénéficie depuis 30 ans. Les laboratoires de recherche devront pouvoir continuer à bénéficier de la tranquillité nécessaire aux manipulations scientifiques. Les terrains de sport sont un sujet de préoccupation, mais l'aménageur s'est engagé à ce qu'ils soient maintenus.

Sur les transports, il faudrait stabiliser le vocabulaire autour du concept de transport automatique léger. On note aussi l'importance donnée au RER B et aux questions de dessertes internes.

Une préoccupation nouvelle est apparue sur le phasage : les objectifs du projet doivent être atteints sans mettre de côté la vie des salariés et des habitants pendant la période intermédiaire.

Les questions liées à l'environnement et à la collecte des eaux pluviales ont été traitées par l'EPPS avec de nouveaux documents. On sera intéressé à voir l'étude d'impact. Cependant, la question d'assainissement reste encore problématique et manque de clarté.

### 6.2. CONCLUSION DE PIERRE VELTZ

**Pierre Veltz** remercie le public venu nombreux pour leur présence et la qualité des questions posées. Il rappelle que la concertation continue sur [www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr), à la rubrique concertations.



Concertation préalable

## Réunion Publique

# Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de l'Ecole polytechnique

IOGS – 21 novembre 2012

entreprendre

vivre

habiter

se déplacer

Déroulé : 2h30 en quatre séquences

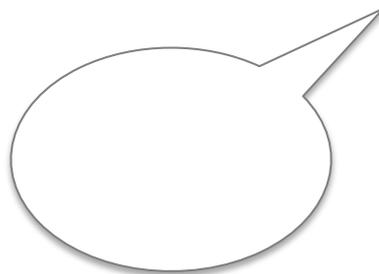
1

Concertation  
et procédures



2

La conception  
du futur quartier



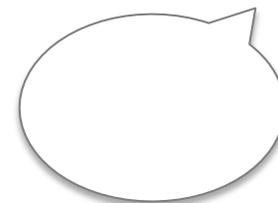
3

L'organisation  
des mobilités



4

Un quartier  
durable



# La concertation et les procédures en cours

La conception  
du futur quartier

L'organisation  
des mobilités

Un quartier  
durable

# avril 2011 - janvier 2012

## UNE CONCERTATION CONTINUE

**2** réunions publiques **450** participants

**3** réunions thématiques

Equipements & services

Gestion des eaux

Transports

**site internet**

ouvert tout au long de la concertation

espace de dialogue en ligne

**3300** visites

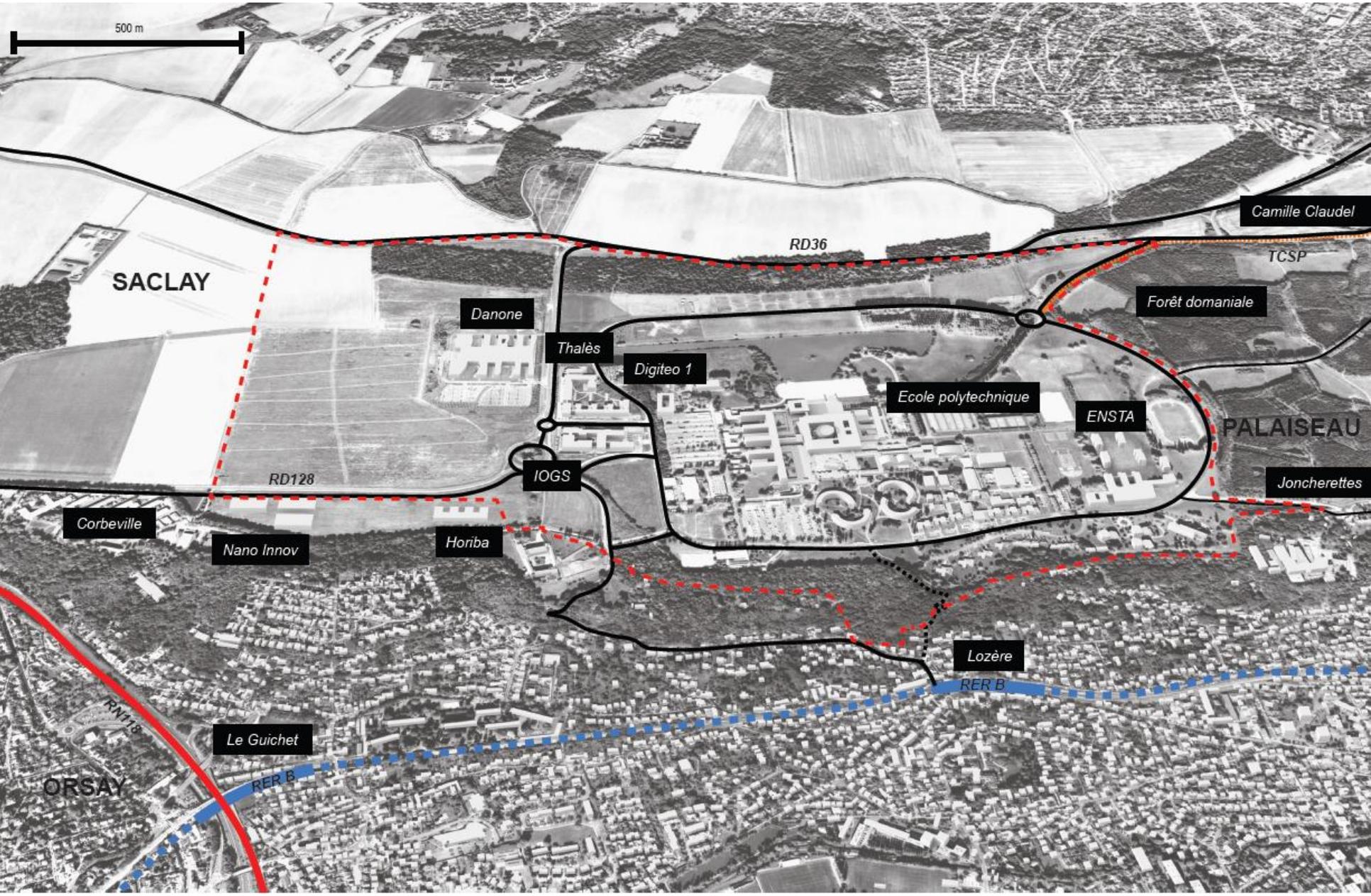
**140+** questions & contributions

**exposition** sur le projet

Sous le contrôle du **garant de la concertation** Lucien Chabason

bilan de concertation

des rencontres avec les **associations** et les **usagers**



Une évolution de la programmation  
et des orientations d'aménagement

## Plus de logements et d'activités économiques

- favoriser le développement économique lié au projet Paris-Saclay
- répondre au besoin de logement présent et futur
- créer un quartier mixte, donc plus vivant et dynamique

### CHIFFRES-CLES

≈ 330 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques

≈ 2500 logements familiaux

## Une ouverture vers l'écoquartier Camille Claudel

Renforcement de la continuité et des entrées de quartier

## Implantation d'une gare de métro



## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### Etablissement public Paris-Saclay MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC

avril 2011 /  
janvier 2012  
**Concertation**  
préalable à la  
création de la  
ZAC

**Création** de la zone  
d'aménagement  
concerté

lancement de la  
**modification** du  
dossier de  
création

**CONCERTATION**

dossier de création  
modificatif et dossier  
de réalisation

Début des **travaux**  
**d'aménagement**

Avril 2012

Fin 2012

Mi-2013

**CONCERTATION**

débat sur le  
PADD en  
conseil  
municipal

**Bilan de la  
concertation**

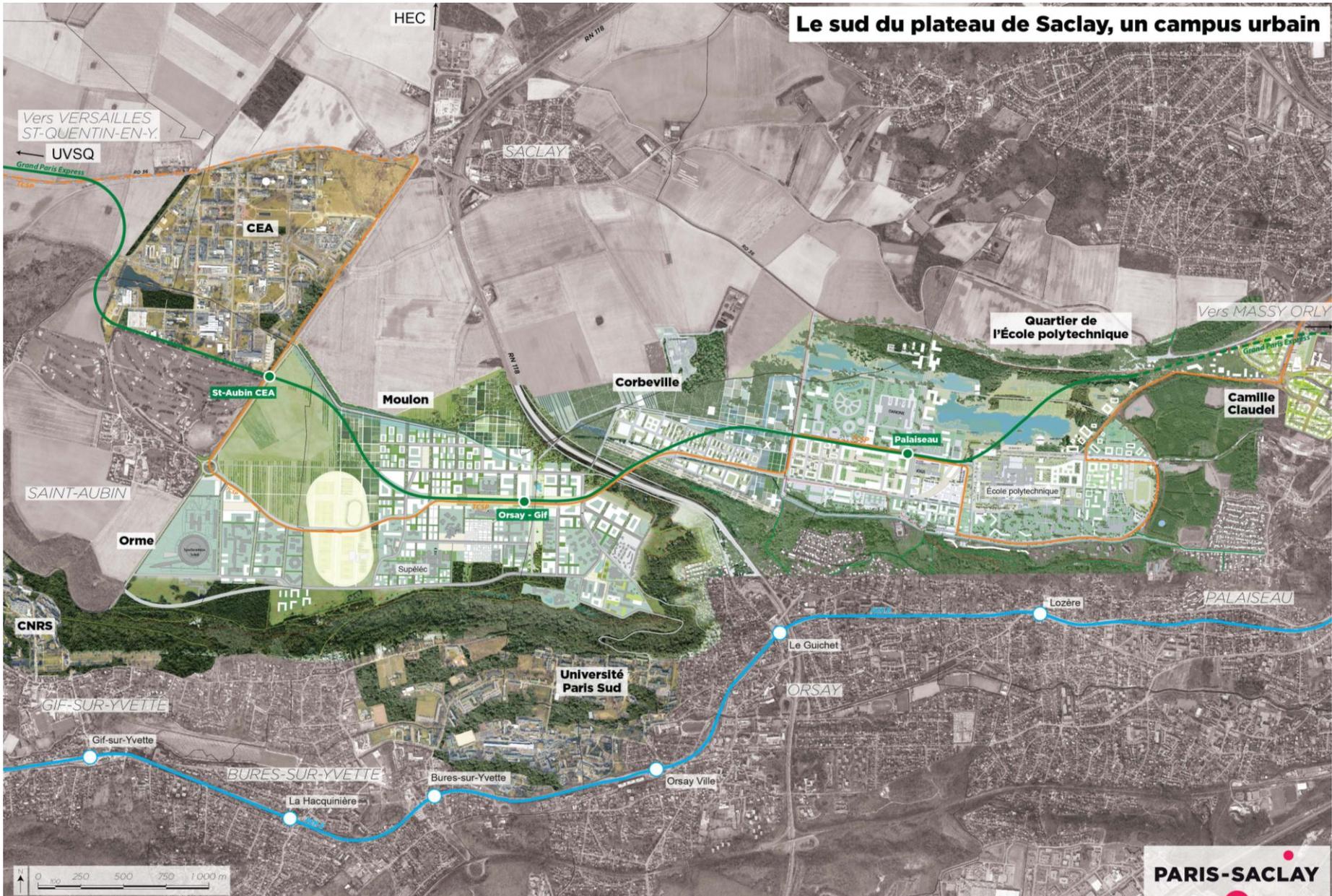
**ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

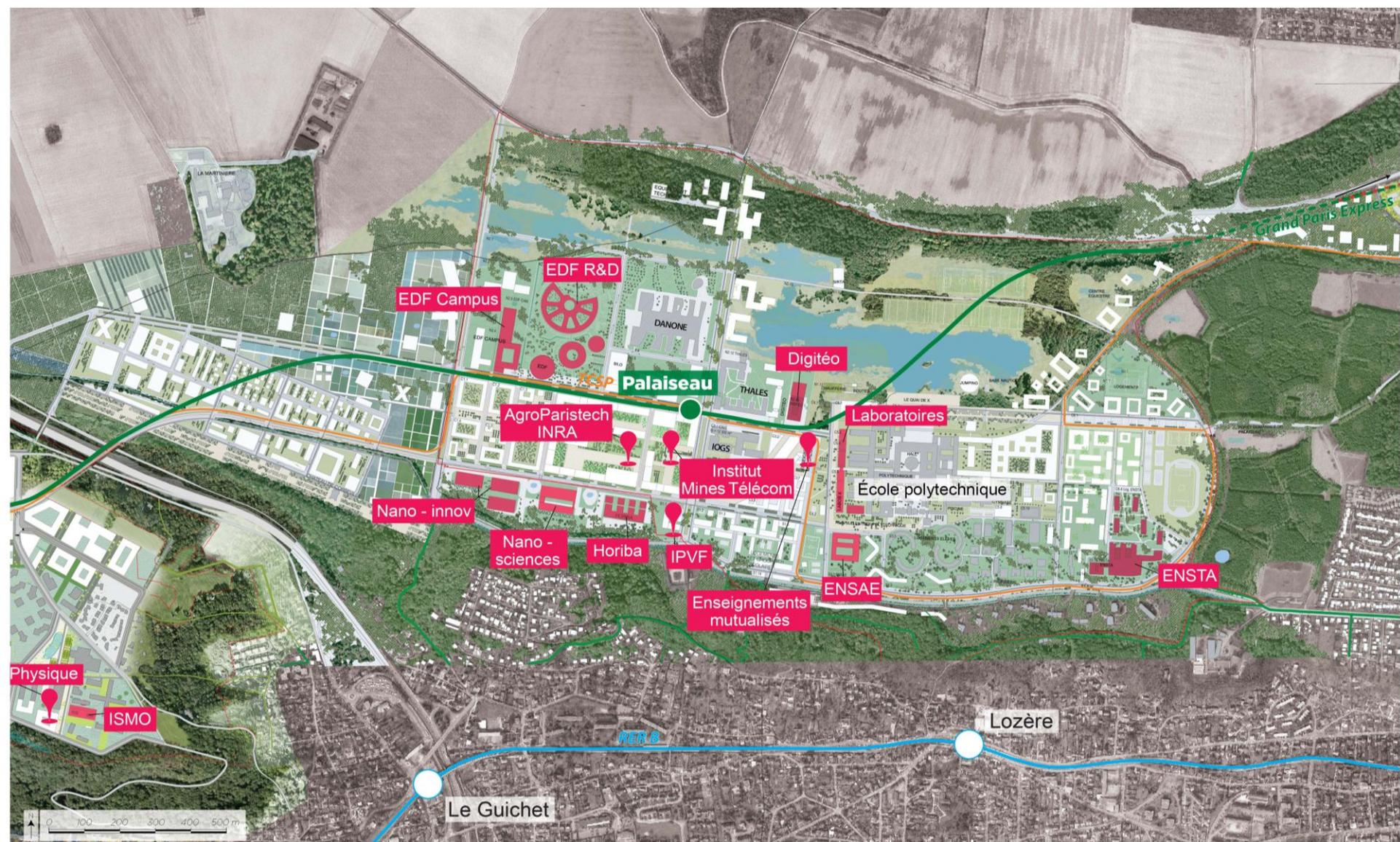
**PLU  
révisé**

### Commune de Palaiseau REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

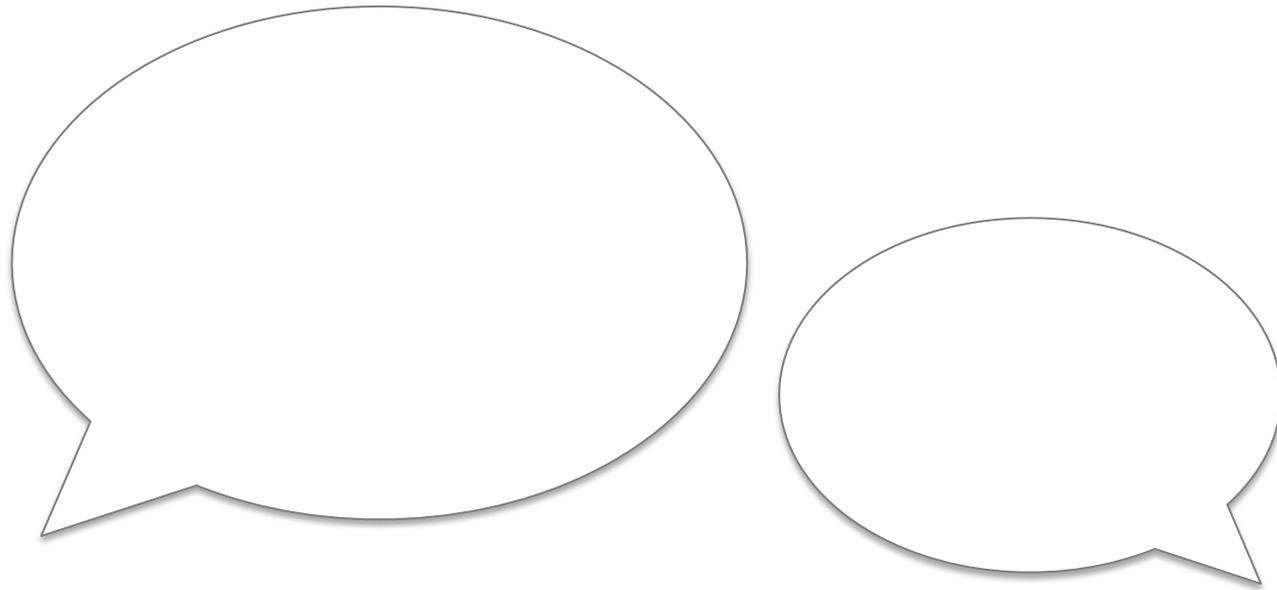
**ENQUETES PUBLIQUES A VENIR** (printemps 2013)

- Dossier Loi sur l'Eau
  - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique
- Et mise à disposition de l'Etude d'Impact





# Fin de la séquence 1



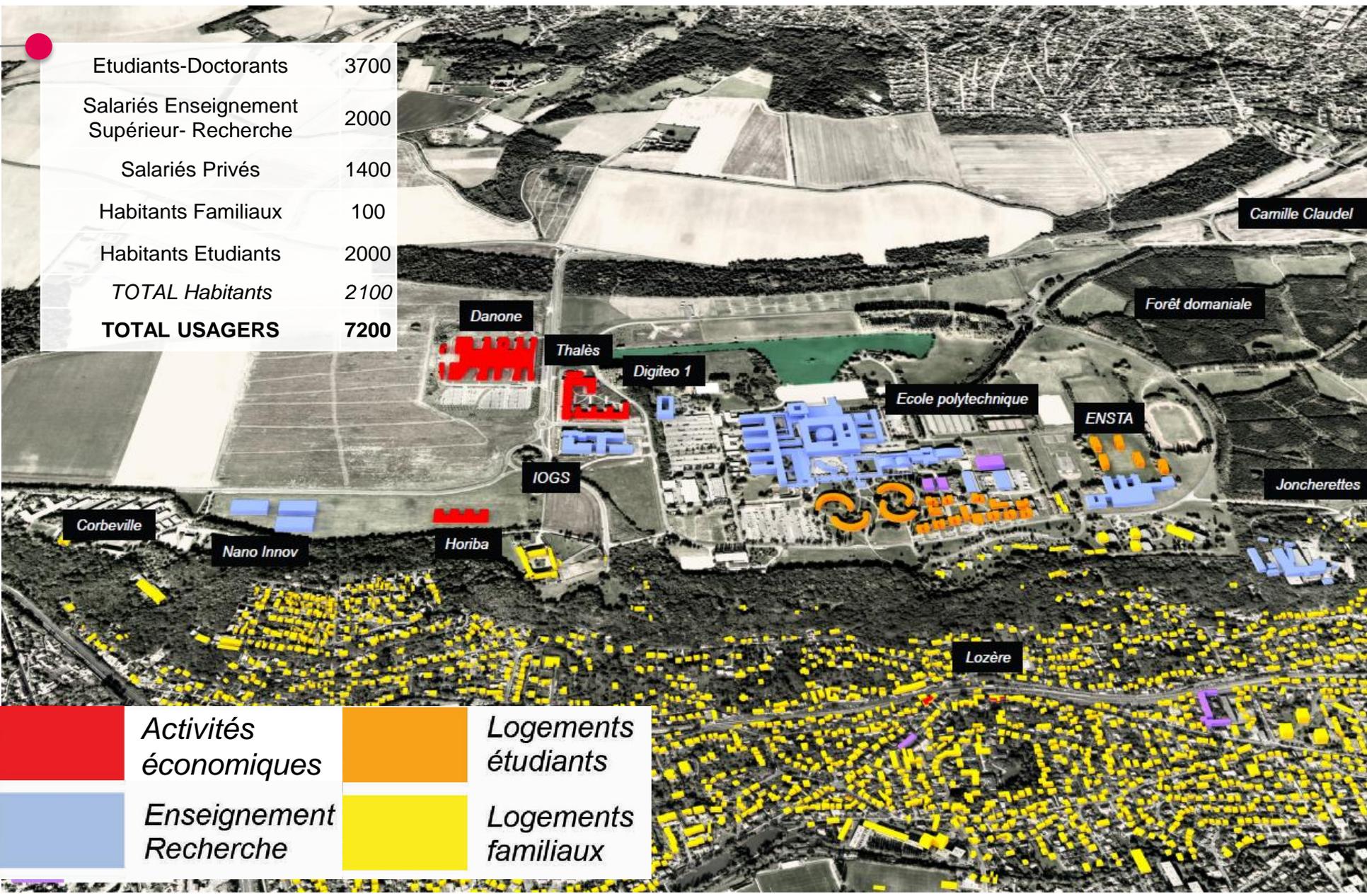
# La conception du futur quartier

Concertation et  
procédures

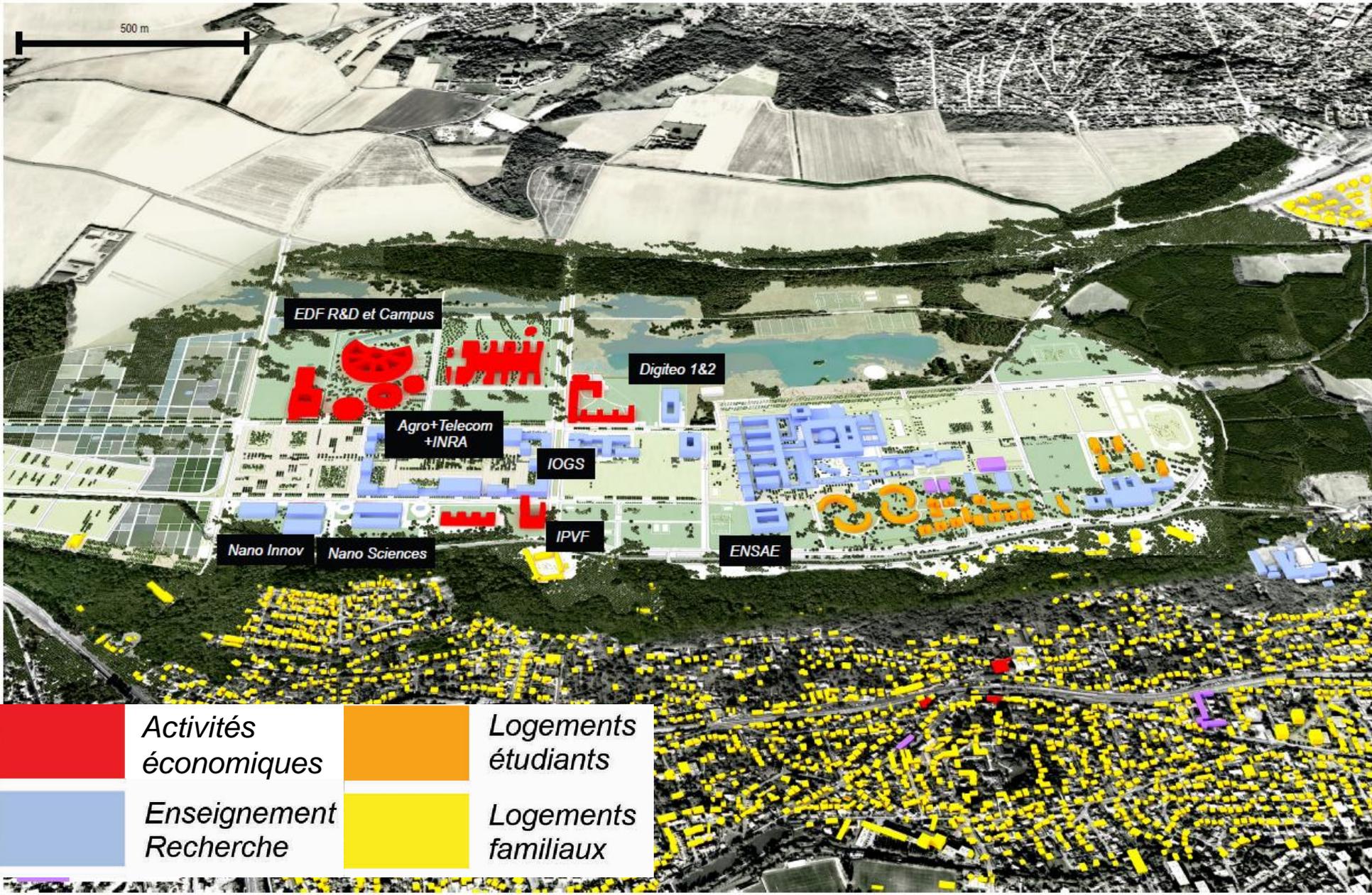
L'organisation  
des mobilités

Un quartier  
durable

Etudiants-Doctorants	3700
Salariés Enseignement Supérieur- Recherche	2000
Salariés Privés	1400
Habitants Familiaux	100
Habitants Etudiants	2000
<i>TOTAL Habitants</i>	2100
<b>TOTAL USAGERS</b>	<b>7200</b>

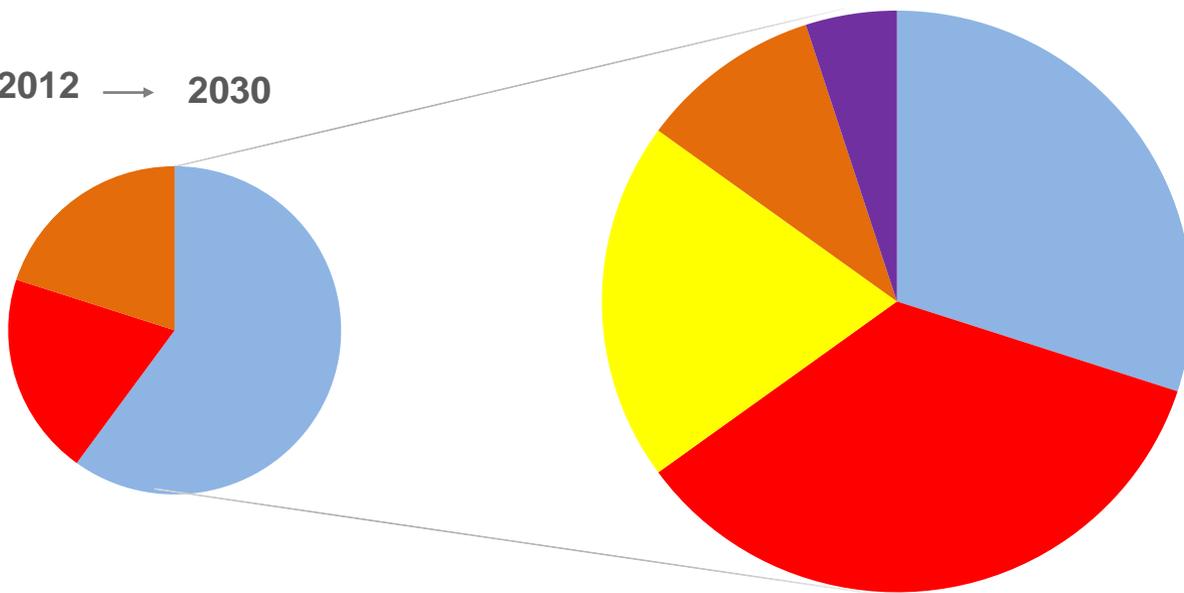


	Activités économiques		Logements étudiants
	Enseignement Recherche		Logements familiaux



● Un quartier plus mixte

2012 → 2030



- Enseignement scientifique (200 000 m<sup>2</sup>)
- Activités Economiques (330 000 m<sup>2</sup>)
- Logement Familial
- Logement Etudiant
- Commerces/services/équipements publics (33 000 m<sup>2</sup>)

**CHIFFRES-CLES**

2500 logements familiaux  
 logement social  
 locatif libre  
 accession à la propriété

2600 logements étudiants

Corbeville  
Le Moulon

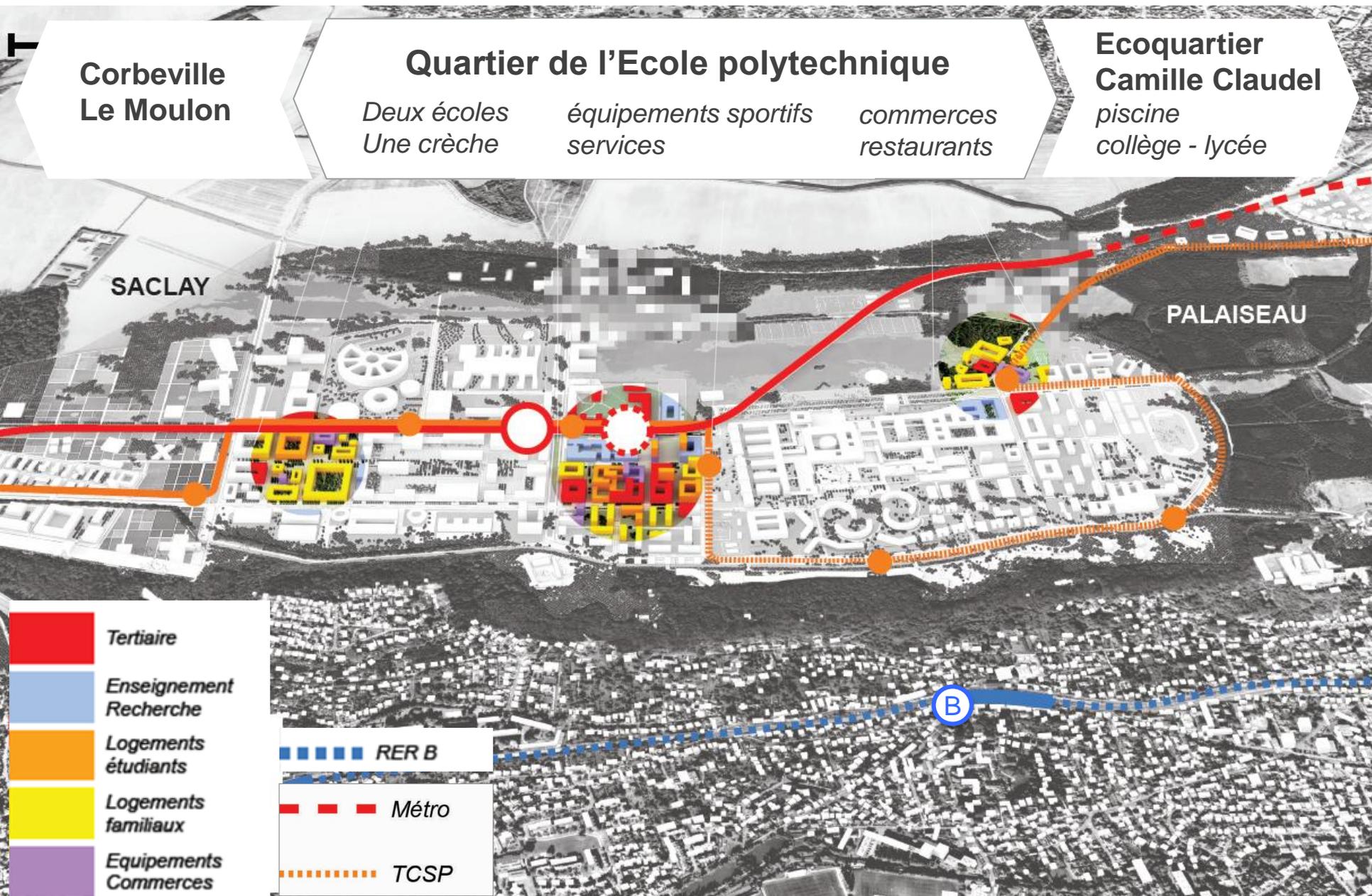
### Quartier de l'Ecole polytechnique

Deux écoles  
Une crèche

équipements sportifs  
services

commerces  
restaurants

Ecoquartier  
Camille Claudel  
piscine  
collège - lycée



SACLAY

PALAISEAU

B

Tertiaire

Enseignement  
Recherche

Logements  
étudiants

Logements  
familiaux

Equipements  
Commerces

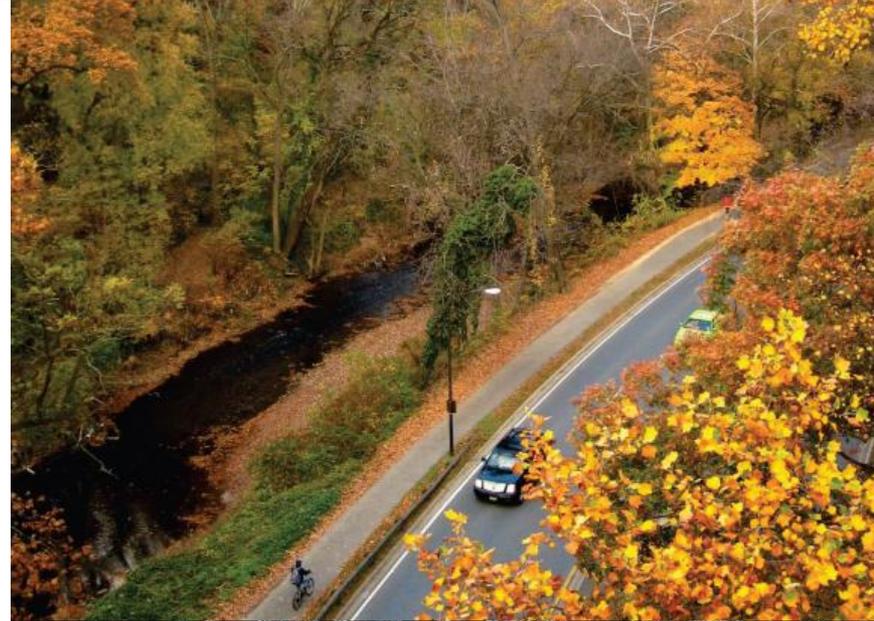
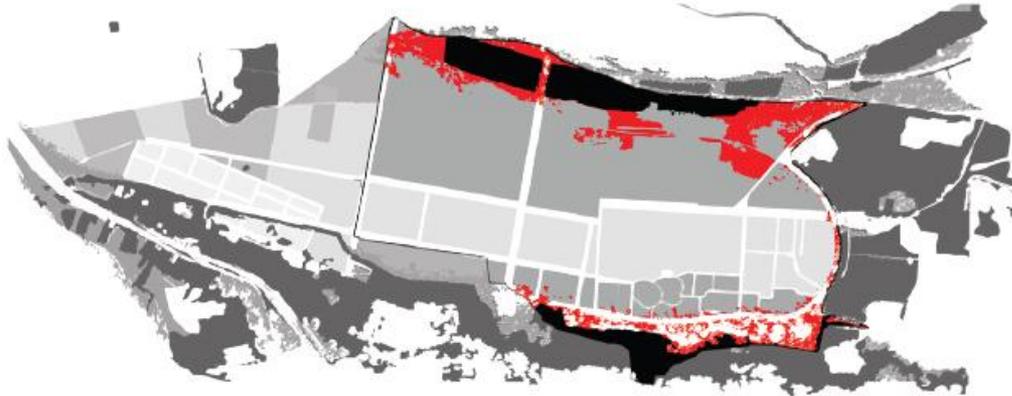
RER B

Métro

TCSP



**GEOGRAPHIE AMPLIFIEE**



**PAYSAGE NATURALISTE**



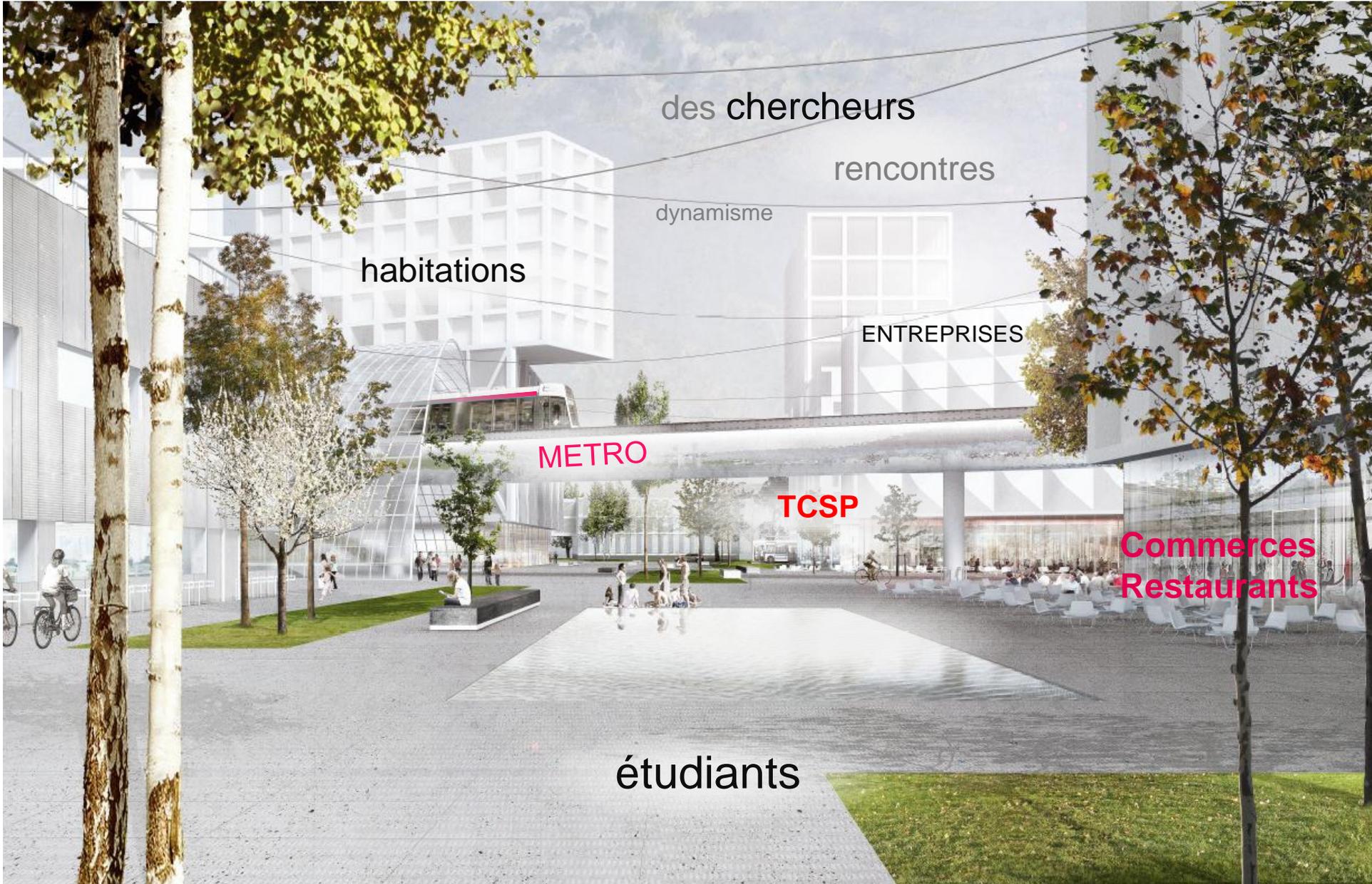
CHAINE DES LIEUX MAJEURS



PAYSAGE CŒUR DE CAMPUS







des chercheurs

rencontres

dynamisme

habitations

ENTREPRISES

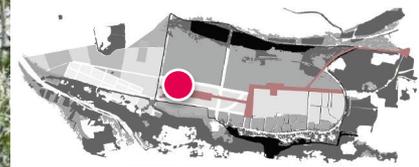
METRO

TCSP

Commerces  
Restaurants

étudiants





qualité de vie

diversité

**CRECHE**

**ECOLE**

**TCSP**

**cadre de vie**

bâtiments  
HQE

**commerces**

**MIXITE**

ENSTA

Livré



ENSTA – JB Lacoudre Architectes



HORIBA

Livré



HORIBA Research Jobin Yvon – Serault Architecte

ENSAE

2015



ENSAE – CAB Architects

Laboratoires Polytechnique

2014



Laboratoires Polytechnique – Michel Rémon Architectes

DIGITEO 2

2014



Digitéo 2- BRS Architecte

EDF

2015

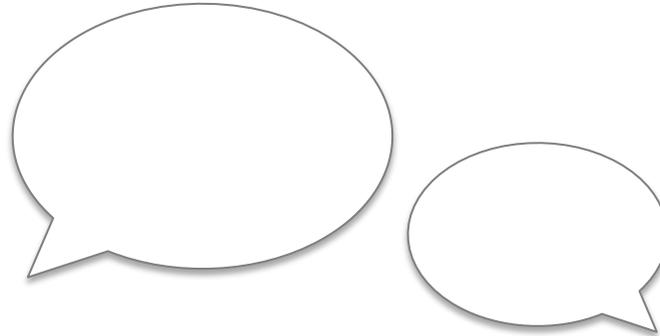


2016

EDF : campus et centre R&D – ECDM et Francis Soler



# Fin de la séquence 2



# L'organisation des mobilités

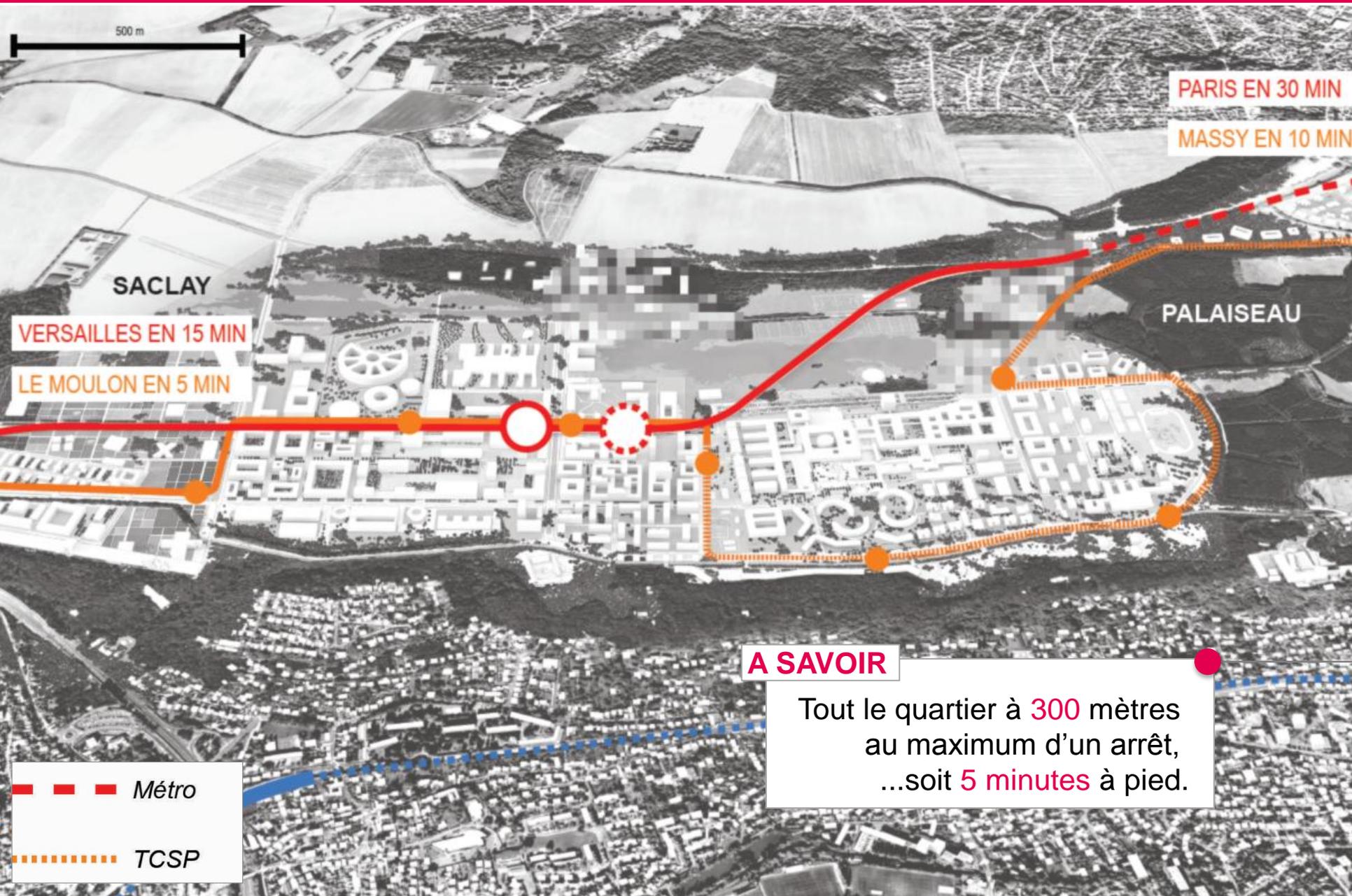
Concertation  
et procédures

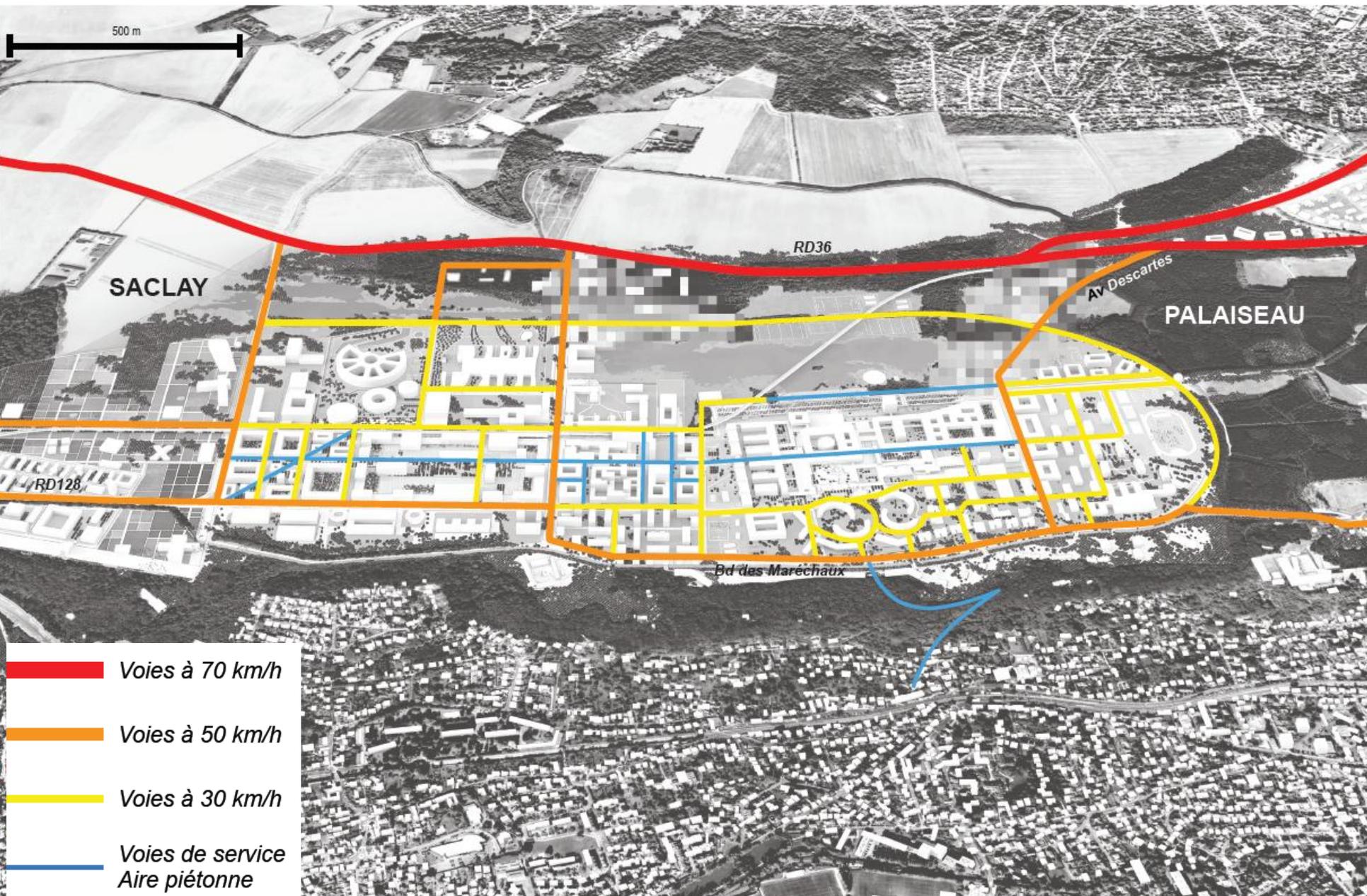
La conception  
du futur quartier

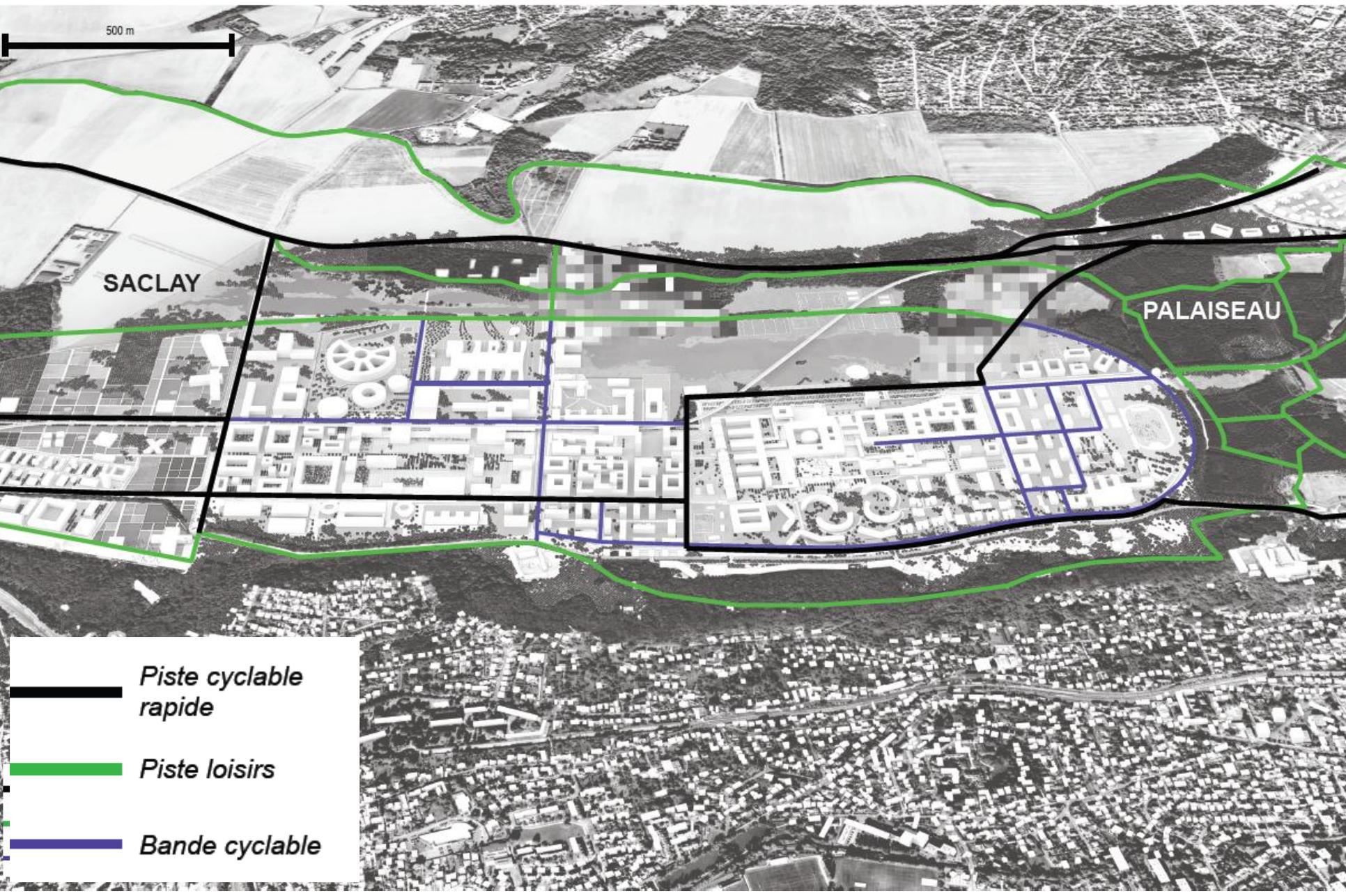
Un quartier  
durable

- **Constat** actuel : une part modale de la voiture pour l'accès au plateau très importante.
- **Objectif** : baisse de la part modale de la voiture et augmentation des autres modes
- Une première **nécessité** : l'augmentation significative de l'offre en transport en commun
  - renforcement du réseau de bus pour accéder au plateau
  - prolongement du TCSP Massy-Saclay
  - arrivée du métro léger
- Des **leviers** complémentaires
  - une politique modes doux ambitieuse
  - une gestion évolutive du stationnement
  - des démarches de Plans de Déplacements « Campus » (entreprises et écoles)









500 m

SACLAY

PALAISEAU

**Piste cyclable  
rapide**

**Piste loisirs**

**Bande cyclable**

**LIENS RAPIDES**

**ESPACES PARTAGES**



**PISTE DE LOISIRS**

**PISTE CYCLABLE RAPIDE**

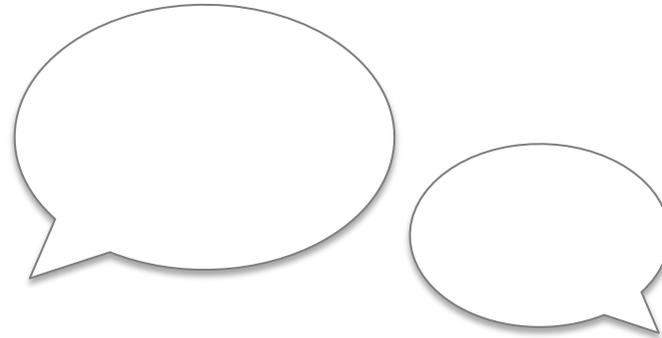


**PROMENADE + LOISIRS**





# Fin de la séquence 3



# Un quartier durable

**Concertation  
et procédures**

**La conception  
du futur quartier**

**L'organisation  
des mobilités**

A l'échelle du quartier :  
La création de bassins et de noues

**Stockage :**  
bassins + noues

**Bassin 4**  
12 700 m<sup>3</sup>

**Bassin 3**  
8 800 m<sup>3</sup>

**Bassin 7**  
3 900 m<sup>3</sup>

**Bassin 2**  
11 300 m<sup>3</sup>

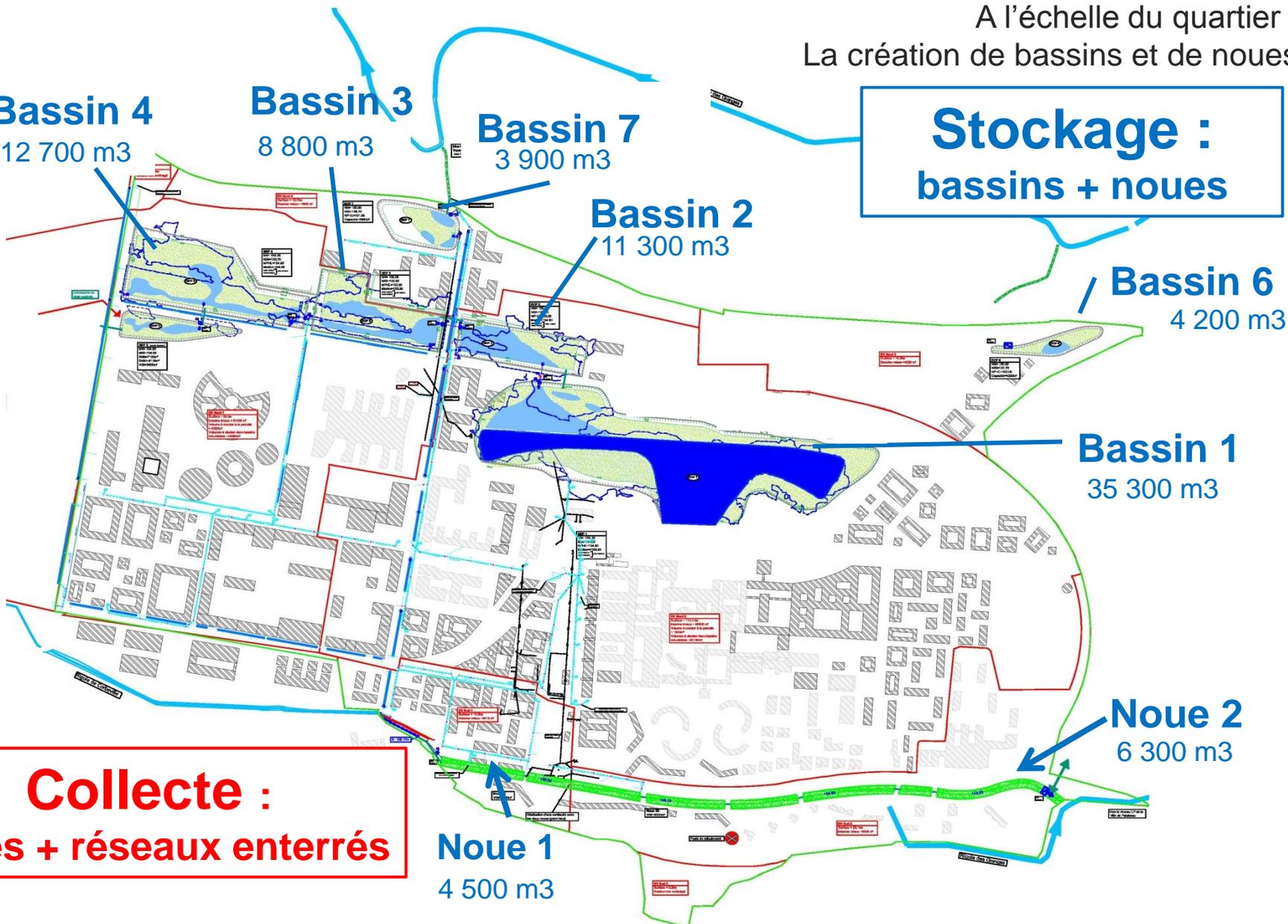
**Bassin 6**  
4 200 m<sup>3</sup>

**Bassin 1**  
35 300 m<sup>3</sup>

**Noue 2**  
6 300 m<sup>3</sup>

**Collecte :**  
noues + réseaux enterrés

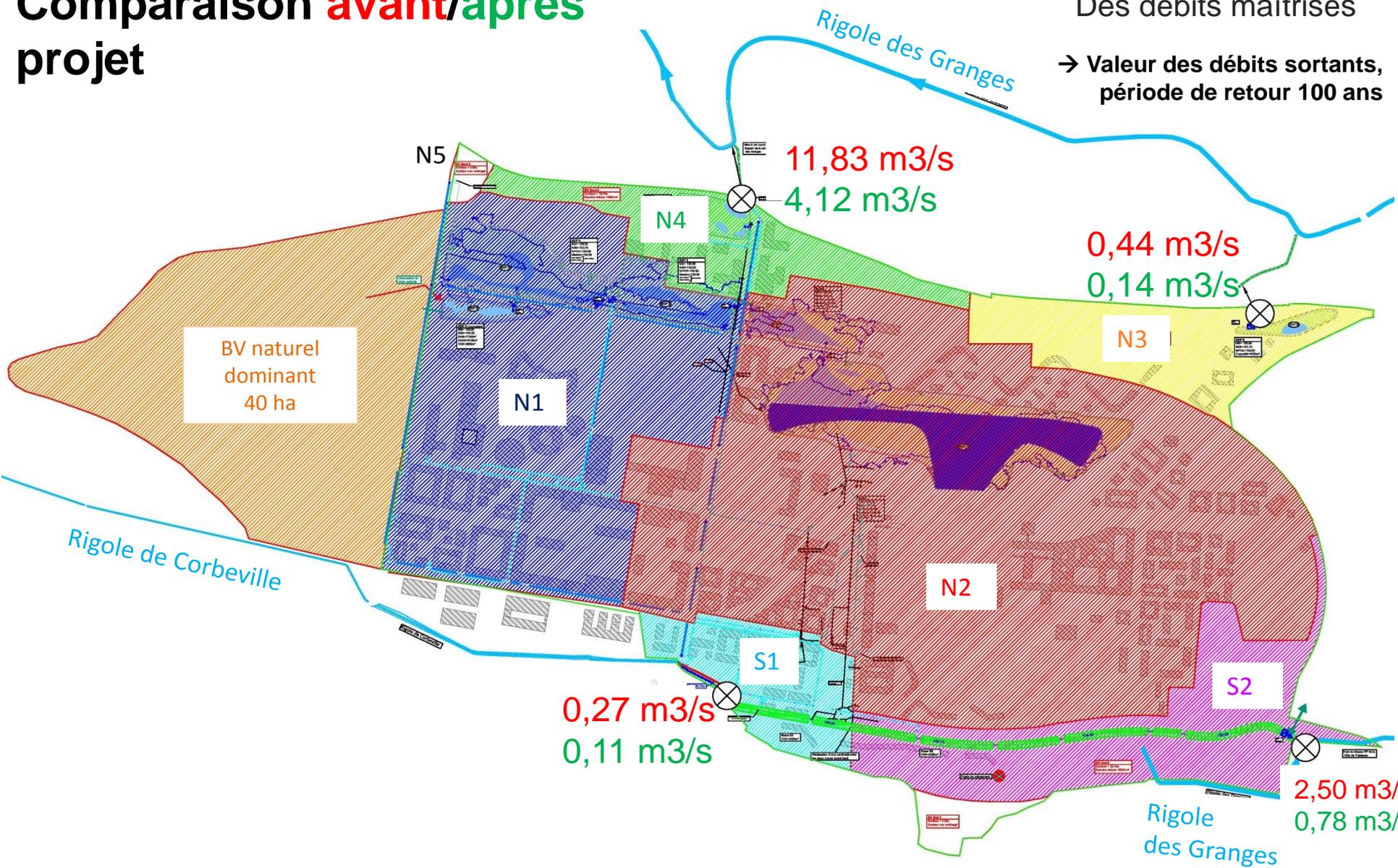
**Noue 1**  
4 500 m<sup>3</sup>



# Comparaison avant/après projet

Des débits maîtrisés

→ Valeur des débits sortants, période de retour 100 ans



● Gestion des pluies : 3 échelles

GESTION DES  
EVENEMENTS  
COURANTS  
RÉTENTION  
DOUCE

PLUIE **20 ANS**



GESTION DES EVENEMENTS  
EXCEPTIONNELS RÉTENTION  
ET STOCKAGE DES EAUX RUISSELÉES

PLUIE **50 ANS**



GESTION DES EVENEMENTS TRES  
EXCEPTIONNELS  
STOCKAGE D'URGENCE

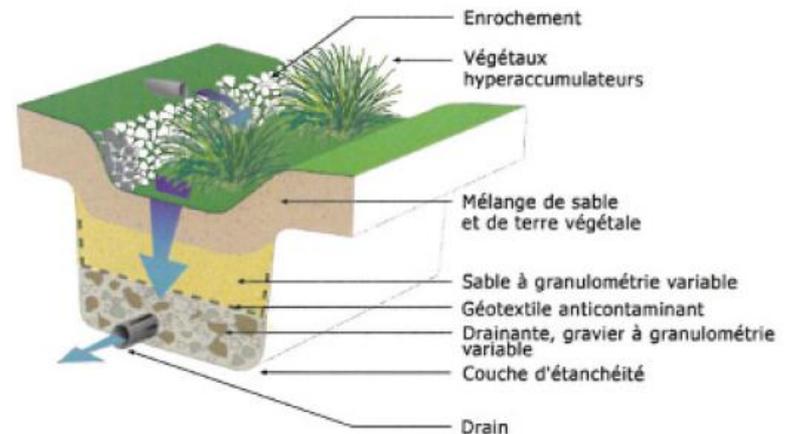
PLUIE **100 ANS**



Fréquence

Capacité totale

● Les noues, filtres et réservoirs naturels pour les eaux de ruissellement



● Diminuer la consommation en eau dans le quartier

- Dispositifs hydro-économiques
- Réutilisation
- Incitation des usagers...

**MAINTENIR**

sauvegarde de  
mares et mouillères  
sur le site

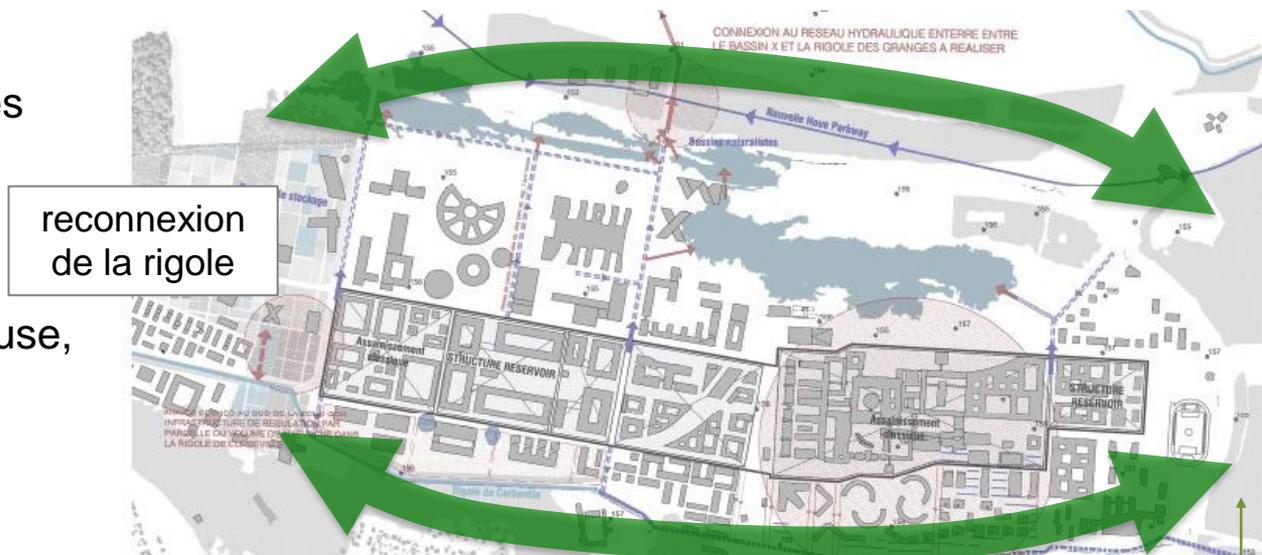
**REDUIRE**

la pollution lumineuse,  
les collisions des  
oiseaux avec les  
éléments vitrés...

**COMPENSER**

**18** zones humides créées

**8** zones humides restaurées

**Deux continuités écologiques**

Nord : réseau de lac et zones humides

Sud : rigole de Corbeville et noues

## PERFORMANCE ENERGETIQUE

### ● Chaleur

50% des besoins couverts par des énergies renouvelables

Mise en place d'un **réseau de chaleur**

**Biomasse**

**Géothermie** à partir des couches de l'Albien

**Récupération** de chaleur (*data centers*)

### ● Electricité

30% d'électricité produite par les panneaux solaires.

Mise en place d'un **réseau intelligent** (optimise la consommation)

### ● Bâtiments neufs

performances énergétiques **15%** supérieures aux normes actuelles

## DECHETS



### **Ramassage des déchets**

Passage du « porte-à-porte » à « l'apport volontaire » : **rationaliser** la récolte des déchets dans le quartier



### **Valorisation**

**Etudes en cours** sur un projet de déchetterie-ressourcerie : le SIOM étudie le potentiel d'implantation de cet équipement



### **Déchets organiques**

Mise en place d'une **filière spécifique** (biomasse)

## CHANTIER



### **Respect du Plan Environnement Chantier**

Valorisation de la terre végétale

Optimisation de la gestion des matériaux en cours de chantier (réserves mutualisées).

Maîtrise des nuisances



Retrouvez le projet sur

**[www.media-paris-saclay.fr](http://www.media-paris-saclay.fr)**

rubrique « Concertations »